

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

Le mardi 27 novembre 2018, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 21 novembre 2018, conformément aux articles L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 23 novembre 2018.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. EPARA EPARA
M. GASSAMA
Mme GUHL
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme RIVIER
M. SOREL

M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
Mme FANFANT
M. GLEIZES
Mme HAZAN
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
M. PERIFAN
M. SAMAKE
Mme STEPHAN

M. BLANDIN
Mme DASPET
Mme EL AARAJE
M. GAS
M. GUERRIEN
Mme HERRERO
M. LE BARS
M MARTIN
Mme PRIMET
Mme SIMONNET
M. VON GASTROW

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER

Mme KELLER

POUVOIRS

M. ASSOULINE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
M. BARGETON a donné pouvoir à Mme De MASSOL
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à M. BLANDIN
M. HMOUDANE a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI
M. PASCAL a donné pouvoir à M. PERIFAN
M. SHI a donné pouvoir à M. GASSAMA
Mme VICQ a donné pouvoir à Mme LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme CERQUEIRA

Ordre du jour

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour	7
2. Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2019.	8
3. Délibérations.....	8
2018 DASCO 125 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Subvention 2019 (7.014.426 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	9
2018 DASCO 145 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	9
2018 DASCO 147 : Caisses des Écoles - Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure. ...	9
2018 DLH 19 : Réalisation 9-11, rue Haxo (20 ^e) d'un programme de construction de 32 logements PLAI (Foyer jeunes Travailleurs) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (H.S.F.). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	13
2018 DLH 214 : Réalisation 124, rue des Pyrénées (20 ^e) d'un programme de construction neuve de 24 logements sociaux (11 PLUS et 13 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	14
2018 DU 88 : Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur le site du 29 rue du soleil (20 ^e) — Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de Bail à Construction. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	18
2018 DLH 90 : Réalisation 46 rue Sorbier-9 rue Gasnier-Guy (20 ^e) d'un programme de création de 14 logements PLS – Prêts garantis par la Ville (2.490.000 euros) demandés par la SAS coopérative UTOP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	18
2018 DLH 284 : Réalisation 195-201, boulevard Davout (20 ^e) d'un programme de rénovation de 90 logements par LOGIS TRANSPORT. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.	19
2018 DLH 385 : Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20 ^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.534.769 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	22
2018 DU 218 : Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les parcelles au 86 et 88 rue des Rigoles (20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	26
2018 DAE 317 : Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.	32
2018 DJS 263 : Signature du Contrat Jeunesse du 20 ^e arrondissement. Mme Charlotte LAURENT rapporteure.	33
2018 DLH 357 : Réalisation 133 boulevard Davout (20 ^e) d'un programme de construction de 103 logements étudiants (résidence étudiante PLUS) par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.	39

2018 DEVE 192 : Communication sur l'adhésion à la charte Main Verte de l'association «Centre Social Soleil Blaise » pour la gestion du jardin partagé Soleil Blaise situé square des Cardeurs (20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.....	40
2018 DLH 273 : Réalisation 25, rue Le Vau (20 ^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	42
2018 DLH 274 : Réalisation 21, rue Le Vau (20 ^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	42
2018 DLH 275 : Réalisation 66, boulevard Mortier (20 ^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS) dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	42
2018 DLH 292 : Réalisation, 41-53 rue des Prairies (20 ^e) d'un programme de création d'un logement social (PLA-I) dans le cadre d'un bail à construction par SNL-Prologues. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	42
2018 DU 49 : Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15 Square des Cardeurs (20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	42
2018 DLH 102 : Réalisation 9, rue Gasnier-Guy (20 ^e) d'un programme de construction de 3 logements PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42
2018 DLH 217 : Réalisation 27, rue des Gâtines (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) par HSF. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.	42
2018 DLH 286 : Réalisation dans les 3 ^e , 9 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e et 20 ^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par AXIMO. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42
2018 DLH 313 : Réalisation 9, rue Lesage (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social (PLS) par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.....	42
2018 DLH 329 : Réalisation 35-43, rue Duris (20 ^e) d'un programme de rénovation de 225 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.....	42
2018 DLH 334 : Réalisation 89 rue des Maraîchers (20 ^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 4 logements PLS et 13 logements intermédiaires par France Habitation. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42
2018 DLH 341 : Acquisition d'une parcelle 9 rue Gasnier-Guy (20 ^e) dans le cadre de l'Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif par Coopimmo – Garantie d'emprunt du prêt GAÏA (1.233.790 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.....	42
2018 DLH 359 : Location de divers ensembles immobiliers à ÉLOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique - Réalisation (11 ^e et 20 ^e) de 421 programmes de logements sociaux (166 PLAI, 148 PLUS et 107 PLS). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42
2018 DLH 362 : Réalisation sur diverses adresses d'un programme de conventionnement de 71 logements sociaux (21 PLAI, 14 PLUS et 36 PLS) par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42

2018 DLH 364 : Réalisation 151 rue de Bagnolet (20 ^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (15 PLS) par DOMAXIS. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	42
2018 DLH 391 : Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris. Mme Colette STEPHAN rapporteure.....	42
2018 DAE 137 : Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité. M. Weiming SHI rapporteur.	43
2018 DAE 331 : Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. M. Weiming SHI rapporteur.	43
2018 DCPA 05 : École polyvalente Foncin, 4 rue Pierre Foncin 20 ^{ème} arrondissement – Indemnisation du groupement de maîtrise d'œuvre suite à des travaux supplémentaires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	43
2018 DJS 284 : Terrain d'éducation physique Amandiers (20 ^e) - Restructuration - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.....	43
2018 DFPE 200 : Subvention (70.000 euros) et avenant n° 3 à l'association La Farandole (20 ^e) pour la crèche parentale La Farandole (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	43
2018 DAE 306 : Budget participatif - Subventions (155.000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.	43
2018 DEVE 187 : Subvention (13.000 euros) à Elogie - Siemp pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité- BP 2015 Cultiver en ville. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	43
2018 DAC 618 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Moulin au columbarium du cimetière du Père Lachaise, Paris 20 ^e . M. Thierry BLANDIN rapporteur.	43
3. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement.....	43
2018 DASCO 76-G : Caisse des Écoles (20 ^e) - Subvention 2019 (792.695 euros) pour la restauration scolaire.	43
2018 DASCO 92-G : Caisse des Écoles (20 ^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.	43
2018 DASES 227-G : Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 Bagageries parisiennes pour l'accueil de SDF.....	43
2018 DASES 365-G : Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.	43
2018 DASES 407-G : Subventions (185.000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.	43
2018 DU 04-G : Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15 Square des Cardeurs (20 ^e).	43

4. Voeux.....	44
V20-2018-369 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la lutte contre l'occupation illégale de l'espace public relative au trafic de stupéfiants et à la prostitution.	44
V20-2018-370 : Vœu à la Maire du 20 ^{ème} arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la recrudescence des rixes entre bandes de jeunes.	48
Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif au projet de fermeture du bureau de poste PARIS SAINT BLAISE situé 37 rue Mouraud.....	52
V20-2018-380 : Vœu relatif au maintien la Poste du 75, boulevard Mortier, sur proposition de Raphaëlle Primet et des élu-e-s du groupe Communiste Front-de Gauche.	52
V20-2018-371 : Vœu relatif à la création d'une quatrième piscine dans le 20 ^e , déposé par le groupe communiste-Front de gauche.....	54
V20-2018-372 : Vœu relatif à la création d'une crèche dans le sud 20 ^e , présenté par le groupe communiste Front de gauche.	57
V20-2018-373 : Vœu relatif au soutien de la FASTI, présenté par Raphaëlle Primet et les élus du groupe Communiste-front de gauche.	62
V20-2018-374 : Vœu pour le soutien à la FASTI, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe «Place au peuple ! ».	62
V20-2018-375 : Vœu pour le soutien à l'OMS et aux pratiques sportives amateurs, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe « Place au peuple ! ».	68
V20-2018-376 : Vœu relatif au soutien au Théâtre de Ménilmontant, menacé de fermeture, déposé par Nathalie Maquoi.....	70
V20-2018-377 : Vœu relatif à un hommage au sacrifice des soldats et des populations d'Afrique Noire au cours de la Première Guerre Mondiale, déposé par Loïk Le Borgne, Frédéric Guerrien, Frédéric Hocquard, Nathalie Maquoi et Virginie Daspét.	70
V20-2018-378 : Vœu relatif à la condamnation du fichage ethnique dans le sport, déposé par Epany Epara Epara et les élus du groupe socialiste et républicain.	75
V20-2018-379 : Vœu d'urgence relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20 ^{ème} , déposé sur initiative de Nathalie Maquoi et Virginie Daspét et du groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20 ^{ème}	78
Vœu du groupe LR relatif au Conseil de quartier Belleville et au futur pôle d'Activité Artisanale sur le site 48 Ramponeau / 37 Bisson.....	84
V20-2018-381 : Vœu relatif à l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à handicap pendant les phases de travaux, déposé par l'ensemble des élu-e-s du groupe écologiste du 20 ^e	86

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Pour ouvrir formellement ce conseil, je souhaite porter à votre connaissance que j'ai été informée le 16 novembre dernier selon les termes de notre règlement intérieur de la constitution au sein de notre conseil d'un nouveau groupe, le groupe Socialiste et républicain présidé par Mme Lamia EL AARAJE. Ce groupe est constitué de 7 élus : M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, Mme Colette STEPHAN, M. Hamidou SAMAKE, Mme Anne-Charlotte KELLER, M. Epency EPARA EPARA et Mme Lamia EL AARAJE, comme je l'ai dit, en est la présidente.

Par ailleurs, j'ai été informée ce matin de la constitution par les quatre élus restants du groupe Socialiste et apparentés d'un nouveau groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20^e. Je suis cependant toujours en attente de la déclaration de principe et de la composition exacte de ce nouveau groupe. Aussi, permettez-moi de vous faire un état des lieux des groupes politiques de ce conseil par ordre d'importance numérique. Le groupe Démocrate progressiste et écologiste compte 9 membres, le groupe Socialiste et républicain compte 7 membres, le groupe Communiste front de gauche compte 6 membres, le groupe des élus écologistes compte 6 membres, le groupe les Républicains du 20^e compte 6 membres, le groupe pour une alternative écologique et sociale compte 4 membres et le groupe parti de gauche « Place au peuple ! » compte 3 membres. Je vous remercie. Oui, M. GASSAMA rapidement.

M. GASSAMA

Oui, je voulais juste savoir, une petite question : le groupe « pour une alternative écologique et sociale » est-il rattaché à un groupe à l'Hôtel de Ville ? Ou c'est un groupe du 20^e qui a été créé ? Auquel cas, je crois que le règlement intérieur a des dispositions particulières.

Mme CALANDRA

Oui, effectivement, alors pour l'assemblée, puisque cette question a été posée il y a un an lors de la création d'un autre groupe, quand un groupe est créé, on demande s'il y a un rattachement à un groupe au conseil de Paris puisque le règlement intérieur de notre assemblée stipule des dispositions différentes selon que le groupe n'existe qu'au niveau de l'arrondissement ou selon qu'il est rattaché au niveau du conseil de Paris. M. HOCQUARD pour la réponse.

M. HOCQUARD

Non, il n'est pas rattaché à un groupe au conseil de Paris. Et par ailleurs, comme vous le savez, comme ça a été dit dans le mail, le parti socialiste ayant décidé de quitter le groupe Socialiste et apparentés, c'est le changement de dénomination d'un groupe qui existait déjà préalablement au niveau du conseil d'arrondissement, ce que je vous avais précisé dans le mail que je vous ai envoyé ce matin, qui s'appelle donc du coup maintenant, le groupe Alternative écologique et sociale dans le 20^e. C'est un changement de dénomination du nom de groupe, puisqu'il y a un certain nombre d'élus qui ont quitté ce groupe, comme vous l'avez précisé, en ayant mis en place un nouveau groupe. Donc on est dans un changement de dénomination du groupe qui n'est pas rattaché à un groupe à l'hôtel de ville.

Mme CALANDRA

Oui, mais, enfin, j'imagine que le groupe Socialiste et républicain est rattaché au groupe du Conseil de Paris du même nom, lui. Et comme vous le dites, votre groupe n'est pas rattaché, ce qui emporte des conséquences pour les dépôts des vœux, comme vous le savez.

Bien, on va... Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Bonsoir, chers collègues. Madame le Maire, en 2014, quand je suis arrivé à ce conseil municipal avec mes collègues du groupe Républicain, déjà, ce n'était pas très simple de comprendre qui était où. 5 ans après, ça devient hallucinant. On fait des efforts pour comprendre. On

s'intéresse à la vie de nos collègues. On vous aime tous ici, vous le savez. Et franchement, je n'arrive plus à comprendre qui est où. Je suggérerais peut-être, si vous voulez bien, Madame la Maire, que votre cabinet nous prépare peut-être une petite note permettant de savoir où chacun se situe. Parce que si nous, élus de cet arrondissement, ne savons plus où sont nos collègues, j'ose imaginer que le public présent dans cette salle et les habitants du 20^e doivent être un peu perdus. De manière plus sérieuse, je trouve assez étonnant qu'on donne ce spectacle qui n'est pas un spectacle réjouissant de la vie démocratique dans cet arrondissement. Il y a quelques années, vous étiez tous ensemble quasiment. Aujourd'hui, chacun joue ses petites partitions. Les élections approchent. Je ne trouve pas ça très valorisant pour l'image qu'on peut donner en fait des élus dans notre République, et plus spécifiquement dans le 20^e. Je vous remercie.

M. GLEIZES

Une petite remarque ironique par rapport à ce que vient de dire M. PERIFAN. J'espère qu'on aura la même note au niveau du Conseil de Paris parce que là, au niveau de la droite, les éclatements en nombre de groupes, ce n'est pas mal. Donc entre les PPCI, les AGIR, les LR, les UDI-MODEM... Oh là là ! C'est compliqué. Moi, j'aimerais bien aussi avoir une grille de lecture, parce que des fois, je n'arrive pas tout à saisir, surtout qu'on a des députés qui ne sont pas au même groupe au niveau du Conseil de Paris qu'au niveau de l'Assemblée nationale.

M. PERIFAN

Vous avez raison, c'est contagieux, votre maladie. Je vois que ça passe même chez nous.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, je vous rappelle que pour prendre la parole, vous devez la demander. Bien, dans un souci d'éclaircissement et de pédagogie générale, je demande à mon cabinet, bien entendu, nous ferons une note récapitulative. Et je demanderai à l'hôtel de ville de nous fournir la liste détaillée avec leurs membres des groupes. Je rappelle qu'évidemment, il y a eu quand même un événement qui s'appelle une élection présidentielle, puis une élection législative, puis une élection sénatoriale, et qui a emporté quelques modifications du paysage politique français. Et ça ne concerne pas que la Ville de Paris. Loin s'en faut. Et globalement, ça s'appelle la démocratie. Je peux concevoir que ce soit parfois compliqué à suivre mais c'est ainsi. Alors à présent que ces déclarations liminaires ont été faites, et les questions posées, je souhaiterais ouvrir formellement notre conseil d'arrondissement. Ensuite, je vous annonce, là aussi, comme il est de coutume, le dépôt de vœux d'urgence.

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour

Mme CALANDRA

Donc avant de passer à l'examen de nos délibérations, et des vœux inscrits à l'ordre du jour normal, je vous informe qu'outre les 10 vœux déposés dans les temps par les groupes, nous aurons à débattre ce soir, si vous en êtes d'accord, de 5 vœux d'urgence. Un vœu des Socialistes et Républicains, un vœu sur le fichage ethnique au PSG, un vœu du groupe pour une alternative écologique et sociale sur la mixité sociale dans les collèges, un vœu du parti communiste front de gauche sur la Poste Mortier, un vœu des Républicains sur Grésillon et un vœu des écologistes du 20^e sur les questions d'accessibilité place Gambetta. Comme vous le savez, ces vœux ne peuvent être mis en débat que si notre conseil l'accepte par un vote en séance conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

Mme CALANDRA

Je ne vous propose évidemment que le vœu du groupe communiste sur la FASTI soit débattu conjointement avec le vœu du groupe « Place au peuple ! » sur le même sujet, comme nous le faisons habituellement. Nous n'avons pas de procès-verbal de séance à adopter. Donc nous passons directement à l'examen des délibérations.

2. Présentation de la programmation des investissements d'intérêt local 2019.

Mme CALANDRA

Alors conformément à l'alinéa 7 de la délibération de 2009, je dois vous présenter la programmation des investissements d'intérêt local pour 2019. Cette présentation n'appelant ni débat ni vote, donc nous parlons des IIL. Donc conformément à l'alinéa 7 de la délibération de 2009 repris dans la charte des arrondissements adoptée en 2010, je souhaite vous présenter les investissements d'intérêt local pour 2019, reprenant l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes : l'enveloppe espace public et l'enveloppe équipement de proximité. Je précise que les directions gestionnaires ont toutes été rencontrées lors des entretiens budgétaires portant sur la programmation IIL 2019. Pour les investissements d'intérêt local ou IIL, les Mairies d'arrondissement disposent d'une liberté de programmation dans la limite, bien entendu, des enveloppes notifiées par la ville. Nos demandes ont respecté les montants de ces enveloppes allouées. Celles-ci, comme vous le savez, sont en diminution de 20 % pour l'espace public, soit un montant de 404 200 € et de 10 % pour les équipements de proximité, soit un montant de 447 464 € suite à notre décision de consacrer ces sommes au budget participatif. Donc pour l'enveloppe espace public, elle recouvre des opérations dédiées aux espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité de notre arrondissement. Elle porte sur l'entretien des jardins, l'entretien des aires de jeu ou l'éclairage de ces jardins. Cette enveloppe englobe également l'ensemble des opérations consacrées à la voirie secondaire hors éclairage. Donc montant de cette enveloppe : 1 616 800 €. Pour les espaces verts, deux types d'opération sont programmés en 2019. Des rénovations de square avec notamment un agrandissement des parties végétales, comme dans le square des Amandiers ou le square Antoine-Blondin, d'une part. Et des rénovations d'aire de jeux avec la création d'accès pour les personnes à mobilité réduite comme dans le square Debrousse, par exemple. Pour la voirie, nous finançons à la fois des rénovations classiques de trottoir ou de l'entretien, notamment dans les quartiers les plus populaires et des aménagements de zones de rencontre, comme par exemple rue Auger. Pour ce qui est de l'enveloppe équipement de proximité, les IIL ne concernent que les équipements de proximité inscrits à l'inventaire de chaque arrondissement, à savoir les écoles maternelles et élémentaires, donc gérées par la DASCO, les établissements d'accueil de la petite enfance gérés par la DFPE, les conservatoires et bibliothèques gérés par la DAC, la Mairie d'arrondissement gérée par la DDCT, les salles polyvalentes gérées par la DDCT, les terrains de sport, gymnases, bains douches, centres d'animation espace jeunes gérés par la DJS. Le montant de cette enveloppe est de 4 027 185 €. Plus de la moitié de l'enveloppe est consacrée aux 78 écoles de l'arrondissement. Je rappelle que nous sommes l'arrondissement qui a le plus d'écoles et le plus gros budget consacré à ce sujet probablement. Avec notamment des réfections de cour ainsi, par exemple, l'école maternelle du 97, Pyrénées pour 262 000 €, des modernisations de sanitaires. Donc il y a, par exemple, 510 000 € pour 10 écoles et d'autres opérations évidemment sont envisagées en 2020. Je ne vais pas vous lire toute la liste. C'est très important. Globalement, pour les équipements de proximité, sont programmés des travaux de clos et couvert avec la modernisation de menuiseries, de mise aux normes, mais également des travaux d'aménagement pour l'amélioration de l'accueil et de la pratique des usagers et des conditions de travail des agents. Plusieurs opérations programmées concernent des travaux de réduction énergétique, comme la pose de double vitrage à la bibliothèque Sorbier, le remplacement de radiateurs à la crèche collective Couronnes.

3. Délibérations

Mme CALANDRA

Nous pouvons à présent aborder l'examen des délibérations soumises à nos débats et au vote. Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Madame la Maire, c'est juste une petite question : la DLH 203 concernant le terrain Léon Frapié a été retirée. Est-ce que le problème a été résolu ou les questions...

Mme CALANDRA

Absolument. Oui, elle a été retirée.

M. PERIFAN

D'accord. Pour quelles raisons en fait, si vous pouvez nous éclairer.

Mme CALANDRA

Eh bien, elle a été retirée parce que je pense que le dossier n'était pas mûr pour être débattu ce soir, et ça risquait de mettre en danger les solutions intelligentes que nous essayons de faire émerger avec la Maire de Paris. Par ailleurs, comme la Maire de Paris doit rencontrer le directeur de la DJSE à ma demande, sur ma suggestion, je ne permettrai pas de demander. J'attends cette rencontre pour qu'on en reparle au niveau du 20^e. En revanche, ce sera débattu au conseil de Paris. Mais à ce moment-là, nous aurons d'autres éléments, je pense.

2018 DASCO 125 : Caisse des Écoles (20^e) - Subvention 2019 (7.014.426 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DASCO 145 : Caisse des Écoles (20^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DASCO 147 : Caisses des Écoles - Modification du périmètre de financement du service public de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

Mme EL AARAJE

Oui, je vous remercie, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Mon intervention vise plutôt à resoulever une interrogation autour d'un débat qu'on a déjà eu sur la question de la caisse des écoles. On avait discuté de la question, non pas du périmètre de financement sur lequel je ne reviendrai pas. Donc je disais, l'objectif n'était pas tant d'intervenir sur la modification du périmètre de financement, mais plutôt de resoulever quelques interrogations qu'on a déjà eu l'occasion de partager autour de la caisse des écoles du 20^e sur laquelle, nous avons beaucoup investi et en financement et en énergie ces dernières années en vue de l'amélioration de la qualité des repas, de favoriser les circuits courts, de favoriser la traçabilité des produits, de favoriser l'agriculture biologique, de favoriser la démocratie au sein du conseil d'administration de la caisse des écoles. Pour autant, il y avait quand même un certain nombre de difficultés, notamment sur le plan financier, liées à l'organisation structurelle du mode de financement de la caisse des écoles. Le 20^e est un arrondissement extrêmement populaire et dans la répartition des tarifs payés par les familles, on était un des arrondissements où il y avait le plus de tarif social, dans mon souvenir, ce qui nous a amené à un déficit structurel avec un taux d'impayé assez important. Et il y avait eu un certain nombre d'interrogations qui avaient émané de la part de notre conseil sur la question de la péréquation entre arrondissements sur cette question de financement. Est-ce qu'on a pu avancer sur ce sujet ou pas ? Est-ce que ça ne vaudrait pas le coup de resoulever cette question ? Je sais que c'est un peu ma marotte la question de la péréquation entre arrondissements mais je pense que c'est un sujet qui, pour le coup, nous entrave énormément. Et je ne vous cache pas que quand on participe à des réunions à l'hôtel de ville où sont présents d'autres arrondissements, notamment du centre de Paris, pour ne pas les citer, et que j'entends certains élus se gargariser à juste titre par exemple de l'augmentation de la proportion de bio dans le 2^e arrondissement, ça me va très bien. Je n'ai pas de problème là-dessus. Mais quand on a un arrondissement où 80% des familles sont au-dessus du tarif 6, effectivement, il est plus aisé de pouvoir avoir des repas avec une proportion de bio plus importante. Et je ne vous cache pas que je pense que tous les élus autour de cette table partagent cette envie d'améliorer la qualité des repas servis à nos enfants dans notre arrondissement, mais que ça suppose davantage de proportionnalité dans la répartition des budgets. Et je pense qu'il faudrait vraiment qu'on étende. Enfin, une autre question, il y avait aussi une interrogation sur la question de la pédagogie envers les parents d'élèves, notamment sur la question de la qualité des repas, puisque parfois, les efforts investis en termes d'amélioration de la production, de la chaîne de production, de la traçabilité ne sont pas toujours retrouvés auprès des parents, notamment quand on a des enfants, quand on les interroge le soir et qu'ils disent qu'ils ont mangé du poulet, du poisson dans un même repas. Ça peut poser interrogation. Et il avait été soulevé la possibilité d'avoir plus de communication via un site Internet dédié. Je voudrais savoir si les choses ont pu avancer de ce côté-là et si on a des retours de la part d'utilisation par les parents de cet outil de pédagogie. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors en fait, les questions que vous posez sont dues probablement au fait qu'il y a eu un débat récemment au conseil de Paris, enfin, à notre dernier conseil. Il y a eu en tout cas des documents, voilà, il y a eu une inspection, excusez-moi. Alors ce débat, très sincèrement, il n'est pas directement lié aux délibérations qu'on va examiner. C'est un débat beaucoup plus global sur la stratégie, pas de notre caisse des écoles, mais des caisses des écoles de Paris. Alors premièrement, je le redis aux élus autour de cette table : si vous venez en bureau municipal, et que vous posez cette question, on aura tout le loisir d'en débattre. Je trouve que le lieu n'est pas forcément le meilleur endroit pour faire ce genre de choses. Maintenant, je vais répondre en transparence, puisque, comme vous le savez, j'ai porté depuis, non pas cette mandature, mais la précédente mandature, je porte vigoureusement auprès des Maires de Paris successifs l'idée qu'il faut une péréquation entre les caisses des écoles des arrondissements les plus défavorisés et les caisses des écoles des arrondissements les plus favorisés, parce que je ne comprends pas qu'il y ait une personnalité juridique de la commune de Paris au niveau des 20 arrondissements, enfin, englobant les 20 arrondissements et que nous conservions cette survivance du passé. Je rappelle que les caisses des écoles, elles se sont constituées au départ, parce que les familles, les plus pauvres, mettaient leurs enfants à l'école publique. Les familles les plus aisées avaient des précepteurs et nourrissaient leurs enfants à domicile sans problème. Je parle d'un temps que moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Alors évidemment, les caisses des écoles se sont constituées parce qu'il fallait bien nourrir les enfants entre midi et deux. Le problème, c'est qu'à Paris, elles sont constituées par arrondissement, et c'est la seule compétence propre du Maire d'arrondissement à Paris et alors que dans les autres communes de France, la restauration scolaire est une compétence municipale. Et ça devrait être une compétence municipale de la commune de Paris. Qu'est-ce que ça fait ? Ça crée des inégalités entre les territoires, des incompréhensions chez les parents d'élèves parce que quand ils changent d'arrondissement et déménagent, les Parisiens déménagent beaucoup, ou quand ils ont un enfant dans une école élémentaire dans un arrondissement et un autre enfant dans un collège ou un lycée dans un deuxième arrondissement, ils ne comprennent pas beaucoup les différences de traitement. Dans une école maternelle ou une école élémentaire, bref, vous comprenez ce que je veux dire. Alors très clairement, il y a un rapport de l'inspection générale de la ville de Paris qui est en train d'être finalisé. Je crois qu'on est au stade des réponses des caisses, c'est ça ? C'est-à-dire que l'inspection générale a écrit son premier jet et les caisses ont répondu. Et normalement, ce rapport devrait être dans les mains de la Maire de Paris qui l'a commandé, bientôt. Ce rapport établit le profil de chaque caisse, chacune des 20 caisses des écoles et elle définit bien, enfin, elle montre bien l'extrême hétérogénéité des situations. Il y a notamment un profil par caisse de la structure des strates, de la structure sociale des parents d'élèves qui paient. Et on voit bien, il y a un profil moyen référent et on voit bien que celui du 20^e arrondissement, comme celui du 19^e, par exemple, sont très d'un côté et celui d'arrondissement, comme les arrondissements centraux de Paris sont très de l'autre. Ce n'est pas une surprise. Ce qui est plus compliqué à analyser, c'est les différences de situations parce que, par exemple, le 18^e et le 2^e arrondissements ont fait le choix, il y a longtemps, de faire fabriquer leur repas par un prestataire extérieur, la Sogeres. Nous, nous avons eu autrefois aussi un prestataire. J'y ai mis fin. Et nous, nous avons créé une régie. Nous avons mis la caisse des écoles en régie directe dans le 20^e arrondissement parce que nous souhaitions maîtriser notre production, nos coûts et la qualité et surtout le passage, la montée en qualité pour le bio, la gestion des déchets, etc. J'en passe et des meilleurs. La politique d'approvisionnement local. Alors très clairement au début de cette mandature, j'ai soutenu la démarche de la Maire de Paris et d'Alexandra CORDEBARD pour aller vers un rapprochement des 20 caisses des écoles. J'ai des collègues, de nombreux collègues dans les autres arrondissements qui ne l'ont pas entendu de cette oreille. Il y a eu de très fortes résistances. Et aujourd'hui, nous avons décidé de travailler par étape. Donc la Maire de Paris entendant les réserves d'un certain nombre de Maires d'arrondissement, a dit : au lieu de procéder par un rapprochement administratif par des changements des textes, nous allons procéder, sur la base d'une forme d'échange itératif entre les Mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Nous allons procéder à une convergence progressive des situations. Ce qui, comme vous vous en doutez, est très difficile. Du coup, il y a des sortes de signature de contrat d'objectifs entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement, la subvention de la Mairie centrale étant évidemment l'outil de convergence. Maintenant, je vous le dis clairement, c'est très compliqué pour moi de parler des situations. D'abord, parce qu'on n'a pas la connaissance de tout. Et les situations, encore une fois, sont très diverses. Alors vous savez que suite à la délibération votée au conseil de Paris de fin 2017, ce rapport d'analyse des 20 caisses des écoles sera annualisé. Il interviendra donc chaque année. Donc chaque

année, vous aurez des critères. Vous verrez ce qui se passe dans chacune des 20 caisses des écoles. Et il doit faire l'objet, soit d'une communication au conseil de Paris, soit d'une publication directe sur le site Internet de la ville de Paris. Mais je n'ai pas encore d'informations sur le choix qui a été fait par la Maire de Paris et l'Exécutif parisien, sur la forme de rendu public de ce rapport. Voilà. Moi, ce que je peux vous dire, c'est que ma détermination reste intacte pour obtenir une homogénéisation des situations, et non pas comme l'ont dit certains en tirant vers le bas, mais bien en tirant vers le haut. D'autre part, vous avez alerté sur les impayés. Nous sommes très vigilants. Nous avons amélioré constamment notre taux de paiement. Nous faisons attention parce qu'il y a des familles fragiles. Donc évidemment, nous sommes dans un échange avec ces familles les plus en difficulté. Et souvent, nous les orientons vers des assistantes sociales de secteur et des économistes familiales pour les aider à faire leur budget. Mais c'est très difficile. En tout cas, aucun enfant n'a jamais été pénalisé du fait des problèmes d'impayés de ces familles. Même si nous ne le lâchons pas. Parce que nous maintenons des prix très bas dans le 20^e arrondissement et nous considérons que symboliquement les familles doivent participer. Dernière chose, nous augmentons le taux de bio constamment puisque quand je suis devenue Maire, on était à 8 %. Et aujourd'hui, on est à plus de 50 %. Je crois qu'on est 40 et quelque. Je ne sais pas. Enfin, bref, on vise les 50 % dans la mandature. Je l'ai dit et redit, c'est que c'est compliqué à un moment donné de dépasser un certain taux pour des raisons financières. Comme on ne peut pas augmenter le prix des repas, on a travaillé sur la gestion des déchets, sur l'amélioration de l'assiette, sur l'équilibre alimentaire des repas, etc. avec des diététiciens. On est vigilant à tout. Et nous servons désormais un repas végétarien par semaine. On vise d'atteindre les deux. Je n'ai pas les moyens aujourd'hui financièrement de servir un repas végétarien alternatif tous les jours. Il y a d'autres caisses qui l'ont. Mais ils l'ont et pour cause, c'est parce qu'évidemment, encore une fois, comme les parents d'élèves sont beaucoup plus aisés que les nôtres et qu'ils travaillent sur des territoires beaucoup plus petits avec beaucoup moins d'écoles, surtout quand on fait appel à un prestataire extérieur, c'est qu'on externalise les coûts de personnel, etc. C'est plus facile. Je rappelle que nous sommes très attentifs aux conditions de travail de nos personnels. Nous avons même reçu un prix de l'inspection du travail. Je ne leur avais rien demandé. C'est moi qui les ai fait venir mais pour qu'ils nous aident à travailler sur l'ergonomie, les postures, etc. Et nous avons travaillé sur les uniformes, enfin, les vêtements de travail de nos personnels parce qu'ils ne convenaient pas bien, sur la gestion des postures. Alors à cet égard, je rappelle aux élus qui siègent dans les conseils d'école que nous sommes parfaitement conscients des risques du plastique, que nous travaillons avec des plastiques sans bisphénol, sans phtalate, etc. Mais qu'il y a une question de poids des plateaux, de poids pour les personnels. Donc il faut trouver le juste milieu. C'est pour ça que nous travaillons avec pour l'instant des plastiques particuliers. Nous aussi, on aimerait bien faire disparaître le plastique totalement. Mais là, c'est un problème aussi de coût. Et encore une fois, il faut faire attention. Le verre, c'est très lourd. Et nos personnels font des manipulations toute la journée très douloureuses pour leur dos. Il faut prendre ça en compte. Je n'ai pas été, enfin, je ne peux pas totalement répondre à votre question parce que la réponse ne dépend pas que de moi. Elle dépend de la ville de Paris. La caisse des écoles du 20^e est l'une des rares caisses des écoles parisiennes à être devenue bénéficiaire, c'est-à-dire que nous avons fait tellement de progrès sur l'ensemble des postes que désormais nous ne sommes plus structurellement déficitaires tout en ayant amélioré tous nos ratios. Je le dis au bout de 10 ans d'effort. Donc je remercie d'ailleurs la directrice de la caisse des écoles et les personnels parce que nous sommes, nous, et les directeurs successifs, nous sommes parvenus à faire un excellent travail. Et je rappelle que nous avons une commissions des menus depuis 10 ans ouverte non seulement aux enseignants, aux directeurs d'établissement, mais aux enfants, que nous organisons des visites de la caisse des écoles avec les parents, les enfants, les enseignants très régulièrement, que nous avons un site Internet. Nous avons un site dédié. Nous avons un site de la caisse des écoles dédié avec les menus, et que nous envoyons les menus mensuellement, les menus du mois, à toutes les écoles du 20^e et à tous les parents d'élèves qui s'inscrivent et qui le demandent. Nous avons même mis en place une, comment ça s'appelle, une application. Mais ça, on manque un peu de sous pour la développer, une application pour que les parents puissent avoir communication du menu sur leur téléphone pour donner un repas complémentaire le soir à leur enfant. Par exemple, si l'enfant a mangé de la viande à midi, il n'est pas obligé de manger de la viande le soir. Et du coup, ils peuvent le voir. Moi-même, je fais appel à cette application pour mon fils régulièrement pour savoir ce qu'il a mangé à 12h15. Vous connaissez les enfants. Quand vous leur demandez : « Qu'est-ce que tu as mangé à midi ? » En général, ils répondent : « Je ne sais pas. Mais ce n'était pas bon. » Donc Mme EL AARAJE et ensuite M. LE BORGNE.

Mme EL AARAJE

Sans vouloir être beaucoup plus longue, je pense que vous aurez compris que l'objectif de mon intervention n'était quand même pas, mais je pense que tout le monde aura compris, de pointer du doigt les impayés ou les familles qui sont dans des situations d'impayé mais plutôt de recontextualiser un tout petit peu les choses. Puisque sur l'objectif, par exemple, 2018, sur le taux moyen d'impayé avant titrage, on était... l'objectif était fixé à -11 %. Là, on stagne aux alentours de... entre 12 et 11,5 et 12 %. Donc ça veut dire qu'il y a plus forcément d'évolution sur les impayés, même s'il y a des efforts qui ont été faits, et que cela nous fragilise structurellement. Donc l'idée de mon intervention, c'était plutôt de plaider en faveur d'une solidarité plus importante et d'une meilleure répartition des budgets entre les caisses des écoles, en tout cas, les arrondissements qui sont volontaires pour s'inscrire dans cette démarche de façon à nous permettre d'améliorer la qualité des repas et pas de taper sur les familles qui ne paient pas.

Mme CALANDRA

J'ai bien compris. Je vous en remercie. Pour dire les choses clairement, par exemple, si on veut faire à la fois travailler des producteurs bio, locaux, c'est-à-dire le moins loin possible de Paris, si on veut être locavore, il faut qu'on ait des marchés suffisamment grands pour que les producteurs soient intéressés. Pour ça, il faut faire des marchés avec d'autres caisses, ce sera probablement plus intéressant. Si, par exemple, on veut aussi travailler un peu plus des repas avec un peu plus de goût, il faut acheter des herbes, des herbes fraîches. Ça, c'est affreusement cher. C'est ce qu'il y a de plus cher, les assaisonnements. Donc ça, pour l'instant, on ne peut pas le faire, parce que c'est trop cher.
M. LE BORGNE.

M. LE BORGNE

Oui, merci, Madame la Maire. Sur l'objectif de réduction, voire d'exclusion des plastiques, des contenants plastiques de la restauration scolaire, il faut rappeler qu'un vœu du conseil de Paris qui a été voté en mai dernier, je crois, qui officialise l'interdiction des contenants alimentaires dans toutes les écoles et cantines scolaires de Paris au 1^{er} janvier 2022. Et en cela, en anticipant la loi, je pense qu'il faudrait d'ores et déjà effectivement se mettre en rapport avec les associations, les services porteurs du projet, parce que, comme vous l'avez souligné, il y a la question d'ergonomie pour les personnels mais aussi pour les enfants qui se pose. Et je pense que ça se prépare un peu à l'avance.

Mme CALANDRA

Oui, mais c'est exactement le problème de la dédieselisation du parc parisien. Voter des vœux, c'est formidable. Mais ça, c'est relativement facile. Après, avoir des producteurs qui produisent des objets, alors nous, on a eu un problème de propreté à Paris pendant quelques mois, quelques années, parce que notamment les nouveaux, enfin, les modèles de motorisation de matériels motorisés dans les rues non sans diesel n'étaient pas prêts. Soit ils n'étaient pas performants, ils étaient expérimentaux. Il y a des problèmes de batterie, de puissance, etc. Et c'est la même chose. Alors sachez que c'est prévu dans les prochains marchés, tous les renouvellements de marché de matériels de la caisse des écoles du 20^e prévoient, parce que nous, nous nous mettons toujours en règle avec la loi, les vœux, etc. mais prévoient de changer les matériels. Mais il faut qu'on arrive à trouver des contenants, des ramequins qui soient sans plastique, pas trop lourds, performants, qui puissent se laver facilement, etc. C'est un sujet. Et ce n'est pas si facile que ça, mais on y arrivera. Mais encore une fois, si je puis me permettre, il ne suffit pas de voter des vœux. Ce sont des processus compliqués, longs, qui demandent beaucoup de travail. Il faut respecter les codes des marchés. Donc il faut déjà qu'il y ait des producteurs qui produisent en quantité suffisante. Parce que moi, je ne rigole pas avec la sécurité alimentaire de nos enfants. Donc je veux être sûre que le produit en question va être... Parce qu'on peut avoir un produit sans plastique, mais qui soit dangereux. Vous voyez ce que je veux dire ? Bon, mais tout ça est prévu dans le renouvellement des futurs marchés et on verra bientôt le résultat. Étant donné que je pense vous avoir rassurés, je peux vous consulter.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2018 DLH 19 : Réalisation 9-11, rue Haxo (20^e) d'un programme de construction de 32 logements PLAI (Foyer jeunes Travailleurs) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (H.S.F.). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. GLEIZES

Oui, c'est pour faire une remarque rapide sur la délibération. Bien sûr, c'est une très bonne délibération, le fait de réhabiliter ce foyer. Mais il y a un problème de la partie neuve, c'est qu'au lieu de respecter la contrainte de consommation énergétique de 5 kWh par m² par an dans le projet, il est marqué, le projet devra atteindre une consommation maximale de 68 kWh au lieu de 50. Donc là, c'est assez problématique par rapport à nos objectifs du plan climat de ne pas respecter ce plan climat, notamment pour les constructions neuves d'avoir le niveau de 50, et pas plus de 68 comme c'est dans ce projet-là.

Mme CALANDRA

Oui, juste une chose, je sais que je vous embête mais en face notamment, c'est la conformation de la salle. On vous entend très, très mal. Donc je vais vous demander de faire, je ne sais pas pourquoi, je trouve que les micros sont peu performants. Faites un effort pour bien parler dans le micro parce que c'est très, très difficile de vous entendre. D'ailleurs, il en va peut-être de même pour vous quand je m'exprime. Enfin, je ne sais pas. Mais j'ai vraiment du mal à vous entendre. Il y a un son très sourd. Là, ça va peut-être un peu mieux.

M. GLEIZES

Je pourrais intervenir ? Et je vais parler plus fort. Donc je disais, sur cette opération, bien sûr qui est très importante de réhabilitation du foyer, dans la partie construction neuve, l'objectif de consommation énergétique, au lieu d'être à 50, comme c'est dans le plan climat de la ville de Paris, est dans un objectif de 68. Et c'est page...

Mme CALANDRA

Pardonnez-moi ! Qu'est-ce qui se passe ?

M. GLEIZES

Non, j'ai dit : « On va quand même voter la délibération. » Mais je veux dire, c'est quand même problématique quand même sur ces délibérations qui nous arrivent en conseil d'arrondissement, qu'on ne se donne pas pour objectif de respecter les objectifs du plan climat, parce que, si à la fin, on ne respecte pas notre objectif de réduction et j'y reviendrai plus tard sur les délibérations sur les rénovations thermiques, on s'éloigne de plus en plus de la trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050 pour la ville de Paris.

Mme CALANDRA

Bon, alors, écoutez, comme vous imaginez, je ne suis pas rentrée dans les détails de l'organisation de cette construction. Ce que je vais faire, c'est que nous allons leur en faire la remarque. À mon avis, s'agissant d'une résidence jeunes travailleurs, il doit y avoir des questions de coût de construction parce que, comme toujours à Paris, le foncier étant cher, c'est des résidences qui doivent fournir des loyers, enfin, proposer des loyers les plus bas possibles, parce que vous savez que notre objectif est de maintenir au maximum des jeunes actifs dans Paris, notamment les jeunes apprentis, ceux qui travaillent chez nos commerçants ou nos petites entreprises. Comme vous le savez, le tissu économique du 20^e arrondissement étant constitué très majoritairement de commerçants, de très petites entreprises ou de PME, nous cherchons à stabiliser, à offrir une offre des logements à des coûts très raisonnables pour des gens qui vont être payés au SMIC ou au SMIC horaire. Et donc j'imagine que pour HSF, l'équilibre économique s'est fait sur cette base. Cependant, M. GLEIZES, vous avez raison, il y a une question climatique également prégnante. Alors je sais que c'est compliqué dans ces cas-là, de hiérarchiser parce que je ne veux pas qu'on retombe dans le débat fin du monde contre fin du mois. Et j'aimerais qu'on essaie d'arriver aux deux. Alors ce que je vous propose, M. GLEIZES, c'est qu'éventuellement, j'organiserai une rencontre entre vous et HSF pour

que vous leur parliez des normes climatiques de façon à ce qu'il y ait une convergence. Et en général, les architectes essaient de faire des propositions. Après, les choix d'objectifs qui ont été faits doivent dépendre probablement d'équilibre financier. Mais peut-être pas. Mais à mon avis, c'est ça. Donc on organisera une rencontre avec HSF, et d'ailleurs d'autres bailleurs, de façon à ce qu'ils soient bien briefés sur le sujet. Néanmoins, je recommande de voter cette délibération, parce que nous avons besoin de résidences pour jeunes actifs. Donc... Vous voulez...

M. GLEIZES

Bien sûr, je n'ai pas dit ma consigne de vote. Mais j'appelle à voter pour cette délibération, malgré cela. Et je vous remercie de la proposition que vous venez de faire.

Mme CALANDRA

Donc je vous consulte.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Mme CALANDRA

Et je rappelle d'ailleurs que dans cette enceinte, on avait voté une délibération sur les matériaux des réhabilitations ou des constructions neuves. Et ce serait bien qu'on ait des référentiels de prix au m² des matériaux les plus performants en matière de plan climat de façon à ce qu'on puisse un peu, nous, juger notamment dans les jurys d'architecture. C'était un amendement au plan climat, exactement qu'on avait déposé, et qui a été voté, parce que c'est très compliqué parfois pour les élus d'avoir une vision exacte de ces sujets, étant donné que ce n'est pas notre métier de base.

2018 DLH 214 : Réalisation 124, rue des Pyrénées (20^e) d'un programme de construction neuve de 24 logements sociaux (11 PLUS et 13 PLS) par ICF Habitat La Sablière. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. GLEIZES

Oui, il y a un problème sur cette délibération. Je me demande s'il ne faudrait pas la retirer du conseil d'arrondissement comme la précédente, la DLH 203 qui a été retirée. C'est sur le fait je demande si cette délibération n'est pas attaquable devant un tribunal administratif à partir des éléments qui sont dans cette délibération-là. Donc il est rappelé dans l'introduction qu'une partie de la parcelle est un espace vert qui a été un emplacement réservé pour localisation d'un espace vert dans le PLU, qu'on a le numéro de la parcelle et on a la superficie de la parcelle qui est ici de 1 324 m², donc c'est ceux qui avaient été mis dans le PLU. Et dans la proposition qui nous est faite ici, on a une réduction du jardin. On passerait donc à 1 115 m², c'est-à-dire qu'il y aurait une perte de 200 m² sur le jardin. Donc ce qui est problématique, c'est que normalement, cette parcelle est réservée, donc il n'y a pas de compensation qui est prévue dans le projet. Donc il y a le fait que normalement, un emplacement réservé dans le PLU ne peut pas être constructible. Donc voilà, je pense qu'il y a un problème. Et je pense qu'il faudrait mieux la retirer au moins d'ici le conseil de Paris, comme on l'a fait à la précédente pour savoir s'il y a un problème juridique ou pas sur cette parcelle.

Mme CALANDRA

Bon, d'autres prises de parole. Alors Mme DASPET.

Mme DASPET

Je vais être extrêmement rapide puisque j'avais exactement le même commentaire à faire. C'est quand même, je regarde Mme De MASSOL, mais je crois qu'on a commencé à travailler sur ce dossier en 2010, si mes souvenirs sont bons. On a rencontré plusieurs fois le bailleur. On a rencontré les amicales de locataires. Enfin, ce n'est pas une découverte qui avait un problème de réservation au PLU. D'ailleurs, ce n'est pas un problème, c'est plutôt une bonne chose qu'il y avait cette histoire de lien avec la petite ceinture et l'obligation de maintenir l'espace vert ou de le reconstituer. Donc presque 10 ans après, on en est à découvrir un projet qui ne respecte toujours pas la loi, la

réglementation en tous les cas. Donc c'est quand même attristant, parce que là, pour le coup, ce n'est pas une question de formation, de sensibilisation. Ça a été dit, redit par différents élus, en différents lieux et on en est toujours au même point.

Mme SIMONNET

Oui, même chose que mes collègues à partir du moment où de toute façon, on a des réserves qui sont émises dans le cadre du PLU, ce sera attaquable. Et il est important, Paris est déjà une des villes les plus denses d'Europe, de préserver les espaces verts quoiqu'il en soit. Qui plus est, quand de toute façon, le cas du PLU nous fait obligation. Moi, je voudrais aussi dire sur cette délibération, et ça m'épargnera d'intervenir sur d'autres délibérations du même acabit, on a toujours un problème sur le 20^e, avec, je trouve, ce débat où on continue à réserver beaucoup de logements sociaux en PLS selon la règle parisienne d'un tiers de logements PLS. Alors un tiers de logements PLS dans les constructions neuves, un tiers de logements PLS dans les reconversions. Je dis ces deux aspects-là pour que ça aille pour d'autres délibérations qui sont de cet ordre dans ce conseil. Or, il n'y a pas 30 % de demandeurs de logements qui ont des revenus qui correspondent au plafond des PLS. Il y a à peine 10 % de demandeurs de logements sociaux dont les revenus correspondent au revenu d'un PLS. Donc on est en fait, en train de faire au nom de la mixité sociale, une discrimination à l'encontre de celles et ceux qui ont des faibles revenus et qui les met en éligibilité sur les logements PLAI, PLUS. Donc pour moi, c'est un vrai problème. Et j'aimerais bien savoir, alors ce n'est pas forcément possible pour chaque délibération, mais quand on aura des délibérations sur des préemptions, on devrait pouvoir savoir sur ces immeubles-là quels étaient les revenus et les loyers auparavant pour se rendre compte que bien souvent on préempte des bâtiments pour les transformer en logements sociaux et on réduit finalement le nombre de logements accessibles à ceux qui sont éligibles aux logements sociaux PLAI, PLUS. Voilà, je ne sais pas si c'est clair pour tout le monde. Mais, enfin, c'est un sujet qu'on a déjà au niveau de notre groupe eu à plus d'une reprise. Et quand ils sont, les deux, liés, on voit bien qu'il y a une logique à la fois de bétonisation de Paris qui réduit les espaces verts et une logique de gentrification de Paris qui est problématique même quand on fait du logement social.

Mme CALANDRA

Alors je donne la parole à M. PERIFAN, et ensuite je dirai un mot. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Écoutez, l'intervention de ma collègue Mme SIMONNET me permet aussi d'intervenir de manière plus large. Je faisais le décompte en fait de la répartition sur l'ensemble des délibérations qui sont liées à de la construction de logements, on arrive en fait à un équilibre qui est sain, lorsqu'on peut parler, Mme SIMONNET, de mixité sociale. On ne peut pas faire que du PLAI. Sinon, les classes moyennes, elles quittent Paris. Et qu'on ne peut pas effectivement ghettoïser des personnes en difficulté sociale et qu'il faut mélanger les gens. Et je trouve que c'est une bonne chose qu'on puisse effectivement mélanger les gens qui peuvent être tributaires de PLAI, de logements PLUS ou de PLS. La deuxième chose qu'on rencontre aussi que la ville de Paris, lorsqu'on voit la répartition, on voit que c'est surtout les bailleurs qui n'appartiennent pas à la ville de Paris qui font du logement PLUS et PLS, et que la ville de Paris est encore, sur majorité des logements qu'elle construit dans le 20^e, sur du PLAI. Là encore, je pense qu'il faut qu'on arrive à rééquilibrer si on veut mélanger les populations, avoir cette mixité sociale, et surtout permettre aux jeunes familles, on ne rentrera pas dans le débat qu'on a eu 50 fois ici au conseil de Paris. Mais en fait, les classes moyennes, c'est deux personnes qui gagnent 1 800 €, un couple, à 1 800 € par mois, ou 2 000 € par mois. Ce n'est pas non plus des gens, je parle du PLUS, ce ne sont pas des gens en fait qui sont extrêmement riches comme Mme SIMONNET voudrait donner l'impression que ce l'est. Donc à un moment, si on veut de la mixité sociale, soit effectivement, on a une vision plus idéologique qui est la vôtre. Merci.

Mme CALANDRA

Alors merci à tous pour vos interventions. Mme SIMONNET, s'il vous plaît ! Alors... Ah ! M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, nous n'allons pas prendre part au vote sur cette délib pour le moment. Donc on va voir ce qu'on peut faire avec les archis, avec toutes les parties prenantes pour bien étudier le...

Mme CALANDRA

Je comprends. Alors juste, excusez-moi, sur cette délibération et sur ce projet particulier, deux choses. Je vais répondre rapidement sur la question de la mixité sociale qui ne concerne pas spécifiquement ce projet, mais tous les projets de logement du 20^e arrondissement et de Paris en général. Je rappelle que nous essayons, avec la Maire de Paris et Ian BROSSAT, d'avoir une position équilibrée, pragmatique, qui vise dans un premier temps, à continuer à livrer du logement social ou à réhabiliter ou à conventionner des logements existants à Paris et notamment en privilégiant autant que faire se peut le rééquilibrage à l'ouest et dans le centre de Paris sachant qu'il y a très peu de m² disponible à la vente et très peu de m² disponible, et très peu de parcelles libres ou très peu de conventionnement à faire, c'est très cher. C'est beaucoup plus cher que chez nous, et que donc autant que faire se peut, quand nous livrons du logement social dans ces arrondissements, nous essayons, bien sûr, de rééquilibrer avec du PLAI et de faire, comme l'a dit M. PERIFAN, de la mixité sociale. Alors là, dans l'autre sens, c'est-à-dire que des personnes plus modestes aillent habiter dans les arrondissements les plus riches, les plus aisés de Paris. Pour ce qui concerne le 20^e arrondissement, Mme SIMONNET, vous savez très bien qu'historiquement depuis les années 60-70, cet arrondissement était dédié à d'énormes cités dortoirs avec les personnes les plus modestes que compte la capitale ainsi que le 19^e arrondissement et une partie du 18^e. Et comme l'ont dit, vous n'avez pas participé, il y a certains collègues qui étaient avec moi, je présidais avec Alexandre LE BARS la concertation avec les parents d'élèves des collèges du sud de l'arrondissement, et notamment les parents d'élèves de Perrin qui est le collège qui souffre le plus de ségrégation sociale de Paris, ce qui se voit, entre autres, aux résultats dudit collège. Et ce qu'ont dit les parents d'élèves qui étaient présents de Perrin, c'est qu'ils souhaitaient que leurs enfants soient davantage au contact d'enfants de classes sociales plus aisées et il y avait des mamans qui réclamaient plus de mixité sociale. Et c'est pourquoi effectivement dans nos quartiers, nous rééquilibrons le conventionnement, parce qu'historiquement, il y a eu trop de concentration de personnes en grande difficulté. Ce qui pèse sur beaucoup de sujets, ce qui pèse sur les sujets des écoles, de l'évitement scolaire, etc. Donc nous rééquilibrons pour qu'à la demande des parents d'élèves eux-mêmes et des parents d'élèves des classes les plus défavorisées, il y ait un mélange des horizons différents comme l'ont dit très justement ces parents. Et c'est pourquoi d'ailleurs moi, je suis favorable aussi à ce qu'il y ait une partie d'accession à la propriété, qu'il soit livré dans le 20^e arrondissement quand c'est possible et qu'on fasse des mélanges entre du PLAI, du PLUS, du PLS, du PLI, de l'accession à la propriété. Parce que, je veux dire que quand on parle de gentrification du 20^e arrondissement et que je vois l'analyse des CSP, des collègues et des parents d'élèves, par exemple, dans le rapport de l'inspection de la caisse des écoles, moi, je peux vous dire qu'on est assez loin du compte pour ce qui est de la gentrification. Donc il ne faut pas exagérer non plus. Alors sur la question de cette parcelle, bon, moi, mes chers collègues, et Mme DASPET nous dit : « Ça fait longtemps qu'on sait. » Oui, alors moi, cette parcelle... si cette délibération n'arrive qu'aujourd'hui, c'est parce que j'ai résisté pendant des années à la construction sur cette parcelle. Il ne faut quand même pas déconner. J'étais la première à dire avec Mme De MASSOL que je voulais un espace vert à cet endroit, et pas de construction. Je voulais un accès à la petite ceinture. Je me suis battue pendant des mois. Et là, pour le coup, M. BROSSAT et M. BAUDRIER et Mme VICQ m'ont expliqué qu'il fallait absolument que nous accédions à la demande du bailleur car c'est le bailleur, ICF La Sablière qui est le bailleur historique de la SNCF. Et c'est Mme VICQ, M. BAUDRIER, M. BROSSAT qui m'ont tordu le bras pour que j'accepte une construction à laquelle j'étais fermement opposée. Moi, je voulais un jardin. Et je voulais qu'on vire les parkings à ciel ouvert de la résidence et qu'on fasse un accès de plein pied et Pénélope KOMITES d'ailleurs me soutenait dans ce sens. Nous avons perdu l'arbitrage. Excusez-moi de vous le dire. Nous avons perdu l'arbitrage. Et ICF La Sablière, forte du soutien de M. BROSSAT, a obtenu la construction d'un immeuble que nous avons négocié pendant des mois pour l'avoir le moins dense possible avec M. BAUDRIER nous disant : « Il faut absolument une crèche. » Alors juste un élément. J'ai reçu hier, malheureusement Karine DUCHAUCHOI, pour des motifs professionnels, n'a pas pu être là. Mais j'ai reçu la nouvelle sous-directrice, enfin, nouvelle, elle est là depuis un an, Mme FOUCART, de la DFPE avec ses nouvelles collègues. Elle avait des personnes à me présenter. Et nous avons parlé des crèches dans le 20^e arrondissement. Il se trouve qu'elle, comme moi, n'est pas convaincue de la pertinence absolue du besoin de cette crèche à cet endroit-là. Parce que nous

pensons qu'avec toutes les livraisons que nous allons faire, peut-être que le besoin est couvert. Moi, par exemple, je vous le dis, je préférerais des lieux dédiés aux enfants porteurs de handicap, plus que des crèches aujourd'hui dans le 20^e arrondissement. Je pense que c'est plus là que se situe le besoin. Mais on ne va pas régler ça ce soir. On ne va pas régler ça ce soir. Moi, je suis prête à retirer cette délibération, M. GLEIZES, parce qu'en ce qui me concerne, si je peux obtenir un jardin à cet endroit-là, je serai la plus heureuse des femmes. Le problème, c'est qu'à un moment donné, il faudrait savoir dans la majorité municipale. Moi, je respecte les règles. Je respecte les arbitrages rendus. J'ai respecté M. BROSSAT, Mme VICQ qui souhaitaient qu'ICF La Sablière construise, à mon corps défendant, puisque moi, j'étais pour un espace vert pur, nu, avec accès à la petite ceinture. On me dit : « Non, ce n'est pas possible. Le bailleur a besoin de construire. » À un moment donné, moi, je ne sais plus faire. Donc entendez-vous entre vous. Parlez avec l'hôtel de ville, parlez à M. BROSSA. C'est épuisant pour ce qui me concerne. Moi, j'ai passé, je ne sais pas combien j'ai fait de réunions avec ICF La Sablière, au début, celle qui a résisté, c'est pour ça que ça a mis tellement de temps à arriver, cette délibération, c'est moi. Et je leur ai dit : « Non, c'est un des rares endroits du 20^e où on aura un accès de plain-pied à la petite ceinture avec une pente tellement faible qu'on n'a pas besoin de faire d'ascenseur avec une possibilité d'avoir un espace de respiration. » Alors maintenant, il y en a qui disent : « Il faut absolument encore des logements sociaux. » Très bien. C'est un motif tout à fait noble également. ICF La Sablière nous dit : « Nous, on aimerait construire. » J'essaie de trouver des compromis judicieux. Et vous venez en fin de parcours m'expliquer que le compromis n'est pas judicieux. Écoutez, moi, si vous voulez, on la retire... Oui, oui, non mais je veux bien qu'il y ait... Mais excusez-moi, c'est passé entre les mains de la direction d'urbanisme, de la DLH, de M. BROSSAT et de toute le monde. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, deux choses. D'abord, vous prêtez des propos que je me permets juste à des gens qui sont membres de ce conseil mais qui ne sont pas là. Donc voilà. Vous dites que c'est M. BAUDRIER, c'est Mme VICQ, chose comme ça. Ça, c'est la première chose.

Mme CALANDRA

C'est leur délégation.

M. HOCQUARD

Oui. Alors je vais y venir sur la délégation. Donc je trouve que pour justement avoir un débat serein, ce sera intéressant qu'ils puissent être là. Malheureusement, ils ne sont pas là. La deuxième chose, Madame la Maire, comme maintenant, vous avez la délégation de l'urbanisme puisque vous n'avez pas souhaité que ça soit aucun de vos agents qui puissent l'avoir, vous serez certainement à même de trouver un compromis avec l'hôtel de ville sur cette question en retirant la délégation. Merci.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD, vraiment, vous êtes gonflé. Ce n'est pas de ma faute si M. BAUDRIER n'est pas là ce soir, ni Mme VICQ. Excusez-moi. Je n'y suis pour rien. Donc je ne leur prête pas des propos. Je dis que c'est ce qui s'est passé. Et vous voulez qu'on fasse venir les gens d'ICF La Sablière ? Puisque, eux, comme ça, ils nous expliqueront comment ça s'est passé. Mais franchement, vous me traitez de menteuse donc.

M. HOCQUARD

Pas du tout !

Mme CALANDRA

Alors deuxièmement, c'était la délégation de Mme VICQ à l'époque. M. BAUDRIER, comme on le sait, dès qu'il y a une question de m² quelque part, intervient pour essayer de placer une crèche. Si vous voulez, excusez-moi, c'est assez connu dans cette équipe municipale. Et oui, je m'occupe de

l'urbanisme. J'ai suivi ce dossier. Et j'ai suivi ce dossier dans le sens voulu par M. BROSSAT, M. BAUDRIER et Mme VICQ. Alors je fais le contraire ? Je retire la délibération ? Oui, moi, je fais comme vous voulez. Très bien, la délibération est retirée. Elle ne sera pas adoptée. Moi, ça me va. Je veux un espace vert. Donc c'est parfait. Vous expliquerez ça à M. BROSSAT. Je n'ai aucun problème. Et à La Sablière, bien sûr, avec ce sujet. Moi, j'avais dit à ICF La Sablière que ce serait difficile. Mais il semblerait que les Maires d'arrondissement nous ayant du mal à être écouté. D'ailleurs, d'une façon générale, dans ce pays, si les élus locaux étaient un peu plus écoutés, il y aurait moins de problèmes. Mais je dis ça, je ne dis rien. Donc la délibération est retirée. Et nous nous expliquerons avec l'Hôtel de Ville. Je trouve ça extrêmement distrayant. Je peux vous le dire. Alors vraiment, c'est... si vous veniez dans les bureaux municipaux, sincèrement on n'en serait pas là. Vous faites ce que vous voulez. Il faut travailler en amont les dossiers.

La délibération n'est pas soumise au vote.

2018 DU 88 : Appel à Projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » sur le site du 29 rue du soleil (20^e) – Désignation du lauréat, déclassement et autorisation de Bail à Construction. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

M. LE BORGNE

Oui, merci. C'est donc un projet dont le lauréat est défini qui s'inscrit dans le cadre de Réinventer la Métropole dont c'est la première édition, je crois, qui fait suite aux deuxième, troisième éditions de Réinventer Paris qui vise à la fois à créer un nouvel ensemble urbain, notamment par la construction d'un bâtiment rue du soleil de 1 200 m² et par un contenu aussi sans doute solidaire et innovant. C'est un bâtiment aujourd'hui équipé en grande partie par les Resto du cœur avec lesquels la ville a signé un bail. Donc moi, personnellement, je trouve que le projet est très intéressant dans ce qui est donné pour le moment, sous réserve de maintien effectivement des Restos du cœur, de lien avec le quartier, son environnement, notamment la cantine culturelle qui devrait le permettre ou les activités de réparation de vélo ou d'association en co-working ainsi que le jardin sur le toit qui doit être prévu. Je suggère simplement, Madame la Maire, que vous puissiez associer les élus en amont de ce dossier lorsqu'il concerne leur délégation. Nous le découvrons largement en séance ou à l'occasion des envois de dossier, mais nous n'en avons pas connaissance. Et ça nous permettrait non seulement de travailler sur l'élaboration du projet, du lien avec les structures locales et de l'explication des projets devant les habitants. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Oui, alors moi, j'ai travaillé ce dossier comme Maire avec M. MISSIKA. Mais à l'époque, je ne suis pas sûre que vous ayez tout à fait les mêmes délégations. Donc en tout cas, effectivement, le projet est de très bonne facture. L'important surtout, c'est que dans la méthode de construction du bâtiment, les porteurs de projet proposent de tester, enfin, de présenter des façons de construire différentes. Et c'est ce qui a retenu notre attention parce que ça permet d'expérimenter à petite échelle des méthodes de construction qui pourraient être appliquées ailleurs à plus grande échelle. Mais là, on prendra un moindre risque et ils ont développé une proposition de stratégie d'occupation progressive de la parcelle qui est intéressante.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DLH 90 : Réalisation 46 rue Sorbier-9 rue Gasnier-Guy (20^e) d'un programme de création de 14 logements PLS – Prêts garantis par la Ville (2.490.000 euros) demandés par la SAS coopérative UTOP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

M. GLEIZES

Je vais être très rapide. Cette délibération, c'est surtout pour la saluer. Donc c'est un projet assez ancien d'habitat participatif qui a mis beaucoup de temps depuis qu'il a été choisi en 2014-2015 et que, enfin, la délibération arrive. Enfin, on est arrivé à un accord sur le partage, parce qu'il y a trois délibérations là-dessus : la 90, la 102, et puis la partie financière qui est là, je ne sais plus laquelle, la 341. Donc on a réussi à trouver le montage qui permet en fait que le projet puisse commencer. Et je suis très content de cela.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DLH 284 : Réalisation 195-201, boulevard Davout (20^e) d'un programme de rénovation de 90 logements par LOGIS TRANSPORT. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.

M. GLEIZES

Je fais une intervention générale sur plusieurs délibérations concernant tout ce qui est rénovation thermique. Donc c'est une délégation que j'ai prise récemment. Je n'ai pas eu les dossiers en amont. Je ne fais que prendre l'état de lieu. Je remercie notamment les chiffres et les synthèses qui ont été faits par Marc PROCHASSON, le collaborateur de la Mairie sur ces questions, pour donner déjà quelques données sur l'état du 20^e arrondissement. Pour 2020, l'objectif, c'est d'avoir 30 % de gain énergétique en réduction des dépenses. Or, aujourd'hui, en 2018, avec ces projets-là, on est sur un théorique de 16,83 %, c'est-à-dire qu'on est très en retard. Et on comprend ce retard dans la mesure où on est à la moitié de l'objectif de 2020. Si vous regardez un peu en détail pourquoi on est retard, c'est que souvent, comme j'ai dit tout à l'heure sur le neuf, on ne respectait pas l'objectif de 50 kWh par m². Là, c'est la même chose sur les rénovations. On ne respecte pas l'objectif de 80 kWh par m². En moyenne, par exemple, pour 2017 qui est la pire des années, on est sur une moyenne de 151 en performance envisagée. Ce qui est énorme. C'est-à-dire que si vraiment on veut atteindre l'objectif de 2020, il va falloir accélérer les rénovations. Il y avait des rénovations vraiment d'excellent niveau sur ce qui sera fait sur les années à venir, ce qui est a priori très inquiétant. Alors pour donner quelques détails, la délibération qui est présentée, celle concernant le 195-201 boulevard Davout est très intéressante parce que LOGIS TRANSPORT fait pas mal d'effort puisque c'est lui qui a un des gains les plus importants de 94 kWh après rénovation. C'est quelqu'un qui demande peu d'argent de la ville. Il n'est financé qu'à 10 % et en plus, pour faire plaisir à Mme SIMONNET, il ne demande pas de troisième ligne de quittance. Donc on voit que c'est possible quand on veut. Contrairement à d'autres projets, notamment, alors ce n'est pas forcément rénovation thermique, mais de fait la rénovation thermique, c'est le 133 boulevard Davout, l'ancien immeuble de l'INED où là, le gain est vraiment très faible, et beaucoup de subventions de la ville, 40 %, et il y aura une troisième quittance de loyer. Donc je crois que c'est la RIVP qui est le bailleur. Pourquoi autant d'écart entre bailleurs sur cela ? Après, il y avait une autre adresse que je voulais citer, excusez-moi, alors je n'ai plus l'adresse exacte. Alors le problème-là, c'est qu'on fait un ravalement de façade sans faire de rénovation thermique. Pourquoi ne pas profiter des travaux de rénovation thermique pour faire, pardon, excusez-moi, de ravalement pour en même temps faire la rénovation thermique. Ça coûterait un peu plus cher. Mais...

Mme CALANDRA

Sur quel programme ?

M. GLEIZES

Alors attendez. Il faut que je retrouve. C'est sur le 89 rue des Maraîchers. Donc c'est un ravalement sans isolement. Donc là, le bailleur, c'est France Habitation. Peut-être que ça peut être revu d'ici. Mais en attendant, je voulais faire ces remarques. Pour le moment, on est loin de la trajectoire des 30 % pour ce qui est la partie 20^e arrondissement. Et si on faisait les calculs au niveau parisien, on pourrait penser qu'on a aussi ce retard-là. Et sachant que les chiffres qui sont donnés ici, ça, c'est un autre problème, ce sont les chiffres prévus. Après, il faut faire la partie vérification. Là, je sais que les services sont en train de faire des vérifications par rapport à ce qui était prévu. Et souvent le prévu est loin du théorique, c'est-à-dire qu'on est encore plus loin de l'objectif des 30 % de réduction des dépenses énergétiques sur le bâti.

Mme CALANDRA

Alors je vous remercie. Je ne peux que vous féliciter de faire ce travail. Le problème est clair, c'est que là, ce sont des délibérations. Comme vous le savez, pour sortir une délibération de cette nature, il

faut travailler effectivement. C'était bien avant que vous n'ayez cette délégation. Donc c'était, comment dirais-je, des années avant que... il y a les achats de parcelles, etc. Les achats de bâtiments sont faits. Pourquoi y a-t-il tellement de différence à mon avis ? Mais encore une fois, ce sont des questions extrêmement techniques et qui croisent des questions financières, parce que la nature des bâtiments quand il y a réhabilitation est très différente. Donc, par exemple, l'INED est un bâtiment, à ma connaissance des années 80, qui présente énormément de défauts dans sa conception. Puisque dans ces années-là, on n'avait pas les mêmes préoccupations par rapport au climat, et qui donc, comme le projet RIVP vient sur un bâtiment existant, entre les démolitions, les reconstructions, la réhabilitation, c'est des coûts énormes. Et en plus, on part d'un existant qui est problématique. Je pense que c'est l'une des raisons des écarts. Par forcément la seule. Encore une fois, je ne peux que vous dire une chose, c'est que dans ce cas-là, et ce n'est pas en conseil d'arrondissement qu'il faut résoudre ça, parce que là, on arrive en fin de démarche. Il faut que vous rencontriez ces bailleurs, et notamment les directeurs de la construction de ces bailleurs et que vous travailliez avec eux sur les questions d'isolation, de démarche par l'intérieur, par l'extérieur, de matériau, etc. Parce que moi, je ne suis pas en mesure de vous apporter des réponses précises immeuble par immeuble. Je pose moi-même régulièrement des questions et comme présidente d'un bailleur et comme Maire d'arrondissement. Et j'ai à plusieurs reprises encore récemment dans la dernière commission numéro 5, je suis intervenue en rebondissant sur une intervention de M. CONTASSOT pour dire qu'il fallait vraiment qu'on puisse être armé, les élus, sur ces questions de matériaux, de performance énergétique, notamment en prévision des jurys d'architecture. Mais je conçois que ce soit une question très compliquée à organiser. Donc ce que je pense, c'est qu'il faut qu'il y ait un travail plus fin avec les bailleurs. Mais les bailleurs eux-mêmes sont dans le tâtonnement pour beaucoup de ces process. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont en cours d'acquisition. Je reprends l'exemple des matériels de la DPE. Quand on a voulu dédiéliser le parc de la ville de Paris, les chaînes de fabrication des entreprises qui fabriquent le matériel de propreté, ils ne savaient pas, enfin, je veux dire, ils ne savaient pas. Ils n'étaient pas en mesure de fabriquer des matériels de propreté performants hors diesel. Et aujourd'hui encore, on est, la ville de Paris, par sa commande publique, a lancé une démarche d'ordre expérimental. Mais on a essuyé les plâtres. Parce qu'évidemment, quand vous avez des matériels, les premiers matériels, ils ne sont pas au taquet. Il en va de même sur les plans climat. On est encore beaucoup dans le tâtonnement, l'expérimentation, les découvertes. Alors on a parfois des déconvenues. Par exemple, moi, j'ai noté des différences de qualité très nettes entre les bureaux d'études, les bureaux d'études qui sont censés accompagner les démarches des bailleurs pour ce type de construction, sont de niveau très différent. Et parfois, il y en a des très bons. Parfois, il y en a de très décevants. Alors M. GLEIZES. Puis après, on va passer au vote.

M. GLEIZES

Oui, rapidement, pour illustrer quand même la différence. Donc là, on est boulevard Davout, 195 et 133. Donc on peut penser que c'est à peu près la même année de construction. Un, c'est LOGIS TRANSPORT. L'autre, c'est RIVP. LOGIS TRANSPORT, on part de 268 kWh et on arrive à 94. Pour la RIVP, on part de 200, et on passe à 104. Donc on part de plus bas, et on fait moins bien que LOGIS TRANSPORT. Au niveau de la subvention de la ville, 189 000 € pour LOGIS TRANSPORT. 3 617 000 pour la RIVP. On voit bien quand même qu'il y a quand même des différences majeures. Et en plus, je répète, pour LOGIS TRANSPORT, pas de troisième ligne de quittance, et une troisième ligne de quittance pour la RIVP.

Mme CALANDRA

Mais là, vous comparez des choses, je vais vous donner la parole, Mme GUHL, mais incomparables. Et je vais vous dire pourquoi. Parce que le projet de l'INED, il n'y a pas que du logement. On doit accueillir les laboratoires de la ville de Paris. Et il y a des performances très spécifiques. Ce sont les laboratoires d'hygiène, de sécurité, etc. de la ville de Paris. Il y a des demandes particulières qui renchérissent le coût du projet, notamment il nous faut des lieux avec des isolations totales. Par exemple, par rapport à des vibrations, des sons, etc. Donc c'est une livraison très spécifique. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, moi, je voulais rebondir sur cette question de la performance, la performance énergétique des travaux que nous menons. Parce que durant cette mandature, il y en a eu beaucoup, beaucoup

effectués par les bailleurs sociaux de rénovation. Et ça, il faut le saluer. C'est un combat qu'on mène et qu'on ne mène pas uniquement depuis cette mandature. Je pense qu'il faut le dire. Bien sûr, il faut dire tout ce qui ne va pas. Et quand ce n'est pas suffisamment performant, il faut le dire et il faut le souligner. C'est ce que fait notre collègue, Jérôme GLEIZES. Et on peut compter sur lui pour aller repérer chacun de ces éléments. C'est vrai que les performances sont différentes. Mais elles sont différentes aussi dans le neuf, contrairement à ce qu'on imagine et même si les réglementations sont soi-disant de plus en plus contraignantes, elles ne le sont pas toujours quelquefois, entre deux RT, on peut se rendre compte que finalement, les critères ne sont pas beaucoup plus contraignants. Et même si elles ont l'air d'être beaucoup plus contraignantes, on se rend compte aussi que quelquefois tout en respectant les réglementations initiales, on ne sait pas très bien comment vieillissent les bâtiments. Et 10 ans après, on se rend compte qu'on a des bâtiments qui, au contraire, ne respectent plus du tout les réglementations, les RT initiales, qu'ils devaient respecter. Donc ça, c'est un vrai problème. Il ne faut pas qu'on se voile les yeux à se dire : « En fait, une fois qu'on a construit, on a terminé. » Et c'est très bien ainsi. C'est qu'il faut aussi que nos services techniques soient formés pour pouvoir suivre, accompagner, etc. Moi, j'étais en commission d'appel d'offres de la ville de Paris cet après-midi où nous venons de décider d'un énorme marché de là aussi rénovation sur le plan thermique de 140 écoles de la ville de Paris. C'est le troisième marché qui est passé comme ça. C'est près de 360 écoles qui auront été rénovées dans les 6 dernières années sous l'angle thermique. Donc on voit bien là que les efforts sont faits. Après, vous avez raison. Il y a la question des professionnels qui ne sont pas tout à fait encore au point sur nombre de sujets écologiques. Et ça, il faut que nous, en tant que ville de Paris, on mette aussi la pression nécessaire pour que les résultats soient bons. Il y a les services de la ville qui, eux, travaillent à cet accompagnement et qu'il faut continuer. Puis il y a la vigilance des élus. Et là, c'est aussi notre travail et le travail de chacun de faire attention à ce que ces normes écologiques qui soient positionnées, soient aussi bien suivies par les professionnels et dans des proportions financières qui soient cohérentes.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors il y a Mme De MASSOL qui m'a demandé la parole. Puis M. MARTIN.

Mme De MASSOL

Oui, c'est un débat fort intéressant qu'on a là ce soir. Il faut se dire que chaque rénovation plan climat est spécifique. Parce que chaque bâtiment a une architecture, a une histoire de construction, a une époque de construction, des matériaux de construction qui sont différents. Et la difficulté du plan climat, c'est qu'on a mis des normes qui étaient les mêmes pour ce qui est de la construction et de la rénovation, et qu'à chaque fois, les efforts pour aboutir à ces normes ne sont pas les mêmes en fonction de la nature des bâtiments qu'on va traiter. Donc c'est effectivement une révolution dans la façon dont les architectes, les équipes techniques, les bureaux d'études doivent raisonner. Ils ont une performance qu'ils doivent atteindre. Et il faut bien l'avouer, ils ont tendance de temps en temps à un peu oublier cette performance de 50 kWh pour la construction neuve et de 80 kWh par m² par an en énergie primaire pour la rénovation. Donc moi, je pense que c'est vraiment important que, comme fait M. GLEIZES, chaque projet soit suivi et qu'on puisse discuter avec chacun des architectes et chacun des bureaux d'études et chacun des bailleurs puisque là aussi, les bailleurs de la ville de Paris sont extrêmement efficaces et extrêmement attentifs à ces questions. Parce que ce ne sont pas seulement des questions environnementales au sens de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Mais je vous rappelle que toutes ces rénovations, c'est aussi beaucoup plus de confort pour les locataires. Et puis beaucoup de problèmes de santé en moins. Parce que quand vous vivez dans un immeuble qui n'est pas bien isolé dont les performances thermiques sont mauvaises, vous avez des problèmes de moisissure, vous avez des problèmes de paroi froide, vous avez des problèmes de santé qui se greffent à cette mauvaise qualité du logement.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. MARTIN.

M. MARTIN

Je n'avais que deux remarques. La première, c'était pour compléter celle que vient de faire Florence De MASSOL. C'est-à-dire qu'effectivement, chaque bâtiment a des spécificités qui font que les

performances auxquelles on peut aboutir à un tarif donné ne sont pas forcément les mêmes. Et puis il y a aussi les conditions de la réhabilitation sachant aussi, ça se fait en milieu occupé ou en milieu inoccupé, on ne peut pas entamer exactement les mêmes travaux. Donc chaque dossier est effectivement une histoire un peu particulière, même s'il faut être très exigeant évidemment sur les résultats atteints. La deuxième remarque, Mme GUHL me l'a volée, parce que de fait, il y a une exigence à avoir non seulement dans ce que nous faisons mais aussi dans la manière dont ce que nous réhabilitons, enfin, les performances de réhabilitation sont tenues véritablement. Parce que nous, on voit des délibérations qui sont dans le nominatif, comme les constructions neuves ou les réhabilitations. Donc dans le temps, il faut que l'on voit si les gains qui sont énergétiques, qui sont programmés subsistent toujours et sont bien au rendez-vous.

Mme CALANDRA

Eh bien, écoutez. Je vous remercie de la qualité de ce débat. Moi, je ne peux que souligner que je suis d'accord avec vous. Donc il faut faire un travail en passant par l'école des ingénieurs de la ville de Paris, les bureaux d'études que nous retenons dans les marchés de la ville de Paris, savoir quelles sont eux-mêmes leurs performances dans des domaines. Les directions de la construction des bailleurs, et pas seulement d'ailleurs des bailleurs de la ville de Paris, mais tous les bailleurs qui interviennent et même les promoteurs dans nos arrondissements, etc. Mais ça, c'est un travail de longue haleine. Et je redis que j'aimerais vraiment qu'on ait des référentiels ressources en matière de ce qui a été déjà fait, quels sont les matériaux qui ont montré leur performance ou les techniques de construction ou les techniques de chantier, etc., quelles sont, par exemple, les formes de chauffage collectif ou individuel les plus pertinentes, etc. avec évidemment la prise en compte de la diversité, si c'est de la réhabilitation, du neuf, quel type de volume, etc. Encore une fois, l'INED, je le sors de ça, parce que l'INED, c'est un bâtiment qui va être très spécifique où on va accueillir des services de la ville qui vont quitter le 13^e arrondissement, et qui ont besoin d'un cadre très particulier. Donc là, il y a des coûts. C'est exactement comme un hôpital ou une gare ou je ne sais pas quoi. Enfin, c'est des sujets très particuliers. Bon, écoutez, nous allons tous tendre collectivement vers cet effort. Néanmoins, je vous demande d'adopter cette délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DLH 385 : Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 20^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (2.534.769 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

Mme STEPHAN

Madame la Maire, mes chers collègues, je profite de cette délibération qui vient enfin d'une liste d'à peu près 20 délibérations sur le logement, pour vous faire part de quelques remarques. Beaucoup a déjà été dit. Je ne vais donc pas y revenir. Je n'ai pas non plus fait le compte des catégories de loyer qui sont réparties dans cette liste de logements, parce qu'il m'a semblé que la répartition 30 % PLAI, 40 % PLUS, 30 % PLS était à peu près respectée partout. Je souhaite néanmoins vous faire remarquer que ces délibérations concernent pour ce qui est de la construction 324 logements neufs, pour ce qui est de l'acquisition amélioration 159 logements, et pour ce qui est de la rénovation 225 logements et que par ailleurs 2,5 millions sont consacrés à l'amélioration du patrimoine bâti. Et je pense que nous devons nous réjouir de cet état de choses.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Donc j'avais M. PERIFAN qui était inscrit. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Donc concernant en fait ce projet, dispositif « Réparer et Embellir », nous ne pouvons que nous réjouir que le 20^e arrondissement et de mémoire, je crois que nous avons la dotation la plus importante avec 2,5 millions qui passera à 5 millions avec l'abondement effectivement puisque ça double. Ça double, 5 millions. Ça, c'est un premier bon point. Le deuxième effectivement, pour souligner que ça concerne des actions d'embellissement ou de réparation de parties communes. Et la troisième chose en fait, pour dire que malgré tout, et on le voit au cours de nos permanences

lorsque nous recevons des habitants du parc social, combien de nombreux habitants se plaignent en fait de la vétusté parfois de leur logement. Donc c'est important qu'on n'oublie pas, c'est important les parties communes, mais c'est aussi important qu'on puisse également prendre en compte, et ce sont des budgets bien évidemment complémentaires, qui ne sont pas les mêmes budgets, pour pouvoir effectivement améliorer le logement de nos habitants du 20^e, en particulier sur les quartiers périphériques autour des portes. Je voulais vous poser une question, Madame la Maire, et ainsi qu'à vous, chers collègues : d'après vous, en quelle année, au rythme actuel de rénovation en fait et d'embellissement des logements du parc social, à Paris, nous aurons rénové l'ensemble du parc social ? En quelle année, d'après vous ? Je vous donne une petite indication. Je pense que nous ne serons plus élus de l'arrondissement. Je crains même pour certains, je ne pense pas à nos jeunes élus, que nous serons peut-être plus ici. Mais c'est 2060. Donc je trouve ça regrettable. C'est important. Les habitants du parc social sont des personnes qui ont souvent des difficultés. Le logement est pour eux ce qu'il y a de plus important. Il est indispensable qu'on puisse répondre à leur demande et ne pas attendre plus de 40 ans pour qu'ils puissent vivre dans des logements décentes. Je vous remercie, chers collègues.

Mme CALANDRA

Mais M. PERIFAN, je comprends très difficilement votre intervention. Oui, Mme STEPHAN.

Mme STEPHAN

Oui, je voudrais dire à M. PERIFAN que les bailleurs sociaux consacrent par an plusieurs centaines de millions d'euros à la réhabilitation et à la rénovation. Oui, Monsieur. Oui. Les projets sont longs à mettre en place parce qu'il faut faire des appels d'offres européens, que ça demande des mois d'études. Mais c'est plusieurs centaines de millions d'euros.

Mme CALANDRA

Alors M. PERIFAN, comme présidente d'un des plus importants bailleurs sociaux de France, je peux vous garantir puisque je préside les débats du conseil d'administration de la RIVP que nous votons en permanence et nous mettons en œuvre en permanence de l'entretien courant, des réparations, des réhabilitations, mais en permanence. Je veux dire que ça part des ascenseurs, des escaliers, les huisseries, les, je ne sais pas, les locaux poubelles, enfin, tout est... Vous imaginez bien qu'on ne peut pas attendre 40 ans, enfin, le patrimoine se dégrade. Ce n'est même pas dans l'intérêt du bailleur d'ailleurs, parce qu'un bailleur, son patrimoine, c'est son actif. Et il a intérêt à l'entretenir aussi. Après, il y a des élus qui ont des conceptions différentes peut-être à Marseille. Mais en tout cas, à Paris, nous, on n'est pas comme ça. Et on entretient le patrimoine. D'ailleurs, j'en veux pour preuve le courrier fort abondant que reçoit quotidiennement, hebdomadairement, mensuellement de tous les locataires du parc social de la ville de Paris. Et je peux même vous dire, pour être, moi, par exemple, copropriétaire, que le parc social de la ville de Paris est plutôt mieux entretenu les copropriétés privées. Et en plus, pour ce qui est du coût d'intervention des plombiers, électriciens, machin, pour un locataire du parc social, c'est beaucoup moins cher que pour des copropriétaires. En plus, qui doivent s'en occuper eux-mêmes, la plupart du temps. Alors après, vous avez des situations de défaut structurel de certains immeubles. Par exemple, on a une situation qui a duré des années boulevard de Belleville, parce qu'il y avait eu une malfaçon à la construction de l'immeuble à la livraison sur des fuites d'eau derrière les cloisons, c'est-à-dire il n'y avait pas de trappes d'accès et il y avait des logements au premier étage et en rez-de-chaussée qui subissaient des nuisances, de l'humidité, des moisissures. Il a fallu à un moment donné vider les appartements, casser et reconstruire. Mais ça, ce ne sont pas forcément, enfin, les bailleurs actuels qui en sont à l'origine. Souvent, c'est des appartements très anciens. Mais quand il faut faire des interventions très importantes, eh bien, nous les faisons aussi. Évidemment, ça coûte beaucoup plus cher. Mais je peux vous dire qu'être locataire d'un bailleur social à Paris, au prix des interventions à Paris, excusez-moi, c'est beaucoup plus avantageux sur le plan de l'entretien que d'être propriétaire. Je peux vous le dire. Alors M. PERIFAN, Mme EL AARAJE.

M. PERIFAN

Rapidement. Merci, Madame la Maire. Il ne s'agit pas en fait de remettre en cause que lorsque les travaux de rénovation sont faits, ils ne sont pas bien faits. Et vous avez raison. De nombreux

locataires qui bénéficient des travaux de rénovation de leur appartement sont très heureux de le faire. Il s'agit simplement de dire qu'au rythme de rénovation des logements du parc social, je parle aussi dans notre arrondissement, je ne parle pas de tout Paris, les moyens peut-être qui sont mis en œuvre ne sont pas suffisants. Et au sens plus large au niveau de Paris, je pense qu'on devrait peut-être rééquilibrer. Quand je vois les dizaines ou les centaines de millions d'euros qui sont dépensés pour acheter du logement social dans le diffus à un prix excessif, je pense qu'on devrait peut-être aussi penser à ceux qui sont dans ces logements sociaux. Et vous les rencontrez, on les rencontre tous les jours dans nos quartiers du 20^e et qui expriment l'insatisfaction quant à la qualité de l'entretien de leur logement. Je ne parle pas des parties communes. Donc il ne s'agissait pas de remettre en cause l'un ou l'autre mais simplement de dire qu'après, il faut faire un choix de priorité. Et c'est vrai qu'on ne va pas attendre 10, 20, 30, 40 ans pour que tout notre parc social soit de qualité décente pour que des habitants, que des familles puissent y vivre dignement. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Notre parc social est de qualité décente. Et je vous rappelle que nous, nous sommes inspectés régulièrement. Il y a notamment une agence nationale qui s'appelle l'ANCOLS et qui veille à ce genre de chose. Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Je pense qu'on n'a pas bien compris le sens de l'intervention de M. PERIFAN. En fait, ce que vous demandez, c'est plus d'investissement public. C'est ça, M. PERIFAN ?

M. PERIFAN

Je pense que la Ville de Paris n'a pas mis les moyens.

Mme EL AARAJE

Bien sûr.

M. PERIFAN

Et qu'aujourd'hui, quand on voit les délais qui vont être nécessaires pour réhabiliter l'ensemble de notre parc social...

Mme EL AARAJE

En fait, c'était juste une figure rhétorique. En fait, l'objectif n'était pas vraiment que vous répondiez.

M. PERIFAN

Non mais c'est... Non, mais il n'y a pas, Mme...

Mme EL AARAJE

Vous demandez la parole dans ce cas-là, M. PERIFAN.

Mme CALANDRA

M. PERIFAN, s'il vous plaît. Mme EL AARAJE, allons-y.

Mme EL AARAJE

À défaut d'être poli, soyez au minima courtois. Donc je disais, ce que vous voudriez, c'est plus d'investissement public. Donc vous renvoyez tout à l'heure, Mme SIMONNET à des débats idéologiques. Donc je vous invite à examiner les vôtres et à faire un point sur la question de schizophrénie qui est la vôtre quand on confronte la politique nationale et la politique locale.

Mme CALANDRA

Bien, alors maintenant, je vais vous consulter. Oui, M. PERIFAN, mais non...

M. PERIFAN

Non, mais attendez...

Mme CALANDRA

Ne tombez pas dans les pièges !

M. PERIFAN

Chers collègues, comme c'est drôle dans cette enceinte quand la majorité ou en fait, je ne sais plus, enfin, les gens de gauche ne sont pas d'accord avec nos positions, on commence à nous qualifier à défaut d'être poli, de schizophrénie. Est-ce que jamais je vous ai attaqués sur ce que vous êtes ? Alors merci de me faire révéler que je suis schizophrène. J'irai certainement consulter. Non, mais franchement, c'est inacceptable. Et vous savez, ça me rappelle, moi, je vais vous dire une chose, on va se lâcher un petit peu ce soir, moi, mes parents viennent d'un pays de l'est. Ils devaient être fusillés. Ils se sont évadés. Ils ont réussi à venir là. Et mon père me dit, il a 95 ans, mais m'a toujours dit : « Dans le système marxiste, quand on veut, en fait, quand on n'est pas d'accord avec son adversaire, on commence par le discréditer. On n'attaque pas sur ses idées. On n'attaque pas sur ces propositions. On le discrédite. » Évidemment, un élu qui est schizophrène, chers collègues, ne peut pas avoir raison lorsqu'il parle sur une délibération. Donc je vous demanderais d'être un peu plus attentive. Arrêtez en fait de dénigrer les personnes. Voilà. J'ai autant de valeur que vous, chers collègues.

Mme CALANDRA

Bien, allez... Non, non, non, Mme EL AARAJE. Non, non, non.

M. PERIFAN

Et le dernier point, si vous permettez, Madame la Maire...

Mme CALANDRA

On a 15 vœux à examiner. On arrête.

M. PERIFAN

Le dernier point, si vous permettez, ça n'a rien d'idéologue. C'est simplement quand je vois des familles du quartier, des quartiers du 20^e, qui me disent : « Voilà, chez nous, il y a des rats. Chez nous, il y a de l'humidité. Chez nous, effectivement, nos enfants qui sont asthmatiques ne peuvent pas vivre décentement. » Ça me touche, simplement, il n'y a aucune part d'idéologie. C'est simplement que nous nous devons, en tant qu'élus, lorsque nous sommes, nous louons le parc social à des habitants du 20^e ou d'ailleurs, il est indispensable que les conditions soient décentes. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

Mme EL AARAJE

Juste une très courte... très brièvement.

Mme CALANDRA

Mme EL AARAJE, votre intervention...

Mme EL AARAJE

Bien sûr, très brièvement, Madame la Maire. Mais je me permets juste effectivement de vous rappeler votre responsabilité de police de nos débats et donc je ne vous permets pas, M. PERIFAN, de me hâler comme vous l'avez fait en début d'intervention.

Mme CALANDRA

Bien, Madame et Monsieur, je vous demanderais si on pouvait en arrêter là sur les tensions. Sur le fond, M. PERIFAN, il se trouve que la question d'un logement décent, ça a un sens, un logement décent. Que des personnes locataires demandent de l'entretien dans leur logement, je l'entends bien. C'est notre quotidien. Dire que leurs logements sont indécents, attention, parce qu'y compris légalement, un logement indécent, ça a un sens. Or, je n'accepte pas qu'on dise que des logements de bailleurs sociaux sont indécents. Il y a des présences de nuisibles comme il y en a dans les copropriétés privées à Paris, comme il y en a dans la Mairie. On a un problème de nuisibles à Paris, qui d'ailleurs va mieux depuis quelque temps, parce qu'il y a eu des changements là aussi, de techniques, d'opérateur. On a essayé plusieurs choses. Et j'ai moins de plaintes ces derniers temps. Donc j'en déduis que la situation s'améliore. Je précise que beaucoup de locataires, je ne sais pas s'ils sont schizophrènes, mais sont souvent très incohérents parce qu'ils se plaignent des nuisibles, et quand les bailleurs lancent des opérations et croyez bien que je suis au courant, puisque c'est moi qui demande aux bailleurs d'intervenir dans certains immeubles, le bailleur arrive, et les gens ne leur ouvrent pas leur porte alors que les techniciens et oui, et les techniciens ont besoin d'entrer dans les appartements pour mettre fin aux présences des nuisibles. Donc si vous voulez, il y a beaucoup de gens qui disent beaucoup de choses à la volée comme ça dans les réunions publiques, quand ils croisent un élu. Mais en réalité, par exemple, vous dites, les opérations de réhabilitation ou d'entretien. Sachez une chose, puisqu'actuellement, on a plusieurs chantiers, notamment sur la barre Mortier, c'est qu'il y a des gens qui se plaignent quand on fait des opérations de restructuration, réhabilitation, parce qu'ils ont fait des aménagements de leur logement auxquels ils ne veulent pas qu'on touche. Parfois, d'ailleurs, des aménagements sans les déclarer aux bailleurs et qui sont problématiques, parce qu'ils ne sont pas conformes. Donc je vous le dis, les habitants sont comme les élus : souvent, très contradictoires. Donc ils nous demandent des choses. Mais quand on arrive pour faire les interventions, ils n'ouvrent pas leur porte. Je peux vous dire que c'est arrivé plus d'une fois. Et il faut que les entreprises s'y reprennent à trois, quatre, cinq fois pour arriver à pénétrer dans le logement. Et ensuite, ils découvrent des aménagements qui les empêchent d'intervenir selon le planning proposé avant. Donc je vous le dis, c'est très compliqué. C'est des sujets complexes. Et encore une fois, il n'y a pas de logement indécent dans le parc social parisien. Il n'y a pas de logement insalubre. Parce que sinon, on serait condamnés. En revanche, il y a des logements qui posent des problèmes de conception souvent, notamment sur ce qui est les questions d'humidité. Je précise aussi qu'il y a beaucoup de locataires qui bouchent les ventilations qui ont été posées dans l'appartement à sa conception. Ils les bouchent. Et ça crée des problèmes de moisissure et d'humidité. Quand on leur dit : « Il faut laisser les ventilations libres » ils refusent en disant : « Mais ça va me coûter plus cher en chauffage. » Sauf que les appartements sont conçus pour être ventilés d'une certaine façon. Donc là aussi, nous avons des problématiques contradictoires.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DU 218 : Mise en œuvre d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur les parcelles au 86 et 88 rue des Rigoles (20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

Mme De MASSOL

Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai un vrai problème sur cette délibération puisqu'elle porte effectivement sur la procédure de déclaration d'utilité publique de parcelles que la Mairie de Paris, la Mairie d'arrondissement Iorgne avec gourmandise depuis longtemps. Et par contre, quand on lit la délibération, on se rend compte que le programme qui est prévu dessus n'est pas du tout celui qui avait été présenté aux habitants puisqu'il s'agissait effectivement de prévoir un équipement culturel mais dans un jardin. Ce jardin devait faire suite au jardin certes, privé, mais des jardins de Paris Habitat qui sont un petit peu au-dessus de cette parcelle et qui matérialisent le trajet d'une ancienne rivière qui dévalait la colline de Belleville. Donc je ne sais pas comment faire pour que cette délibération prenne en compte cette dimension jardin qui, je me souviens des discussions avec le

conseil de quartier Belleville, avec le conseil de quartier TPSF qui était une des parties importantes du projet que nous avons à l'époque présenté aux habitants. C'est la délibération DU 218, la numéro 13.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Juste une question de forme, Madame la Maire. Mme De MASSOL était inscrite en début de conseil sur cette délibération ?

Mme CALANDRA

Non, mais comme je suis maître de l'ordre du jour et des inscriptions, c'est moi qui ai donné la parole.

Mme MAQUOI

D'accord.

Mme CALANDRA

Parce que je vais retirer cette délibération de l'ordre du jour. Parce que comme cette délibération pose exactement le même problème que celle portant sur le 124 rue des Pyrénées, à savoir une question d'espace vert, et que cette délibération a été préparée, et vous le savez très bien, dans des conditions très particulières, je vais la retirer de l'ordre du jour.

Mme MAQUOI

Alors je n'ai pas fini. Excusez-moi, Madame la Maire. Puisque ça, c'était la question de forme. Sur le fond, moi, j'avoue que je suis un petit peu surprise, alors d'abord, parce que votre directeur de cabinet est en copie de tous les comptes-rendus, est invité à toutes les réunions depuis de début de ce projet, que c'est quelque chose, il me semble, puisque quand nous avons rédigé ensemble le contrat de mandature de 2014, où nous avons toujours dit, et d'ailleurs, c'est pour ça qu'il y a ça, que le rachat des garages était aussi pour faire un équipement culturel qui ouvrirait aussi sur la place à côté, et que ça, c'est des choses qu'on a juste écrites dans un programme municipal quand on s'est engagé devant les habitants. Donc je comprends bien ce que vous voulez essayer de faire, c'est-à-dire tout simplement là-dessus, parce que vous êtes vexée sur une délibération précédente, vouloir la retirer. Moi, je vous alerte juste là-dessus, quand on le fait, on argumente un peu puisqu'il me semble aussi, je n'ai pas les mêmes souvenirs que Mme De MASSOL sur les concertations des habitants et il me semble que cet équipement culturel, nous le portions ensemble ou alors j'ai dû me tromper.

Mme CALANDRA

Mme MAQUOI, comme vous l'avez entendu, Mme De MASSOL, comme moi-même d'ailleurs, ne remettons pas du tout en question l'équipement culturel, puisque, comme vous le savez, pour être intervenu avec moi à de très nombreuses reprises sur ce sujet, je suis totalement favorable à cet équipement culturel. Et je suis très agacée parce que ça traîne depuis plusieurs années. Ça n'est pas le sujet. Je ne suis absolument pas vexée sur la délibération précédente. Je suis au contraire très heureuse. Alors là, vous vous méprenez totalement puisque comme je vous l'ai dit, je sais que vous ne me croyez pas, mais moi, j'ai perdu un arbitrage sur le 124 Pyrénées. Et vous m'avez donné l'occasion de revenir en arrière sur cet arbitrage. Je suis au contraire très heureuse. Moi, je veux un jardin 124 Pyrénées depuis le début. Des gens se sont, avec des raisons aussi légitimes, opposés, ont souhaité faire construire du logement une crèche, etc. d'autre élus. Et j'ai perdu cet arbitrage même si le projet de La Sablière a grandement réduit en m² de logement. Mais je persiste à dire que c'est mieux d'avoir un jardin à cet endroit-là. Pour ce qui est de la DUP, je demande simplement qu'elle soit retirée pour être reportée et retravaillée, parce que je pense qu'on peut à la fois avoir et un équipement culturel et un jardin. C'est tout. Et qu'il était prévu dans les concertations avec les habitants, c'est ce que m'a fait valoir Mme De MASSOL, mais ça, c'est ce qui arrive quand on ne vient pas dans les bureaux municipaux, parce qu'on aurait pu en discuter en préparation de ce conseil et

nous n'en serions pas là. Donc je vous propose de retirer cette délibération parce que comme pour la précédente, elle pose un problème sur un espace vert. Et comme on n'a pas assez d'espaces verts dans cet arrondissement et dans ce quartier en particulier, je pense qu'on peut faire les deux en même temps. Oui, Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Ce n'est pas exactement le même sujet que la délibération précédente. Par ailleurs, il s'agit d'un lancement d'une DUP avec l'inscription au PLU qui est conforme à l'inscription au PLU pour le rachat pour les équipements culturels avec l'intérêt général. Vous savez très bien puisque votre directeur de cabinet, je le répète, est en copie de tous les mails, est invité à toutes les réunions depuis plus d'un an. Et donc je suppose qu'il vous fait des comptes-rendus. Et je suppose que vous aviez tout le loisir d'intervenir en amont. Donc là, vouloir, vous savez, en plus très pertinemment quelle est l'importance de cette délibération dans la majorité d'Anne HIDALGO. Donc je trouve, et je vous le dis, je pense que ce n'est pas une bonne idée de retirer cette délibération. Moi, je demande qu'elle soit soumise aux voix.

Mme CALANDRA

Eh bien, Mme MAQUOI, mais comme je reste maître de l'ordre du jour, je la retire et on la discutera une autre fois. Donc nous passons parce que tel est le code général des collectivités territoriales.

Mme PRIMET

Est-ce qu'on peut avoir une interruption de séance, s'il vous plaît, parce que là, vous êtes en train de retirer toutes les délibérations apparemment de Jacques BAUDRIER.

Mme CALANDRA

Non, pas toutes.

Mme PRIMET

Donc il ne va pas tarder à arriver. Moi, je pense qu'on peut...

Mme CALANDRA

Non, mais pardonnez-moi, Mme PRIMET, ce n'est pas le sujet. Et puis je ne peux pas mener un conseil en fonction de l'heure d'arrivée de Jacques BAUDRIER. Ce n'est pas lié à Jacques BAUDRIER.

Mme PRIMET

Il est dans une réunion publique en tant qu'adjoint.

Mme CALANDRA

Non mais pardonnez-moi. Il y a un problème et je sais très bien... Excusez-moi. C'est moi qui donne la parole. Je sais parfaitement que ce n'est pas de même nature que sur la précédente délibération. Mais il y a un problème qui tient, là, à la concertation avec les habitants. Et il y a une problématique d'espace vert. Je souhaite simplement améliorer la délibération. C'est tout. Comme vous le faites souvent. Je vous rappelle que vous ne vous privez pas souvent d'utiliser certaines techniques, je dirais, dans les échanges et les débats, de jouer entre l'hôtel de ville et la Mairie d'arrondissement. Donc après tout, voilà, moi, je pense que si on travaillait ensemble en bureau municipal, ça ne se passerait pas. Et ça n'a rien à voir avec Jacques BAUDRIER. C'est juste une question d'améliorer la délibération et de faire à la fois un équipement culturel et un espace vert. Oui, Mme LAURENT puis Mme EL AARAJE. Mme LAURENT.

Mme LAURENT

Je suis désolée, mais Jacques BAUDRIER ou pas Jacques BAUDRIER, ce n'est pas le sujet. Ça fait deux délibérations qui sont retirées de l'ordre du jour et qui en l'occurrence concernent sa délégation effectivement. Pardonnez-nous de le rappeler. Deux délibérations qui sont retirées comme ça. On n'est effectivement pas sur un problème du même ordre. Moi, je ne comprends pas que cette délibération... on est plusieurs à dire qu'on souhaite qu'elle soit soumise au vote. Je ne comprends pas qu'elle ne soit pas soumise au vote. Là, moi, franchement, cette méthode m'interroge. Et vous pouvez revenir sur la question du bureau municipal. Là, ce n'est pas le sujet. Parce qu'on n'aurait pas réglé en bureau municipal toute la question de l'équipement et du projet de ce qu'on veut faire à cet endroit-là. Donc là, moi, je ne suis pas d'accord avec ces méthodes. Et il fallait que je le dise.

Mme CALANDRA

Alors je rappelle juste que ces méthodes sont celles qui sont dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Vous ne pouvez pas me demander de retirer des délibérations quand ça vous arrange. Et quand ça n'arrange pas, oui, je sais que c'est...

Mme LAURENT

Non, mais nous, on n'a pas demandé le retrait de la première délibération.

Mme CALANDRA

Oui, oui. Il y en a d'autres qui me l'ont demandé. Alors Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Au-delà de la question du fond, c'est quand même la question de la forme, moi, personnellement, qui me gêne puisque si effectivement, il y a des concertations qui sont organisées avec des comptes-rendus qui sont adressés à votre directeur de cabinet et à vous-même puisque j'imagine qu'il doit vous en faire des comptes-rendus réguliers. Ça veut dire que vous étiez quand même au courant a priori. Et par ailleurs, si je ne me trompe pas et on va revenir vraiment juste à l'ordre du jour en fait de ce conseil d'arrondissement, on est bien d'accord qu'on est en train de parler de la DU 218 et que nous en étions dans l'ordre du jour à la DLH, si je ne me trompe, 385. Donc c'est-à-dire qu'une fois que nous avons avancé dans l'ordre du jour, vous vous rendez compte a posteriori, alors que vous en étiez informée a priori qu'il y a une erreur ou quelque chose qui ne vous convient pas dans un sujet précédent, une délibération précédente, donc nous rétro-pédalons. Non, mais juste qu'on le sache. Parce que du coup, potentiellement, on le saura aussi pour les prochains conseils.

Mme CALANDRA

Alors je rappelle qu'il m'a été demandé à plusieurs reprises dans ce conseil, par exemple, de décaler des délibérations parce qu'un élu était en retard pour qu'il puisse s'exprimer sur la délibération. Et j'ai donné droit à ces demandes. Il m'a été demandé en séance aujourd'hui de retirer une délibération. Et j'ai donné droit à cette demande. Il m'a plusieurs fois il y a eu des élus qui avaient oublié de s'inscrire sur des délibérations et qui m'ont demandé pendant le conseil à pouvoir s'inscrire et j'ai donné droit à ces demandes. Pourquoi est-ce qu'en l'occurrence, ça vous pose problème ? Je demande simplement à ce qu'on travaille à l'amélioration de cette délibération. M. VON GASTROW et ensuite...

Mme PRIMET

Madame la Maire, nous demandons une interruption de séance.

Mme CALANDRA

...Et je rappelle... Non, M. PERIFAN s'était inscrit d'abord. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Écoutez, chers collègues, quand je vous écoute, un seul mot me vient à l'esprit : mais c'est pitoyable. Vraiment, ça ne fait pas sérieux. Vous êtes en train de... On a des débats publics qui sont enregistrés. Il y a des gens qui viennent, qui prennent de leur soirée pour venir nous écouter. Et vous êtes en train, à gauche, de laver votre linge sale non pas en famille mais en public. C'est pitoyable. C'est un triste spectacle. Et très franchement... Mais si, mais si. Madame la Maire a raison. Et je lui donne raison. Vous avez des instances, des bureaux municipaux dans lesquels vous pouvez débattre de ces sujets. Ce n'est pas au conseil d'arrondissement qu'on va commencer à découvrir tout d'un coup, qu'il y a ci ou ça. Et je ne prends pas partie dans vos querelles à gauche. Mais très clairement, et quand je vois combien notre dernier conseil d'arrondissement qui a dû se terminer vers 2h du matin, pas parce qu'il était d'un intérêt certain de parler jusqu'à 2h du matin pour débattre démocratiquement. Je pense qu'on peut faire plus synthétique, qu'on peut s'organiser mieux. Et je vous invite en fait à un peu de décence vis-à-vis en fait des personnes qui sont là, et des personnes qui nous regardent sur Internet. Je vous remercie. Un petit complément, je voulais peut-être, Madame la Maire, vous donner un petit complément sur la différence entre la définition d'un logement insalubre et un logement indécent. Je ne vous le donne pas maintenant. Mais ce sont deux notions différentes. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Alors je sais que ce sont deux notions différentes. C'est pour ça que je les ai citées à la suite l'une de l'autre. Indécent, insalubre, en droit du logement, ce sont deux notions différentes. Je le sais parfaitement. M. VON GASTROW.

M. VON GASTROW

Oui, M. PERIFAN, séchez vos larmes. Ce n'est pas catastrophique. Allez, allez. Vous faites du théâtre un peu quand même. Donc non, seulement, au nom de mon groupe écologiste de la Mairie du 20^e, je demande, moi, aussi, une suspension de séance.

Mme CALANDRA

Très bien. Et donc vous avez une suspension de 5 minutes, pas plus. Parce que le conseil va être long.

Suspension de séance.

Mme MAQUOI

La DUP est sur un équipement culturel, donc introduire la notion de jardin va tout de suite être beaucoup plus compliqué.

Mme CALANDRA

Oui, Mme MAQUOI, je suis consciente de ça. Le problème, c'est qu'il y a des gens dans le quartier qui peuvent contester l'équipement culturel s'il ne comporte pas un jardin. C'est tout. Je dis ça, et je suis vraiment de bonne foi, j'ai toujours été pour un équipement culturel. Et la persistance de ces garages m'agace. Vous le savez très bien. Mme DASPET, oui.

Mme DASPET

Alors moi, déjà, j'aimerais bien savoir, avoir un peu de précision sur la concertation qui aurait eu lieu parce que je ne l'ai pas vu dans l'agenda de la Mairie, ni celui que nous envoie votre cabinet. Je suis désolée. J'ai un problème avec ce micro. C'est très désagréable. Je suis obligée de me mettre...

Mme CALANDRA

Il est cassé.

Mme DASPET

Il est cassé. Bref, et juste une suggestion. Vous avez la parcelle mitoyenne juste au-dessus qui donne sur la rue de Belleville, qui est du logement à vocation sociale qui appartient, alors je ne sais plus le nom du bailleur, mais ce sont des logements réservés à l'origine à la préfecture de police de Paris qui est très végétalisée. C'est un vrai petit coin de campagne en plein Paris. Il y aurait peut-être un travail à faire sur cette parcelle-là aussi pour qu'elle soit ouverte. Vous avez des petits pavillons avec des logements en R+1, des espèces de duplex, deux logements par habitat. Et peut-être qu'il faudrait s'intéresser à cette parcelle pour la faire ouvrir côté rue de Belleville. Il est juste au-dessus, et c'est immense et très peu bâti.

Mme CALANDRA

Oui, alors, sauf que c'est Paris Habitat, vous connaissez. On a déjà le problème à Belleville pour ouvrir une parcelle de Paris Habitat qui est censée être un passage entre deux rues et qui a toujours été conçue pour être un passage. Puisqu'il y a l'association des coteaux de Belleville qui le réclame depuis deux mandatures et que les locataires de Paris Habitat sont vent debout contre. Sur la concertation, il n'y a pas eu une concertation au sens formel comme on le fait, spécifique. Il y a eu des demandes et ça date de la précédente mandature même dans les conseils de quartier télégraphe et Belleville. Je ne fais que retransmettre. J'ai juste peur de la demande des habitants. Alors Mme GUHL, et on va trouver une solution.

Mme GUHL

Oui, Madame la Maire, nous, vous pensez bien que si vous nous dites espace vert, on va bien sûr dire, on aurait tendance à dire qu'on est d'accord. Puisqu'en fait, nous, nous souhaitons valoriser au maximum les espaces verts. Pourtant, moi, ce qui m'inquiète dans le débat tel qu'il est mené depuis tout à l'heure, c'est qu'en fait, d'une part, un, on essaie d'opposer des sujets. Et que deuxièmement, il me semble que cette délibération ne va pas générer le fait qu'il n'y ait pas réflexion sur un espace vert. En fait, cette délibération, à moins que je lise mal, mais il me semble qu'elle prévoit tel que le PLU le prévoit, une DUP pour faire un équipement culturel. Je crois qu'on n'en est pas encore au dessin de l'équipement culturel et du jardin, qui, il faut le dire, nous intéresse, nous, particulièrement, les écologistes. Et c'est un débat auquel on souhaite participer puisque si bien sûr il y a la possibilité de faire les deux, vous pensez bien qu'on s'inscrira dans cette possibilité et qu'on fera ce qu'il faut pour que ce soit le cas. Mais à l'heure actuelle, le fait de faire cette DUP ne me semble pas contrecarrer à ce stade toute idée de jardin, à moins que je me trompe. Et dans ce cas-là, je veux bien que vous nous donniez plus d'informations.

Mme CALANDRA

Non, Mme GUHL, je pense que vous avez raison. Donc je vais vous montrer à quel point je souhaite qu'on aboutisse à un compromis intelligent. Je viens d'échanger avec Mme De MASSOL. Moi, je ne veux pas retarder davantage cette DUP puisque je suis tout à fait favorable à ce qu'on préempte ces garages. Je veux juste qu'il soit bien entendu ici, donc dans cette enceinte, que nous allons tous tout faire pour qu'il y ait un espace vert au sein ou sur ou quelque part dans cet équipement. C'était ce que je voulais entendre. Juste une chose, je rappelle, par rapport à des délibérations antérieures, je rappelle, par exemple, que parfois nous perdons des arbitrages. Moi, parfois je porte des demandes de ce conseil collectif, je perds des arbitrages à l'hôtel de ville. Et ensuite, il y a des personnes ici qui se désolidarisent de notre majorité et qui viennent me reprocher devant les habitants la perte de l'arbitrage alors que nous avons porté collectivement une demande et que l'hôtel de ville nous a dit non. Donc je tiens à redire, maintenant, solennellement, et pour répondre à M. PERIFAN aussi, il ne s'agit pas là tant de fâcherie au sein de la majorité parce que je pense que sur cet équipement, nous sommes plutôt d'accord sur ce à quoi nous voulons aboutir. Il s'agit d'une question de comportement politique vis-à-vis des habitants. C'est très facile face aux habitants de dire : « Je veux la même chose que vous. Je veux tout ce que vous voulez. » Mais on sait très bien que parfois, notamment avec la Mairie centrale, il peut y avoir des deltas, des différences, parce qu'il va y avoir des élus, des adjoints, parce qu'ils ont des objectifs à poursuivre, des chiffres à sortir, je ne sais pas, de logement, de m² sportif, d'espaces verts. Il peut y avoir des divergences de points de vue. Dans ces cas-là, j'aimerais qu'il y ait de la solidarité entre nous sur ce genre de sujet. Et donc comme moi je suis solidaire, nous allons adopter cette délibération, parce que je ne veux pas, je sais qu'elle est très importante. Elle est

importante pour les habitants et importante pour nous tous. Et encore une fois, moi, je veux un équipement culturel à cet endroit tout autant que vous. J'en parle depuis 10 ans. Mais juste une chose, comme il y a eu signalement fort que des habitants souhaitaient aussi des m² verts, alors on trouverait une solution. Et je voudrais qu'on l'apporte tous ensemble auprès de l'hôtel de ville.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DAE 317 : Essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans les 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. M. Hamidou SAMAKE rapporteur.

M. SAMAKE

Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur l'essaimage de l'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée dans trois arrondissements de Paris, dont le nôtre, le 20^e, avec le 18^e et le 19^e. Tout d'abord, je voudrais insister sur la démarche, démarche volontariste qui part de trois constats. Le premier constat, c'est de dire : « Personne n'est inemployable. » Deuxième constat, il existe, dans le territoire, une quantité, des quantités de besoins qui ne sont pas satisfaits. Le troisième constat, le chômage de longue durée a un coût important pour la collectivité. Alors cette expérimentation est basée aussi sur, enfin, un principe basé sur deux postulats. Le premier postulat, c'est de dire : si les emplois manquent, ce n'est pas en revanche pas le travail qui manque. Second postulat, partir de la demande et de compétence des demandeurs d'emploi pour créer l'offre d'emploi. Alors l'idée force de l'expérimentation est la suivante : sur un territoire déterminé, proposer à d'autres personnes privées d'emploi depuis plus d'un an volontaire, un CDI à temps choisi qui sera rémunéré au SMIC, adapté à ses envies et savoir-faire. Dans ce cas, le financement de ces emplois serait fait par un fonds d'expérimentation abondé par l'État au démarrage, puis progressivement par une réorientation des coûts de privation d'emploi. Alors la question de la gouvernance, elle se pose à deux niveaux. Au niveau national, le fonds aurait pour mission d'habiliter les collectivités territoriales participant à l'expérimentation et de passer une convention avec chacune des entreprises volontaires afin de leur accorder les financements nécessaires aux embauches. Au niveau territorial, l'expérimentation devrait se décliner comme suit : en fait, dans un premier temps, la création de comité local par la rencontre des différents acteurs du territoire, élus, entreprises, associations, citoyens afin de construire ensemble l'adhésion locale et de mettre en place une gouvernance adaptée. Dans le 20e, il faut savoir que nous disposons d'un comité emploi composé principalement d'acteurs institutionnels, Pôle emploi, missions locales, beaucoup d'associations d'accompagnement vers l'emploi, à savoir comme par exemple, ICE. L'équipement, enfin, l'EDL, Coopaname, Paris&Co, etc. Alors je voudrais donc dire que nous avons réussi la première partie de cette expérimentation qui était déjà de rendre le 20^e éligible au dispositif. C'est fait. Maintenant j'appelle à voter cette délibération pour l'expérimentation pratique dans le 20^e, ce dont en tout cas, déjà je me réjouis. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. LE BORGNE.

M. LE BORGNE

Oui, je voterai aussi pour cette délibération qui me semble aller dans le bon sens tout en précisant que l'expérimentation territoriale pour les chômeurs de longue durée constitue une véritable innovation sociale au sens à la fois où elle permet effectivement d'associer des demandeurs d'emploi de longue durée et très souvent complètement désinsérés du circuit de l'emploi. Et qu'elle en plus permet de répondre à des besoins sociaux peu ou mal définis. Ce qui constitue véritablement en plus la définition de l'innovation sociale au sens de la loi telle qu'elle a été votée en 2014. Et je pense que ce projet effectivement va dans le bon sens suite aux expérimentations sur près de 50 territoires qui ont été mises en œuvre depuis 2016. Pour abonder dans ce qu'a précisé M. SAMAKE, je préciserai qu'actuellement l'État dépense chaque année 36 milliards d'euros RSA la question de la solidarité spécifique, etc. hors allocation chômage pour la privation d'emploi, soit 18 000 € par emploi. Ce qui constitue 70 % d'un SMIC et permettrait effectivement, si cet argent est alloué vers des gens qui en ont besoin, qui sont volontaires, c'est important aussi, et vers des activités écologiques, solidaires notamment de payer environ 70 % effectivement de leur SMIC, le complément devant être assuré par le chiffre d'affaires des EBE. Je souhaiterais là aussi que l'ensemble des élus, parties prenantes, soient associés au diagnostic des territoires qui seraient receveurs de ces entreprises à but d'emploi

ainsi qu'à la mise en place des modalités. Hamidou SAMAKE a notamment cité Coopaname qui a fait l'objet d'un évènement au cours du mois de l'ESS et de l'innovation sociale, que nous aimerions effectivement et qui est une très bonne structure comme coopérative d'emploi pour l'associer à ce genre de projet. Je tiens aussi à rappeler que ce dispositif doit s'adresser à l'ensemble des personnes qui en ont véritablement besoin, y compris ceux qui sont sortis des dispositifs d'aide sociale. D'où l'importance du repérage et du diagnostic et bien sûr qui ne peut être réalisé que sur la base du volontariat. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, je voulais juste ajouter un élément sur cette délibération, c'est rappeler comment en fait la loi de cette expérimentation territoriale zéro chômage de longue durée est arrivée, dire qu'en fait, elle émane de grandes associations, de grandes ONG comme Emmaüs, par exemple, qui travaillent depuis longtemps dans l'insertion professionnelle par l'activité économique et qui l'ont proposée. Elle avait été portée par M. GRANDGUILLAUME à ce moment-là. Elle avait été votée sous l'ancienne mandature. En fait, son déploiement territorial, il part d'un constat simple, c'est que des chômeurs de longue durée représentent un coût pour la société, et que si ce coût-là finalement on essaie de l'investir dans de la création de nouveaux emplois et des emplois qui servent l'écologie, qui servent la transition écologique, eh bien, on réussit à remettre au travail ces personnes-là. Je voulais également dire que dans le 13^e arrondissement là où l'expérimentation avait déjà été lancée, en fait, ça donne des choses extrêmement passionnantes avec des nouveaux emplois, notamment dans l'économie circulaire, qui n'existaient pas jusque-là. Donc moi, je me réjouis qu'on puisse le faire. Mais il va falloir, et vraiment vous l'avez dit et signalé tous les deux, il va vraiment falloir mettre autour de la table toutes les structures qui aujourd'hui, travaillent sur les questions d'emploi, d'insertion et toutes celles aussi qui sont en mesure, c'est-à-dire aussi les entreprises classiques qui sont en mesure d'amener des nouveaux métiers et de créer des nouveaux métiers. Donc ça, c'est assez important. Mais c'est vrai que c'est une belle innovation. Donc j'espère qu'elle sera suivie de résultats très positifs sur nos territoires.

Mme CALANDRA

Oui, je vous remercie. Moi, je ne doute pas une seconde qu'il est plus profitable à la société, y compris sur un plan purement financier, de mettre des gens au travail plutôt que de payer le coût du chômage. Et c'est meilleur pour ces personnes-là. J'attire juste l'attention. J'ai demandé à mes collègues du 13^e arrondissement et ainsi qu'à M. GRANDGUILLAUME de nous faire un retour. Je rappelle qu'il faut évidemment une labellisation nationale par le dispositif et correspond donc à certains critères. Mais surtout la difficulté, c'est qu'il faut trouver des emplois qui sont des emplois non existants sur le territoire concerné. Et ça demande quand même un travail en zone urbaine comme Paris très, très important par rapport à des zones rurales ou des territoires plus déshérités et moins denses. J'attire juste l'attention de notre assemblée sur ce sujet à demander un certain investissement.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

**2018 DJS 263 : Signature du Contrat Jeunesse du 20^e arrondissement.
Mme Charlotte LAURENT rapporteure.**

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, j'interviens juste pour souligner le travail de transversalité qui a été effectué par notre collègue, et remercier Charlotte LAURENT sur les différentes délégations pour faire aboutir ce beau Contrat Jeunesse. Je souhaite aussi souligner évidemment le travail de concertation autour de ce Contrat Jeunesse et saluer la démarche d'aller vers les jeunes, sans stigmatisation, sans jugement, sans morale et accompagner l'autonomie de ces jeunes dans la santé de façon pédagogique. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Je vais aller dans le même sens que M. EPARA EPARA. C'est tellement agréable de retrouver et de voir faire vivre les mots de concertation et de coopération, et de coopération au sein de l'équipe municipale. Du coup, déjà, sur la méthode de concertation, on a été un certain nombre d'élus porteurs de délégation associés notamment par un exercice qui était extrêmement instructif de dialogue en direct avec les jeunes et les structures. Pour dire aussi sur le fond qu'on partage un certain nombre de constats et merci aussi à Charlotte LAURENT pour depuis 4 ans, le travail partagé entre la culture et la jeunesse, et qui aboutit dans ce contrat à mettre en avant des propositions pour les jeunes, que ce soit la promotion de la pratique artistique et effectivement le tremplin de propulsion qui est aujourd'hui porté par des professionnels qui va être élargi ou en tout cas, on va y travailler jusqu'à la fin de cette mandature pour qu'ils prennent en compte les jeunes talents en musique, qui est l'aspect qui nous manque, et qu'on va travailler avec le réseau jeunesse. Aussi, le fait de pouvoir faire travailler ensemble les réseaux culture et les réseaux jeunesse. C'est déjà une première chose puisque certains naviguent d'une coordination à l'autre que nous animons. Et puis notre envie une fois par an de faire dialoguer tout le monde et ce, dans l'intérêt des jeunes, dans le fait aussi qu'ils puissent avoir une carrière culturelle pour ceux et celles qui le souhaitent sans condition de plafond de verre. Parce qu'on sait aussi que parfois, dans le milieu de la culture, se reproduisent des histoires de réseaux. Et je crois qu'on y est très attaché, appuyé aussi, puisqu'il y avait eu une concertation de la délégation jeunesse sur le contrat culture aussi pour que ça s'y retrouve. On retrouve donc une vraie cohérence dans ce que fait notre majorité municipale. Donc merci Charlotte et je suis très contente de voir ce long travail qu'elle a fait aboutir.

Mme PRIMET

Oui, alors moi, je m'associe à mes collègues pour remercier Charlotte pour le travail qu'elle a fait, travail vraiment important en direction des jeunes, comme on voit qu'on a vraiment besoin de les faire participer et d'avoir pris le temps de la concertation, de la consultation pour l'élaboration de ce contrat. Donc je voulais la remercier au nom du groupe.

Mme LAURENT

Merci, Madame la Maire. Et puis merci, chers collègues, pour vos félicitations. C'est évidemment avec un plaisir non dissimulé que je vois cette délibération passer ce soir parce qu'elle est effectivement le fruit de deux ans de travail puisque ça fait maintenant bientôt deux ans qu'on a initié ce travail pour faire aboutir ce Contrat Jeunesse. Il est donc effectivement le résultat des engagements qui nous lient aux jeunes de l'arrondissement jusqu'à la fin de cette mandature et espérons au-delà puisque nous comptons aussi lancer des pistes pour la suite. Moi, ce que je voulais vous dire, c'est effectivement revenir sur la méthodologie employée puisqu'effectivement, on s'est vraiment attaché tout au long de ce travail à mener un réel travail de concertation avec les jeunes. Donc on a d'abord diffusé un questionnaire à l'attention des jeunes de l'arrondissement pour lequel on a recueilli un peu plus de 300 réponses. Donc ce qui était quand même non négligeable pour un questionnaire écrit. Donc ce questionnaire, l'idée, c'était en fait de sonder les jeunes sur déjà s'ils avaient connaissance des dispositifs qui existaient à leur intention au sein de la ville de Paris. Et aussi de savoir ce qu'ils pensaient de ces dispositifs et si ça répondait à leurs besoins. En dehors de ces questionnaires qu'on a diffusés, on a aussi eu des échanges directs dans les structures puisqu'on a travaillé évidemment tout au long de ce Contrat Jeunesse avec les professionnels et les animateurs jeunesse de l'arrondissement qui nous ont invités dans des structures pour avoir des échanges directs avec des jeunes qui ne se sentaient pas forcément prêts à remplir le questionnaire par écrit mais qui en tout cas, étaient prêts à échanger avec nous sur ces questions-là. Puis on a eu deux temps d'échange effectivement très forts entre les élus et les jeunes de l'arrondissement. Donc en fait, des questionnaires et des échanges qu'on avait eus avec les jeunes, cinq thèmes étaient un petit peu ressortis qui concernaient la jeunesse puisque forcément cette délégation, elle est très transversale. Donc il y avait le thème du logement, de l'emploi, des sports et des loisirs, de la démocratie participative, et de la santé. Donc on a eu deux temps forts où en fait on a fait des tables rondes où à chaque fois, on a eu une quarantaine de jeunes qui sont venus discuter avec des élus, les élus en

charge de ces délégations au sein de la municipalité et c'était vraiment des temps d'échange très intéressants où en tout cas, jeunes et élus en sont ressortis en se disant qu'il fallait continuer. Donc typiquement, un des engagements qu'on a pris dans ce Contrat Jeunesse, c'est de formaliser un temps d'échange annuel entre les élus de la municipalité et les jeunes sur des thèmes qui les concernent. Donc ça, c'est quelque chose qu'on va essayer de reproduire annuellement. Puisque ça a plu à tout le monde et que ça fait ressortir des propositions intéressantes et que ça permet en tout cas à chaque élu de se questionner sans cesse sur sa délégation, à savoir si ce qu'il fait œuvre en faveur des jeunes, si ce que pensent les jeunes est pris en compte dans ce qu'il fait. Ce Contrat Jeunesse, il se décline principalement en trois axes au niveau de nos engagements, je ne vais pas vous parler de l'ensemble des pistes d'actions qu'on a envisagées puisqu'il y en a 39 en tout. Donc c'est énorme. Mais en tout cas, trois axes principaux. Un premier axe sur la participation, l'engagement et la citoyenneté des jeunes. Un deuxième axe sur l'accès à l'autonomie. Donc il y a un petit peu le plus gros volet puisque là-dedans il y a le renforcement de l'accompagnement de l'accès au logement, le fait de faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle, la promotion des pratiques artistiques et sportives dont ont parlé mes collègues, mais aussi la sensibilisation des jeunes aux questions de santé et de bien-être et enfin, le dernier axe, c'est mieux communiquer auprès de la jeunesse puisqu'un des constats tristes qu'on a dressés dans les concertations, c'est que ce que propose la ville très souvent est méconnu en réalité des jeunes et de la jeunesse. Donc il y en a certains qui fréquentent les structures mais d'autres qui ne les connaissent pas du tout. Ce qui nous laisse à voir que si forcément on fait plus de communication, eh bien, il faudra faire de plus en plus de structure jeunesse et développer les dispositifs puisque forcément au bout d'un moment, on sera victime de notre succès. Mais il y a quelques projets phare comme ça dont j'avais envie de vous parler. La rencontre avec les élus, on a aussi décidé qu'on essaierait d'expérimenter avec des jeunes de l'arrondissement la création d'une application à destination des jeunes Parisiens. Alors on aimerait faire l'expérimentation au niveau du 20^e, et une application justement pour retrouver toute l'information selon le thème pour un jeune de ce qu'il souhaite, ce qu'il peut faire dans l'arrondissement, ce qui existe comme structure, les dispositifs auxquels il peut avoir accès, et pas seulement dans l'arrondissement mais dans tout Paris. Donc il y a un tas d'engagements comme ça. Je vous invite évidemment à lire les quelques, non, pas la cinquantaine de pages, puisqu'il y en a une grosse partie qui concerne l'état des lieux de notre arrondissement. Donc vous êtes censés déjà connaître. Mais en tout cas, au moins, les parties sur les objectifs et les pistes d'actions. Et de toute façon, dans l'année qui vient, je serai amenée à venir vous voir, à continuer de vous solliciter, puisque, comme je l'ai dit, cette délégation est transversale et du coup, forcément, je vais avoir besoin de tout le monde pour réussir à mettre en place toutes les pistes d'actions que nous nous sommes donnés. Il y aura un temps fort de signature de ce contrat qui aura lieu normalement début février mais on vous en dira plus dès que la date sera fixée avec certitude. Et vous serez évidemment tous invités à venir participer à cette signature en comptant faire un temps festif avec des animations proposées par les jeunes de l'arrondissement. Et enfin, pour terminer, évidemment, j'ai moi-même des remerciements à adresser puisque je n'aurai jamais pu faire ce travail seule. Donc je tenais évidemment à remercier mes collègues élus qui ont participé à l'élaboration de ce contrat, qui ont accepté de venir consacrer du temps à l'échange avec les jeunes. Je voulais remercier évidemment la sous-direction jeunesse qui nous a vraiment aidés dans l'élaboration de ce contrat, et particulièrement les référents jeunesse de territoire puisqu'ils font un travail de terrain formidable et qu'ils nous aident beaucoup dans notre travail quotidien. Je voulais remercier aussi les chargés de missions successifs puisque j'en ai eu trois en 2 ans de travail. Mais les chargés de mission successifs du cabinet de la Mairie du 20^e qui évidemment ont largement contribué à ce travail et dont le dernier arrivé aura pour honneur de suivre avec moi l'exécution de ce contrat. Remercier tous les professionnels de la jeunesse du 20^e arrondissement qui ont vraiment consacré beaucoup de temps à ça. Et forcément c'est toujours un peu en plus des missions qu'ils ont à exercer dans leurs équipements, dans leurs associations. Il y en a beaucoup qui sont bénévoles aussi. Donc merci à eux d'avoir consacré ce temps-là et de nous avoir dénichés des groupes de jeunes qui voulaient venir discuter et participer activement à ce travail avec nous. Et évidemment, pour finir, merci aux jeunes de l'arrondissement qui nous ont vraiment donné beaucoup d'idées, qui ont beaucoup de choses à dire sur la politique municipale, sur la vie de leur quartier. Et je crois qu'on gagnerait vraiment tous à les écouter beaucoup plus. Puisqu'ils sont l'avenir de notre arrondissement. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors j'ai M. PERIFAN, M. LE BARS et Mme GUHL. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Chère Charlotte LAURENT, je voulais vous féliciter pour ce remarquable travail. Beaucoup l'ont fait avant vous. Je félicite aussi les services de la ville qui ont fait un très beau document, riche, complet, intelligent. On l'a dit tout à l'heure, plein de concertation. Je vous remercie aussi pour l'appel aux bonnes volontés que vous avez fait auprès des élus. Et je voulais vous dire que le groupe LR, l'ensemble des élus du groupe LR, serait heureux de pouvoir réfléchir avec vous peut-être sur un aspect qu'on voit moins naturellement dans les contrats jeunesse, parce que ce n'est pas la structure toujours idéale, mais qu'on pourrait imaginer, c'est de voir comment peut-on développer des dispositifs à destination des jeunes en difficulté, de jeunes qui sont en voie de marginalisation. On a beaucoup parlé des phénomènes des bandes de jeunes dans le quartier. Et je trouverais que si tous ensemble, on arrive autour de cette table à réfléchir, à se dire comment est-ce qu'on peut intégrer ces jeunes qui sont un peu en marge du système et qu'on voit assez peu dans les activités qui sont proposées, je pense qu'on pourrait effectivement rattraper des jeunes qui peuvent glisser des incivilités vers la délinquance. Et peut-être en amont faire un travail de prévention. Donc en tout cas, merci de cette proposition. Nous serons ravis de pouvoir participer, Madame la Maire, sur ce sujet.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. LE BARS.

M. LE BARS

Oui, en quelques mots. Donc au nom du groupe DPE, je tenais moi aussi à remercier notre collègue Charlotte LAURENT pour le travail collectif et le travail de concertation qu'elle a mené pendant de longs mois. Donc elle peut bien sûr compter sur notre groupe pour la suite de ses travaux et notamment l'exécution de ce contrat. Donc bien évidemment, nous appelons à voter avec enthousiasme pour cette délibération.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, de même, moi, je voulais m'associer aux félicitations de mes collègues pour dire que c'est un travail qui est tout d'abord remarquable, qui est dense et qui a ce grand avantage de donner les trois grandes lignes porteuses que sont, vous l'avez dit, la participation, la citoyenneté, puis après l'axe aller à l'autonomie où là il y a pas mal de choses, mais dont en particulier l'insertion professionnelle. Moi, il y a deux sujets en fait que je voulais noter parce que je ne l'ai pas entendu mais sans doute que c'est une des 39 actions. Mais j'aurais bien aimé avoir un retour. Ce que j'entends beaucoup des jeunes, c'est la question de la discrimination et du contrôle au faciès. Moi, j'ai beaucoup, beaucoup ce retour-là des jeunes. Alors je ne l'ai pas du tout entendu dans ce que vous disiez mais peut-être que c'est arrivé, j'imagine, dans les discussions qui ont été préalables à la signature de ce Contrat Jeunesse. Je pense que ça participe aussi et de l'inclusion et de l'intégration de la jeunesse, en tout cas de pouvoir en parler avec eux, de pouvoir dire que ce ne sont pas des pratiques qu'on soutient, et en tout cas, de pouvoir l'aborder avec eux, et de voir comment on peut aussi en sortir. Donc ça, c'est le premier point. Je voulais juste avoir un retour, savoir si c'était aussi important que ce que j'imaginai. Le deuxième point et parce qu'on a le taux de jeunes, le taux de chômage des jeunes le plus important, me semble-t-il. Madame la Maire, vous nous confirmez bien ce chiffre dans le 20^e. C'est aussi toute la question de l'emploi, de l'orientation, et bien sûr de la mise en lien peut-être aussi avec nos structures, en particulier celles qui font de la formation, de l'insertion professionnelle, et de l'insertion sociale. Ça, je pense qu'ils pourraient être assez demandeurs. Puis un dernier point, que là, je voulais vous signaler, c'est qu'en fait, pour les plus jeunes, et en particulier, à partir de la 3^e et pour toutes celles et ceux qui sont en lycée, il existe aujourd'hui, un applicatif qui permet en fait d'ouvrir les structures de l'ESS à la jeunesse en proposant des stages. Ce ne sont pas des offres d'emploi. Mais en tout cas, ce sont des stages qui peuvent s'inscrire dans différents cursus scolaires mais qui peut aussi permettre de les orienter. Alors bien sûr ça ne répondra pas aux besoins des milliers de jeunes. Mais ponctuellement, ça peut répondre aux besoins de quelques-uns. Ça s'appelle monstage.paris, et

ça concerne exclusivement les structures de la solidarité, de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Voilà, je voulais terminer sur ce point.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. SOREL.

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. Nous tenions, nous aussi, groupe « Place au peuple ! », à remercier, à féliciter Charlotte LAURENT pour ce remarquable travail. Je crois que ce qui est important effectivement, c'est de considérer la jeunesse, non pas comme une classe dangereuse, ce qui est trop souvent le cas, mais comme effectivement une partie intégrante de la société qui doit avoir son mot à dire. Et donc cette méthode de concertation qui a permis de produire ce contrat est tout à fait intéressante. Après, moi, j'ai deux petites questions. Effectivement, sur la question discrimination et contrôle au faciès, est-ce que sur ces questions-là, parce que nous, on a eu l'occasion d'échanger avec un certain nombre de jeunes sur le terrain. Alors on a eu des remontées sur les différences qui peuvent exister entre ce qu'ils vivent dans un quartier populaire et ce qui est vécu deux, trois rues à côté. Donc cette question-là, dans le vécu quotidien de la jeunesse, en particulier de la jeunesse des quartiers populaires est centrale. Et une deuxième question sur la question de l'accès à la citoyenneté. Cette idée, effectivement, de refaire chaque année, une rencontre élus-jeunesse semble intéressante. Après, moi, j'ai une petite interrogation : est-ce qu'à aucun moment, l'idée de recréer un conseil de la jeunesse d'arrondissement a été mise sur la table ? Parce que c'est quelque chose qui existait. Ça existe au niveau de la ville de Paris. Et peut-être que ça peut être aussi, je n'en sais rien, ça peut être été discuté. Une manière de permettre à la jeunesse, non seulement de pouvoir avoir accès et d'échanger avec les élus, mais aussi en toute autonomie, de pouvoir échanger entre elle à l'échelle de l'arrondissement pour que les jeunes aient d'une certaine manière, accès de manière concrète à l'autonomie citoyenne par l'exercice justement du débat et de la réflexion. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme LAURENT, vous souhaitez reprendre la parole ? Oui, allez-y.

Mme LAURENT

Oui, donc c'est pour répondre aux différentes interrogations sur le contrôle au faciès. Non, ce n'est pas un sujet qui est ressorti véritablement. J'aurais eu tendance à le penser. Mais non. Enfin, en tout cas, pas dans cette forme-là. Ce qui est ressorti beaucoup dans les discussions, c'est le rapport à la police qui est souvent compliqué où ils disent qu'ils subissent des contrôles très musclés. Et dans des moments où ils ne se l'expliquent pas toujours puisque, y compris les professionnels de la jeunesse qui les accompagnent, donc les éducateurs des clubs de prév, des animateurs des fois dans des structures ou des bénévoles d'associations qui les accompagnent disent en fait aussi que, eux, ils subissent le même sort, c'est-à-dire qu'il y a tout de suite quelque chose qui est, comme si, eux, ils étaient forcément du côté des jeunes, et que du coup, il y a un rapport très compliqué dans ces moments de contrôle. Ça, c'est quelque chose qui est beaucoup ressorti. Du coup, évidemment, on souhaite essayer de traiter cette question-là. Le choix qu'on a fait avec les partenaires jeunesse, parce que ce que je vous ai pas dit, c'est qu'on a des coordinations jeunesse qui ont lieu, alors avant, elles avaient lieu tous les trois mois, mais quand on a fait le contrat jeunesse, elles ont lieu surtout mensuellement. Donc à chaque fois qu'on a décliné des pistes d'actions, on est toujours revenu vers les professionnels jeunesse pour leur dire : « Est-ce que ça vous va, la façon dont on avance ou pas ? Vous validez, vous ne validez pas ? » Donc ce qui est ressorti de cette discussion avec les professionnels de la jeunesse, c'est qu'en fait, il fallait déjà qu'on entame des discussions entre les services de police et les professionnels de la jeunesse qui encadrent ces jeunes. Et ensuite, qu'on réfléchisse à comment on pouvait aborder ce sujet-là entre les jeunes et la police. On ne voulait pas aller frontalement dans le sujet jeune-police parce qu'on trouvait que c'était un peu trop, voilà. Et qu'il fallait y réfléchir, le faire intelligemment. Surtout qu'on travaille vraiment très bien avec la mission de prévention du commissariat. L'interlocuteur qu'on a, c'est quelqu'un qui est là dès qu'il peut dans tous les événements jeunesse qu'on fait. Et en fait, souvent, ce dont on s'est rendu compte, c'est que les corps de police qui pratiquent ces contrôles-là ne sont vraisemblablement des corps de police municipale. Donc c'est un peu plus compliqué. Et du coup, il faut qu'on arrive à voir, à réfléchir avec le

commissariat comment on peut avoir accès et discuter avec ces services de police qui sont les services de police que pour le moment on n'arrive pas bien à identifier dans ce que nous racontent les jeunes, dans leur récit. Donc le contrôle au faciès pas en tant que tel. Mais des contrôles musclés beaucoup évoqués. On a une association dans le 20^e arrondissement avec laquelle on travaille très bien sur d'autres sujets mais qui bosse sur ces questions de contrôle au faciès donc qui est dans notre réseau. Il y a un des projets phare aussi qu'on mène dans le contrat jeunesse, c'est de créer un réseau des associations. Donc cette association-là est dedans. Donc je pense qu'on va avancer sur ces questions-là progressivement. Mais en tout cas, ce n'est pas ressorti en tant que tel. Donc ce n'est pas un axe phare du projet. Mais ça en fait partie. Merci pour l'info sur les stages. Puisque ça, on cherche. Puisque l'idée, c'est de voir aussi comment on peut agréger un maximum d'informations. L'idée, ce n'est pas de se dire qu'on va résoudre le problème de l'emploi des jeunes demain, à nous, à notre échelle, élus du 20^e. C'est juste de se dire : comment on peut faire en sorte que les jeunes, ils aient accès facilement à l'information. Et à vrai dire, on réfléchit même à des systèmes de parrainage avec la mission locale à réfléchir comment on peut. Parce qu'on sait que souvent le problème de ces jeunes, c'est qu'ils manquent de réseau en fait. Donc la question de trouver un stage ou de s'insérer professionnellement souvent, c'est beaucoup un problème de réseau. Et sur le conseil de la jeunesse du 20^e, alors oui, on s'est posé la question. On a eu la discussion à plusieurs reprises. Elle n'est pas complètement clôturée, cette question-là. En fait, le retour que nous font les professionnels jeunesse, c'est qu'ils ne croient pas vraiment à l'instance régulière dans laquelle un jeune doit se rendre de manière régulière, venir faire des débats, que ce formalisme, ça peut repousser un peu, ça peut rebuter les jeunes. Et d'ailleurs, on voit bien qu'au conseil parisien de la jeunesse, l'ensemble de la jeunesse parisienne n'est pas représentée. C'est un pan de la jeunesse parisienne. Du coup, on n'a pas fait ce choix-là de reconduire un conseil de la jeunesse, même si c'est une question qu'on s'est posée, que moi, je me suis posée à un moment donné en me disant : « Est-ce que ça peut être une instance pertinente ? » Donc c'est pour ça qu'on est plutôt sur des temps forts, des choses ponctuelles. Donc on parle forcément d'associer les jeunes à toutes les concertations quand on fait des rénovations, notamment de rénovation de PEP. Moi, j'en parle beaucoup avec M. EPARA EPARA de comment on peut associer les jeunes à la concertation. On parle d'une rencontre annuelle parce que ce n'est pas trop mobilisateur pour les jeunes. Et ça permet de le faire. Mais quand même qu'ils aient un dialogue avec les élus. Et ce qu'on aimerait bien faire aussi, c'est que moi, je me suis beaucoup déplacée dans des équipements jeunesse pour aller discuter avec des jeunes de c'est quoi le rôle d'élu, c'est quoi mon métier d'élu, enfin, quand je fais ça, qu'est-ce que je fais ? D'où je viens ? Et je pense qu'on gagnerait à ce qu'il y ait plus d'élus qui fassent ça, qui aillent dans les structures jeunesse, discuter avec les jeunes de notre rôle, pourquoi on a décidé de s'engager. Je me rappelle, on avait fait une discussion dans un foyer de jeunes travailleurs sur l'engagement sous toutes ses formes et il y avait un responsable associatif. Il y avait moi en tant qu'élue. On essayait de représenter différentes formes d'engagement. Je pense que c'est plus par des *one shot* comme ça qu'on va réussir à...

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie. Juste une chose sur la question des contrôles au faciès. Alors d'abord, vous dites : « On fait un travail avec la police. » Je rappelle quand même qu'il y a un lieu où les membres des clubs de prévention, les travailleurs sociaux, la Mairie et la police ainsi que la PJJ et j'en oublie, sont en contact direct. Ça s'appelle la CENOMED. Or, ils ont l'occasion d'échanger. Et je suis un petit peu étonnée parce que les clubs de prévention ne nous ont pas saisis officiellement de ce sujet. Donc moi, je suis prête tout à fait l'entendre. Mais pourquoi ne nous en parlent-ils pas ? Pourquoi ne nous écrivent-ils pas ? Notamment pour qu'on fasse l'interface avec le commissariat. Moi, j'ai toujours été très claire avec les commissaires de police successifs du 20^e arrondissement en demandant une attitude républicaine et respectueuse des policiers qui sont amenés à intervenir sur nos territoires. C'est pourquoi d'ailleurs j'adhère au fait que d'abord, la police est aussi diverse que la jeunesse. C'est-à-dire moi, je parle plutôt des jeunes. Et alors les jeunes, ils sont dans des situations à Paris très différentes selon le milieu d'où ils viennent, le quartier où ils habitent, ce à quoi ils ont accès, notamment les fameux réseaux familiaux, etc. C'est pour ça d'ailleurs que sur les stages de 3^e, par exemple, la Mairie du 20^e fait partie des Mairies très ouvertes qui prend beaucoup de stagiaires, de même que nous sommes une Mairie où nous avons installé des tutorats pour les travaux d'intérêt général prononcés, les peines alternatives, etc. que ce soit d'ailleurs au sein de la Mairie ou dans les services déconcentrés. Mais pour revenir à la question de possibles abus sur le territoire, il ne faut pas rester dans les généralités. Il faut dire quel jour, à quelle heure, à quel endroit, par combien de policiers. Parce que sinon, on ne pourra jamais retrouver. Si on fait planer des doutes généraux

comme ça, ça n'amène à rien, sinon une méfiance entre les jeunes et la police. Si on dit : « Ça s'est passé tel jour à telle heure, il y avait tant de policiers, il s'est passé exactement tel fait. » à ce moment-là, on peut saisir le commissaire. Et il est possible parce qu'il y a des tas de services de police qui interviennent dans le 20^e qui ne sont pas forcément des services du commissariat du 20^e arrondissement. Ça peut être effectivement la BAC. Ça peut être la BAC de nuit. Ça peut être des services spécialisés, les services de lutte contre les stupéfiants, etc. Ils peuvent confondre avec le GPIS aussi. Encore qu'en général, ils sachent distinguer les uniformes. Bref, moi, ce que je demande, c'est des faits précis. On travaille très bien avec la MPC. Le brigadier LEROUX est quelqu'un vraiment de formidable. Et on obtient des résultats très probants avec les collèges, avec les clubs de prév. Donc si on veut continuer ce travail, il faut dire, il ne faut pas dire : « Il y a des contrôles musclés. » Il faut dire lesquels, quel jour, à quelle heure, combien de policiers. Et à ce moment-là, on prend des mesures. Je dis ça clairement parce que moi, ça fait des années que j'entends dire : « Il y a des contrôles musclés. » Ça fait des années que je dis au commissaire de police : « Faites attention au comportement de vos équipes vis-à-vis notamment des jeunes et pas que. » Et il me dit : « Mais ça s'est passé quand, quel jour, à quelle heure ? Pour que je voie ce qui n'est pas allé. » Donc il faut dire des choses un peu plus précises.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DLH 357 : Réalisation 133 boulevard Davout (20^e) d'un programme de construction de 103 logements étudiants (résidence étudiante PLUS) par la RIVP. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

Mme LAURENT

Je vous remercie. Je vous rassure que ce sera très rapide, puisque comme on est dans les réjouissances pour la jeunesse, continuons. Je me réjouis de cette délibération qui va nous permettre d'offrir 103 logements supplémentaires à loyer modéré à des étudiants dans le 20^e arrondissement. Juste pour rappeler quelques chiffres. Il y a 322 000 étudiants qui étudient à Paris. Mais il y en a un peu moins de la moitié qui peuvent y vivre. Donc d'une part, les étudiants consacrant une part très importante de leur budget à leur loyer : 830 € en moyenne. D'autre part, le coût de la vie étudiante augmentant sans cesse, les étudiants vivent de plus en plus dans la précarité. Pour faire face à cela, deux choix se présentent à eux : la dépendance familiale ou le salariat. Le salariat étudiant se développe de plus en plus puisque c'est aujourd'hui, 46 % des étudiants qui exercent une activité rémunérée. Et il reste pourtant la première cause d'échec à l'université. Donc réjouissons-nous de voir passer ce type de délibération qui ne résout pas le problème profond mais qui en tout cas permet de faire avancer un tant soit peu les choses quand parallèlement à ça, le Conseil d'État annule des propositions d'encadrement des loyers qui pourtant pourraient aider nos jeunes Parisiens.

Mme CALANDRA

Bon, en tout cas, le 20^e arrondissement prend plus que sa part en matière de logement étudiant, comme en matière de logement de jeunes actifs. Et je suis effectivement très heureuse et je suis d'autant plus heureuse comme présidente de RIVP. Mais je suis aussi heureuse quand c'est Paris Habitat ou quand ce sont d'autres bailleurs qui construisent des résidences étudiantes. Notre territoire est effectivement ouvert et je redis d'ailleurs que nous travaillons à des projets en permanence de logement spécifique. Et j'aimerais bien d'ailleurs aussi qu'on ait des résidences de chercheurs. Mais bon. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Comme je suis rapporteur de cette délibération, je veux saluer aussi que le bâtiment de l'INED soit récupéré par la RIVP et qu'on n'ait pas une opération spéculative sur ce lieu et que ça reste dans le giron si ce n'est universitaire avec le départ de l'INED, mais au moins on garde la vocation sur une partie du bâtiment avec une résidence universitaire, ce qui n'était pas forcément gagné d'avance quand on a abordé cette parcelle dans les premières années de ce conseil d'arrondissement.

Mme CALANDRA

Vous avez parfaitement raison. Et c'est pour ça que moi, je suis doublement réjouie parce qu'à la fois, on va accueillir des services de la ville, c'est-à-dire des emplois, des actifs qui vont être utiles pour le

quartier parce qu'il y aura des gens en journée qui travailleront. Donc ce ne sera pas seulement de la résidence locative. Et il y aura notamment des clients pour nos commerçants. Et puis nous aurons aussi des étudiants qui logeront là. Donc on a un bâtiment qui va avoir une double vocation. Et qui en plus, je l'espère, sera d'un point de vue urbanistique, aimable pour le quartier.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DEVE 192 : Communication sur l'adhésion à la charte Main Verte de l'association «Centre Social Soleil Blaise » pour la gestion du jardin partagé Soleil Blaise situé square des Cardeurs (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme DASPET

Alors je vais être extrêmement rapide. C'est donc un très joli jardin que le « Centre Social Soleil Blaise » en plein déménagement à l'époque, a accepté un peu, j'allais dire, à notre demande de prendre en charge. Ça se passe extrêmement bien. Moi, j'avoue que j'étais très agréablement surprise de la qualité de ce qui a été proposé à la fois en termes de végétalisation mais aussi de partage, d'échange, d'animation de ce lieu. Je suis très contente qu'ils aient adhéré à la charte Main Verte. J'étais en train d'essayer de reprendre l'expression officielle. Pour autant, je voudrais sensibiliser ici sur le fait que cette action est aujourd'hui très peu financée, qu'elle est tout de même portée par la politique de la ville, et que c'est un tout petit budget de fonctionnement qui nous est demandé depuis 2 ans. Et j'aimerais beaucoup à cette période où nous sommes en train de préparer les futures conventions pour l'année 2019 que la DEVE contribue et s'engage à travers une CPO, à financer ce jardin. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. VON GASTROW.

M. VON GASTROW

Oui, merci, Madame le Maire. Il y a à peine quelques jours, c'était samedi 24 novembre, les animatrices du jardin étaient ici, dans cette salle, à l'occasion de nos rencontres des alternatives éco solidaires, présentes avec 17 autres entités économiques, écologiques, solidaires ou les trois à la fois. Et elles nous ont fait partager effectivement toute leur implication. Et ce que je retiens, et qui me paraît vraiment quelque chose d'important, et pour cela, je trouve que c'est une excellente chose, cette signature de la charte Main Verte, c'est que ce jardin, du square des Cardeurs se situe dans un des quartiers les plus denses d'Europe et elles ont, les animatrices, fait un travail extraordinaire pour l'ouvrir, et c'est bien normal après effectivement qu'elles puissent entrer dans le cadre de la charte Main Verte, pour l'ouvrir auprès de tous les habitants de ce quartier, notamment des enfants, des enfants de l'école Riblette qu'elles ont accueillis, qui ont pu ainsi, lors d'ateliers, faire des plantations, quelques temps plus tard, faire leur récolte, et mettre la main dans la terre, voir quelque chose d'autres que le béton, avoir un rapport avec la nature, et aussi découvrir tout simplement que les navets, que les carottes, que les épinards, ce n'était pas forcément seulement dans les sachets plastiques. Et ça, je crois que c'est vraiment très important. D'ailleurs, cet apprentissage a été pas seulement utile pour les enfants. C'était aussi même leurs parents qui découvraient également comment se développait tout ce qui était planté dans ce jardin. Elles ont aussi, ces animatrices de ce jardin du « Centre Soleil Blaise », ouvert cet endroit à des personnes réfugiées, à des personnes étrangères qui ont aussi fait leur plantation, fait découvrir, par exemple, des épinards rouges. Parce que tous les épinards ne sont pas forcément verts. Vous voyez, même là, il y a de la diversité en couleur. Pour cela, vraiment, je suis content que cette expérience se poursuive et je crois que de toute façon, en ayant discuté avec elles, en fait, elles remplissaient déjà toutes les conditions demandées par la charte Main Verte, et s'inquiétaient de savoir si cette signature allait pouvoir avoir lieu bientôt. Je pense qu'on peut leur donner la réponse bientôt, c'est maintenant.

Mme CALANDRA

Merci, M. VON GASTROW. Donc Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Alors, mes chers collègues, je suis vraiment heureuse que vous soyez allés visiter ce jardin. Je vous invite à aller visiter les 24 autres jardins partagés de l'arrondissement. Parce que tous, avec des formes différentes, puisque chaque jardin partagé a sa propre identité. Parce que tous, puisqu'ils adhèrent à la charte Main Verte, accueillent du public, font des activités où tous les habitants sont les bienvenus, et travaillent évidemment sans produits phytosanitaires, en respectant, et même en améliorant la biodiversité. La création de ce jardin partagé a été incluse dans toute la concertation qui a eu lieu autour du GPRU phase 1, GPRU Saint Blaise. Et c'est vrai qu'au début, avec Soleil Saint Blaise, quand on a eu cette idée, on pensait que c'était un petit peu une gageure. Vous vous rappelez tous comment est-ce que le square des Cardeurs était utilisé avant les travaux qui l'ont vraiment transformé. Et beaucoup de gens du Centre Social nous disait : « Mais vous savez, si on met un jardin à cet endroit-là, il ne sera pas respecté. » Et ce que nous avons pu leur répondre, c'est que quand les habitants voient que ce sont leurs voisins, leurs voisines, les enfants de leurs voisins ou de leurs voisines qui entretiennent, qui jardinent, qui s'occupent d'un jardin, ils les respectaient. Et effectivement, c'est le cas ici. Ce jardin est maintenant respecté, porté, habité, je dirais, presque d'une certaine façon par tous les habitants du quartier. Il y a quelque chose dont vous avez parlé, là, Mme DASPET, de subvention. Moi, je vous rappelle aussi, si vous avez pris le soin de lire la charte Main Verte, que les subventions pour les jardins partagés ne sont que des subventions en nature. Il n'y a pas de subvention de fonctionnement. Pour tous les jardins partagés ayant institué la charte Main Verte, c'est la même chose. Il y a une fois par an, un appel à projets, qui est lancé par Pénélope KOMITES et son cabinet, qui permet au jardin partagé en y répondant, d'avoir une petite subvention qui va leur permettre de faire une installation pour recueillir l'eau de pluie ou un auvent pour pouvoir accueillir les habitants quand il pleut pour pouvoir faire des petits travaux comme cela. Mais il n'y a pas de subvention pour les jardins partagés de la part de la direction des espaces verts et de l'environnement. Qu'il y ait des subventions de la part de la politique de la ville, c'est parfait. Merci beaucoup pour eux. Mais c'est le cas pour tous les jardins partagés. L'autre chose, c'est qu'à partir du moment où il y a ces appels à projets, il y a aussi tout un soutien qui est fait pour les jardins partagés. Des distributions de graines et des distributions de bulbes, la dernière est encore en cours dans la Mairie où les gens qui jardinent dans Paris peuvent venir chercher de quoi planter : des jacinthes, des tulipes, etc. L'autre chose, c'est que tous les jardins partagés ont accès à la maison du jardinage qui peut leur proposer des formations, un accompagnement et qui aussi leur permet de se rencontrer parce que c'est très important. Mais les jardins partagés, et en particulier dans le 20^e, travaillent en réseau, se donnent des coups de main, se donnent des informations. Et c'est aussi une forme de solidarité de leur projet, parce que quand il y a quelque chose qui ne fonctionne pas quelque part, ils peuvent voir ailleurs comment est-ce que les gens s'en sont sortis, se sont sortis de cette difficulté. On a maintenant dans le quartier Saint Blaise le jardin partagé du 56, Saint Blaise, qui est quasiment en face de celui-ci, le jardin du square des Cardeurs. On a aussi un très joli projet attendant au jardin Antoine-Blondin avec l'association multicolore qui, là aussi, a fait un jardin qui n'est pas exactement un jardin partagé mais qui est un jardin qui accueille du public. On a aussi un jardin collectif, qui ne peut pas signer la charte Main Verte puisqu'il n'est pas accessible au public qui se trouve un petit peu plus loin dans la rue Saint Blaise, au pied de cette très grande tour qui a accueilli un plan climat il n'y a pas très longtemps, au 53, si je me souviens bien. Donc voilà. On est l'arrondissement où il y a le plus de jardins partagés. On est aussi l'arrondissement où il y a le plus de jardins partagés nouveaux qui se créent. Et je suis heureuse que ce projet puisse être voté à l'unanimité, ce que je suis certaine que vous allez faire, mes chers collègues.

Mme CALANDRA

Voilà, je vous remercie. En tout cas, la situation du « Centre Social Soleil Blaise » a bien changé depuis l'époque où ils étaient dans le local Mouraud puisque nous avons créé avec eux ce nouveau local en haut de la dalle des Cardeurs. Et ce jardin et un certain nombre d'autres projets qui vont continuer.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2018 DLH 273 : Réalisation 25, rue Le Vau (20^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DLH 274 : Réalisation 21, rue Le Vau (20^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS), dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DLH 275 : Réalisation 66, boulevard Mortier (20^e) d'un programme de construction d'un logement social (PLS) dans le cadre d'une opération de regroupement de chambres de service, par la RIVP. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DLH 292 : Réalisation, 41-53 rue des Prairies (20^e) d'un programme de création d'un logement social (PLA-I) dans le cadre d'un bail à construction par SNL-Prologues. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DU 49 : Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15 Square des Cardeurs (20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2018 DLH 102 : Réalisation 9, rue Gasnier-Guy (20^e) d'un programme de construction de 3 logements PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 217 : Réalisation 27, rue des Gâtines (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) par HSF. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.

2018 DLH 286 : Réalisation dans les 3^e, 9^e, 11^e, 12^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I et 10 PLUS) par AXIMO. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 313 : Réalisation 9, rue Lesage (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 1 logement social (PLS) par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 329 : Réalisation 35-43, rue Duris (20^e) d'un programme de rénovation de 225 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP. Mme Colette STEPHAN, M. Jérôme GLEIZES rapporteurs.

2018 DLH 334 : Réalisation 89 rue des Maraîchers (20^e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 4 logements PLS et 13 logements intermédiaires par France Habitation. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 341 : Acquisition d'une parcelle 9 rue Gasnier-Guy (20^e) dans le cadre de l'Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif par Coopimmo - Garantie d'emprunt du prêt GAÏA (1.233.790 euros). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 359 : Location de divers ensembles immobiliers à ÉLOGIE-SIEMP - Bail emphytéotique - Réalisation (11^e et 20^e) de 421 programmes de logements sociaux (166 PLAI, 148 PLUS et 107 PLS). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 362 : Réalisation sur diverses adresses d'un programme de conventionnement de 71 logements sociaux (21 PLAI, 14 PLUS et 36 PLS) par Paris Habitat OPH. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 364 : Réalisation 151 rue de Bagnole (20^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (15 PLS) par DOMAXIS. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DLH 391 : Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt PLS auprès de la Ville de Paris. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2018 DAE 137 : Mission Vital Quartier 2 et dispositifs "Paris Commerces" : compte-rendu annuel d'activité. M. Weiming SHI rapporteur.

2018 DAE 331 : Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. M. Weiming SHI rapporteur.

2018 DCPA 05 : École polyvalente Foncin, 4 rue Pierre Foncin 20^{ème} arrondissement – Indemnisation du groupement de maîtrise d'œuvre suite à des travaux supplémentaires. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2018 DJS 284 : Terrain d'éducation physique Amandiers (20^e) - Restructuration - Dépose d'une demande de permis de démolir et de construire. M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2018 DFPE 200 : Subvention (70.000 euros) et avenant n° 3 à l'association La Farandole (20^e) pour la crèche parentale La Farandole (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2018 DAE 306 : Budget participatif - Subventions (155.000 euros) et conventions avec quatre associations œuvrant pour le réemploi. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

2018 DEVE 187 : Subvention (13.000 euros) à Elogie - Siemp pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité- BP 2015 Cultiver en ville. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2018 DAC 618 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Moulin au columbarium du cimetière du Père Lachaise, Paris 20^e. M. Thierry BLANDIN rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

3. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote et sans débat, pour information du Conseil d'arrondissement

2018 DASCO 76-G : Caisse des Écoles (20^e) - Subvention 2019 (792.695 euros) pour la restauration scolaire.

2018 DASCO 92-G : Caisse des Écoles (20^e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

2018 DASES 227-G : Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 Bagageries parisiennes pour l'accueil de SDF.

2018 DASES 365-G : Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

2018 DASES 407-G : Subventions (185.000 euros) en faveur de 13 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes.

2018 DU 04-G : Cession de volumes dans l'ensemble immobilier Cardeurs-Vitruve, 13-15 Square des Cardeurs (20^e).

Mme CALANDRA

À présent, nous passons aux vœux inscrits à l'ordre du jour tels qu'approuvés au début de notre conseil. Donc pour ce conseil d'arrondissement, nous avons 10 vœux déposés dans les temps par les groupes politiques composant ce conseil ainsi que 5 vœux d'urgence que vous avez inscrits en début de séance.

4. Vœux

V20-2018-369 : Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la lutte contre l'occupation illégale de l'espace public relative au trafic de stupéfiants et à la prostitution.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Chers collègues, vu l'heure tardive, je vais essayer de faire très court, vu qu'il y a 10 vœux. On a beaucoup parlé au sein de notre enceinte, et effectivement au sein du conseil de Paris en fait de ces problèmes d'occupation illégale de l'espace public. Je citerai quelques endroits en fait : à proximité de la porte de Montreuil, à l'intersection des rues d'Avron et du boulevard Davout, à proximité de la station Séverine, les lignes de tramway T3, B, notamment à l'intérieur du square Séverine toujours, à Belleville, près de la place Alphonse-Allais, rue de Tourtille et sur le boulevard Belgrand, place Édith-Piaf, pour n'en citer que quelques-uns. On l'a vu, ces lieux de trafic sont devenus ces dernières années de véritables passerelles entre la petite délinquance et les réseaux organisés. Elles sont inhérentes au développement d'autres atteintes aux personnes, notamment le harcèlement de rue, des femmes, les intimidations, les violences, et rixes urbaines impliquant les bandes rivales, le proxénétisme, le regroupement d'individus en état d'ivresse et également le trafic d'armes. Les trafiquants sont armés, surveillant leurs marchandises de drogues, et ça ne contribue pas non plus à un climat de sécurité dans notre arrondissement. Nous souhaitons en fait, ce que vous faites déjà, mais je pense qu'on pourrait essayer d'aller plus loin, de voir comment est-ce que... interpellé le préfet de police pour un renforcement de la présence plus régulière des forces de l'ordre à proximité du périphérique de la porte de Montreuil et dans les autres zones que nous avons identifiées afin de lutter plus efficacement contre le fléau du proxénétisme, de la vente des consommations de drogue et d'occupation illégale du domaine public. Je vous remercie, chers collègues de bien vouloir voter ce vœu.

Mme CALANDRA

Merci de votre brièveté. Donc j'ai Mme STEPHAN qui s'est inscrite.

Mme STEPHAN

Merci, Madame la Maire. En tant qu'habitante de ce quartier, je suis particulièrement sensible à l'intérêt qui y est porté et je souhaite rappeler à l'assemblée l'historique bref des études menées sur l'époque depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire la préoccupation des municipalités successives. Depuis 2002, un projet de restauration de ce territoire vise à redéfinir son usage et sa fréquentation par le biais des GPRU. Dans ce cadre, la rue d'Avron a été réhabilitée. L'urbanisme CHEMETOV y a apporté sa pierre en conduisant l'étude de faisabilité. Récemment, l'hôtel de ville a organisé une présentation des divers lots soumis à projet et des cahiers des charges afférents. Nous pouvons donc considérer avec vous, M. PERIFAN, que c'est un vrai sujet comme on dit aujourd'hui. Cependant, vous mélangez deux problématiques : celle de la délinquance qui relève du contrat local de sécurité et celle de la restructuration de la porte de Montreuil et du marché aux puces. Les deux sont de vrais sujets. Mais le mélange des genres ne peut pas apporter les bonnes réponses puisqu'ils appellent des traitements différents. Pour ces raisons, j'appelle à voter contre ce vœu.

Mme CALANDRA

Bien, alors M. PERIFAN, moi, je vais vous répondre. Je vais essayer de vous répondre. D'abord, je ne peux pas voter ce vœu. Et je vais vous dire pourquoi. Autant sur les sujets de préoccupation, on les partage, comme je crois tous les élus autour de cette table et tous les habitants du 20^e. Dire que dans le 20^e arrondissement, il y a des problèmes de trafic de drogue, il y a des problèmes parfois de prostitution, de marchandisation du corps notamment des femmes, mais pas que, qu'il y a des problèmes de traite des êtres humains, qu'il y a des problèmes de marchés illégaux, des problèmes de violence. Bien sûr, il y en a. Il y en a comme dans toutes les zones urbaines. Le 20^e arrondissement a été un arrondissement où les chiffres de la délinquance ont été longtemps très élevés. On était très souvent en tête, enfin, sur la plus haute marche du podium, ou sur la deuxième ou la troisième selon les types de problématique. Maintenant, je ne peux pas voter pour ce vœu pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'on a fait un travail depuis 10 ans colossal. Alors je vous rappelle

que c'est à la suite de la mobilisation du 20^e arrondissement, dans le désordre, que les brigades de sécurité de quartier ont été créées, brigades de sécurité territoriale, par exemple, à Belleville. C'est suite à ma mobilisation, je peux vous dire à l'époque, dans la précédente mandature, et un travail avec la préfecture de police qui au départ, n'était pas très aidante, sous M. GAUDIN, et qui a fini par comprendre le problème à Belleville et à la porte de Montreuil notamment que les BST qui sont en train de devenir, je crois, les BSQ, ont été créées. Je vous rappelle que j'ai obtenu, alors qu'au départ, les ZSP étaient prévues seulement pour les 18^e et 19^e arrondissements. J'ai obtenu par le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. VALLS, la création d'une ZSP dans le 20^e arrondissement qui a donné de très bons résultats. Je vous rappelle que nous avons déployé un plan de vidéoprotection dans le 20^e arrondissement sous M. DELANOË entre 2008 et 2014 dans le cadre du contrat de prévention locale de la délinquance, mais aussi dans le cadre d'un contrat parisien qui a donné des résultats. Et aujourd'hui, nous continuons à en déployer à la demande d'ailleurs des habitants, en concertation avec la préfecture de police, et cela donne des résultats. Je rappelle que nous avons mobilisé énormément de forces, et notamment la brigade de lutte contre les stupéfiants au 140 Ménilmontant, que nous avons obtenu des résultats. Nous avons déployé un dispositif, notamment en nous appuyant sur la nouvelle loi sur le délit d'agression sonore où non seulement nous avons pu intervenir, et quand je dis « nous », c'est parce que bien sûr il y a la police mais il y a des opérations conjointes avec le GPIS qui a évolué, lui aussi, dans le temps. Et je peux vous dire que j'y ai consacré de nombreuses heures de réunion, parce que je n'étais pas du tout satisfaite il y a 10 ans de la façon dont le GPIS fonctionnait. C'est le moins qu'on puisse dire. La DPSP, nous avons été le premier territoire où a été créée une brigade de lutte contre les incivilités. Et c'est parce que cette municipalité a réclamé. C'est M. GASSAMA entre autres qui suit cette brigade, et nous avons réservé des m² en quantité à la piscine Vallerey pour les membres de cette brigade et que je ne vais pas vous citer tous les chiffres de, par exemple, de contraventions qui ont été dressées. Mais il y a une hausse exponentielle des contraventions dressées pour les épanchements d'urine, les dépôts d'encombrants, le non-respect de l'espace public, etc. Alors je vais essayer quand même de vous donner quelques résultats précis. Nous avons mis en place avec le commissariat du 20^e la première cellule d'écoute et de traitement des doléances de Paris, qui a permis de travailler en profondeur sur tous les phénomènes en y apportant des réponses sur mesure et adaptées multiformes. Par exemple, les habitants se plaignaient de ce quand ils appelaient le 17 le soir, la police ne venait pas toujours. Et pour cause, parce que le 17, c'est pour les situations d'urgence. Donc la police hiérarchise. C'est les dangers graves et immédiats pour la sécurité d'une personne, donc les menaces de mort, les agressions physiques, etc. Mais il y avait des tas de problématiques de nuisances sonores, d'attroupements bruyants, de rodéo de scooters, d'occupation de hall d'immeubles qui n'étaient pas traités par le 17. C'est pour ça qu'on a mis en place cette cellule d'écoute. Et je rappelle que souvent nous mettons en place dans le long terme des procédures avec les jeunes du quartier qui ne sont pas tous des grands délinquants. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a parfois des jeunes qui ne réalisent pas, qui ne prennent pas conscience du côté pénible de leur comportement. Donc la question n'est pas de les mettre en prison évidemment. La question est de leur faire prendre conscience du problème et de trouver des solutions. C'est pour ça que par exemple, on a mis en place des concertations sur des terrains d'éducation physique en accès libre comme celui d'Élisa-Borey, comme d'autres. Et c'est pour ça d'ailleurs que j'appelle l'attention de l'assemblée sur le fait que quand vous concertez avec les jeunes, n'oubliez pas d'associer les conseils de quartier parce que ce sont souvent leurs parents ou des parents, et c'est bien qu'ils soient là aussi. Je continue sur les réponses opérationnelles adaptées avec des horaires adaptés. La mobilisation conjointe des services adaptés, donc police, GPIS, DPSP avec des brigades spécifiques, par exemple, la brigade VTT de la DPSP mais la brigade VTT de la police nationale, la BAC de jour, la BAC de nuit, les services spécialisés de la PP. Par exemple, nous avons fait des opérations avec les douanes dans le cadre de GIR pour des saisies de biens des délinquants. Les biens mal acquis, comme on les appelle, par exemple, des voitures de luxe, des téléviseurs, etc. dont on savait parfaitement, étant donné que la personne n'avait pas de revenu, qu'ils n'avaient pu être acquis que de façon illégale. Donc on a fait des saisies. Je rappelle aussi qu'on a procédé à plusieurs expulsions de cités, de résidences locatives sociales pour trouble de jouissance : des gens qui menaçaient leurs voisins, qui par exemple, exerçaient des pressions physiques avec des menaces très graves sur des personnes porteuses de handicap lourd et qui utilisaient leur appartement comme nourrice de la drogue, etc. On fait tout ça depuis 10 ans. On a obtenu des résultats. Les chiffres se sont nettement améliorés. On a délictualisé l'agression sonore. Ça, je vous l'ai dit. La répétition des procès-verbaux pour tapage créant l'intentionnalité de nuire et faisant basculer l'infraction du domaine contraventionnel au domaine délictuel. Donc ça permet le placement en garde à vue, la poursuite devant les tribunaux, la constitution de partie civile pour les victimes. Puisqu'il y a des gens qui ont déménagé du 20^e, qui ont quitté leur appartement parce qu'ils n'en

pouvaient plus d'avoir notamment, je me rappelle dans la rue Poincaré, on avait un jeune couple qui venait d'acheter un rez-de-chaussée avec un bébé et qui a fini par craquer parce qu'il y avait toujours la même bande à une époque qui faisait du tapage. Mais cette bande n'existe plus, ne se réunit plus rue Poincaré, notamment parce que nous avons expulsé un père et ses deux fils qui menaçaient tout le quartier. Il m'avait même menacé, moi, et qui ont cassé la figure au gardien de Paris Habitat de la résidence en question. Donc croyez-moi, nous avons été très efficaces. Et depuis, cette rue a retrouvé sa tranquillité puisque le père et ses deux fils étaient à la tête d'un trafic de drogue bien connu des services de la police par ailleurs. On a travaillé sur les points de deal. Bon, je ne rentre pas dans le détail. Bref, nous avons -6 % d'atteinte volontaire à l'intégrité physique et -6 % d'atteinte aux biens par rapport à l'année dernière. Nous avons un point noir actuellement dans l'arrondissement, ce sont les cambriolages qui sont le fait de plus en plus souvent de mineurs. C'est une spécificité du 20^e. Mais croyez-moi, nous y travaillons avec une brigade d'enquête spécialisée. Concernant la prostitution, ce phénomène ne peut pas être mis sur le même plan que les choses dont j'ai déjà parlé. Alors le proxénétisme est le fait de réseaux très structurés venant de filière organisée. C'est de la traite d'être humain. Il ne peut pas être mis sur le même plan que les autres types de délinquance évoqués plus haut. S'agissant de la porte de Montreuil et sur le boulevard périphérique, un arrêté anti-camionnette de la préfecture de police a permis de faire régresser le phénomène. Et quant au quartier Belleville, les lois abolitionnistes ont permis maintenant d'arrêter les clients. C'est les clients qui sont pénalisés pour l'achat de services sexuels. Donc nous avons, là aussi, obtenu des résultats. Vous demandez aussi plus de policiers. Alors j'ai rencontré récemment le préfet de police. J'ai rencontré également le procureur de la République avec mes collègues, les autres Maires d'arrondissement, et je peux vous annoncer que nous allons avoir, comme ça a été le cas sous de précédentes mandatures, nous allons avoir des policiers supplémentaires dans le 20^e arrondissement. Et nous allons avoir aussi une extension de la ZSP qui a été actée au Haut de Belleville puisque nous avons des problématiques notamment de deal de drogues spécifiques dans le quartier Piat, Faucheur, Envierges. J'espère avoir répondu à vos inquiétudes et interrogations. Je pourrais parler très longuement de tous ces sujets mais c'est pour ça que j'aimerais que vous retiriez votre vœu parce qu'il me paraît arriver un peu tard par rapport à ce que nous avons fait. Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des gens victimes de malfrat. Il y a des problèmes de délinquance. Mais ce vœu, si vous voulez, décrit des choses qui sont déjà faites depuis longtemps. M. SOREL.

M. SOREL

Non mais ce vœu dans sa rédaction, dans son état d'esprit de toute façon me gêne. Il mélange un tas de choses : trafic d'armes, trafic de drogues, harcèlement de rue, rixe urbaine, petite et grande délinquance, et il aboutit sur un truc : plus de policiers sur le terrain. Déjà, ce n'est pas possible de mélanger tous ces éléments, toutes ces problématiques d'en faire un tas informe. Ça donne l'impression qu'il y a dans le 20^e arrondissement les rues sont à feu et à sang et que finalement tout ça est lié : le trafic d'armes, les gens qui sont soûls dans la rue. Et je ne vois pas comment on peut mélanger ce type de choses dans un vœu. Ce n'est pas très sérieux. Et puis il y a quand même une phrase, une parenthèse qui m'a fait sursauter et qui pour moi, incarne un peu l'état d'esprit de ce vœu : émergence des kebabs au détriment du commerce de proximité de producteurs locaux. Alors ça, si ce n'est pas stigmatisant par rapport à une partie de la population, juste pour vous dire, pour moi, le 20^e sans kebab, ce n'est pas le 20^e. Et c'est très local, le kebab, pour le coup. Et je ne vois pas pourquoi. Vous avez enquêté pour savoir si les produits dans les kebabs viennent de l'autre côté de la Méditerranée ? Si ça se trouve, ils viennent d'à côté. Et si ça se trouve, le producteur soi-disant local que vous aimez tant, ça vient de l'autre côté de la planète. Enfin, bon, pour moi, tout est dans cette parenthèse. Et évidemment, on votera contre.

Mme CALANDRA

Alors M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Je vous remercie. J'aime beaucoup les kebabs. Et je pense que j'en abuse parfois un peu trop. Tout est une question d'équilibre, chers collègues. Alors Madame le Maire, j'aurais aimé en fait retirer mon vœu. On ne mélange pas tous les éléments. On décrit un certain nombre d'éléments qui concourent à ce que ça crée un sentiment d'insécurité pour les habitants. Deuxième chose, ce n'est pas un vœu général et je le retirerais si c'était un vœu général. C'est un vœu qui nous est remonté d'un certain

nombre d'habitants, de quartiers, des rues qu'on a citées, qui nous posent question. Et on demande parce qu'il y a des résultats qui ont été effectivement obtenus, bien évidemment. On n'a pas dit le contraire. Mais sur ces lieux-là, et c'est l'objet d'un vœu et c'est l'objet de notre rôle d' élu de ce conseil d'arrondissement de pouvoir remonter les endroits où il y a peut-être besoin, pas de plus de policiers, relisez-bien, d'une présence plus régulière de policiers. Ce n'est pas d'en mettre plus partout. C'est-à-dire sur ces endroits-là, est-ce qu'effectivement, on apporte des éléments, de solutions aux habitants ? Mais je serai ravi de dire aux habitants que vous trouvez que sur ces territoires-là, tout va très bien. Et chers collègues, vous l'avez dit tout à l'heure, vous habitez ces territoires, j'aurais pensé que vous aurez pu voter ce vœu parce que vous le vivez au quotidien et que c'est difficilement supportable pour les habitants. Je ne stigmatise personne. Mais c'est vrai que c'est très compliqué pour eux. Merci.

Mme CALANDRA

Moi, je n'ai jamais dit que tout allait très bien. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas ce que je dis. Je vous le répète, il y a des gens qui sont victimes de délit, voire de crime, dans le 20^e arrondissement, pas seulement dans le 20^e. Il y a des problématiques et ça n'est pas qu'un sentiment d'insécurité. Il y a de l'insécurité réelle parfois. Mais je ne peux pas voter pour ce vœu, parce qu'effectivement, il mélange beaucoup de choses mais surtout, il ne décrit pas la réalité du travail qui est fait au quotidien. Que vous fassiez remonter, d'autres élus le font remonter, le fait qu'il faut un îlotage plus régulier de la police, ça, on en est bien d'accord. Je tiens à vous dire que je me suis battue continuellement pour me rendre les 150 policiers qui m'avaient été retirés, enfin, qui ont été retirés de notre commissariat. Pardonnez-moi de vous le dire, mais sous M. PECHENARD et M. SARKOZY. La deuxième chose, en tout cas, sous M. GAUDIN, je vais juste être avec M. PECHENARD parce que j'ai eu cette discussion avec lui. Et ce n'est pas le DGPN qui... Ce n'est pas lui qui traitait des effectifs. Il se trouve qu'à Paris, il y a une anomalie, une exception, qui est la préfecture de police. Et c'est le préfet de l'époque, M. GAUDIN, qui avait prélevé des policiers dans les quartiers populaires pour les mettre dans les quartiers plus riches, notamment le 7^e arrondissement et la Tour Eiffel chez Mme DATI. Alors ça, je m'en souviens très bien. Parce que j'étais intervenue de façon assez intense au conseil de Paris de l'époque, parce que j'étais scandalisée. Juste une chose, M. PERIFAN, l'îlotage est tout à fait un élément très important de la sécurité du quotidien. C'est bien pour ça d'ailleurs que je travaillais avec l'ancien gouvernement, et je travaille avec l'actuel gouvernement, et avec notamment M. NUNEZ et M. CASTANER, et le préfet de police, parce que je souhaite avoir plus de policiers, et qu'il y ait une doctrine d'emploi de la police particulière adaptée à nos territoires. Et le fait que les policiers connaissent le territoire, qu'ils y soient attachés, mais aussi qu'ils connaissent les commerçants, qu'ils connaissent les jeunes, qu'ils connaissent les habitants, c'est important. Et j'aimerais aussi, comme Mme LAURENT, améliorer, contribuer à améliorer les rapports entre police et jeunesse. Je rappelle par exemple, que sur les rixes récentes qui ont amené hélas un mort, la police avait réussi à empêcher une première rixe, une première flambée, grâce au bon réflexe des habitants du 20^e arrondissement. Et pas singulièrement de la cité des Fougères. Et aux gardiens de la cité des Fougères qui ont appelé et la Mairie et le commissariat, et qui ont signalé que des jeunes se rassemblaient avec des bâtons, etc. Et ils ont réussi à protéger. C'est la police qui a protégé les jeunes en s'interposant entre les bandes. Malheureusement, et je tiens à le dire, parce qu'il y a des gens qui parlent de contrôles au faciès. Mais comme ce jour-là, ils ont fait des contrôles d'identité, mais que les jeunes ont refusé de reconnaître que les armes qui étaient dans les fourrées, qui étaient cachées dans la cité, dont ils s'étaient débarrassés à l'approche de la police étaient les leur, la police n'a pas pu les garder en garde à vue. Et le lendemain, ils se sont de nouveau battus. Et là, il y a un mort. Donc le travail de la police, il n'est pas toujours, je tiens à le dire, il est même assez fréquemment, non pas contre, mais pour les jeunes. Et croyez bien que les policiers étaient très dépités parce qu'ils surveillaient le quartier. Ils sont d'ailleurs arrivés trois minutes après la blessure mortelle du jeune. Et ils ont fait immédiatement des points de compression mais la blessure était trop grave et le jeune est mort. Donc je tiens à dire que les contrôles d'identité, ça permet aussi à la police de savoir qui fait quoi dans les quartiers, dans les cités, et parfois d'empêcher des choses très graves. Je rappelle aussi que grâce au concours de la police, grâce au concours de l'Éducation nationale d'un certain nombre d'associations, nous avons pu déménager des familles, dont les jeunes étaient victimes de représailles ou de menaces de représailles par d'autres bandes. Et c'est le travail qu'ils ont au quotidien. Alors est-ce que vous retirez votre vœu, M. PERIFAN ? Non ? Alors M. MARTIN.

M. MARTIN

Juste un mot sans redire tout ce qui a été dit mais de fait, vous avez dans votre vœu un certain nombre d'éléments différents qui décrivent des situations qui sont malheureusement connues. Et vous ne venez simplement dans l'attendu de notre vœu simplement sur la question des effectifs. C'est un peu léger. Ça fait un peu vœu plus vœu pieux. Ce, d'autant que, comme l'a rappelé Madame la Maire, nous sommes plutôt depuis la mandature précédente, et dans cette mandature-ci, sur une augmentation des effectifs de police dans le 20^e arrondissement, ce dont on peut tous se réjouir, sur une politique qui vise à restaurer la police de proximité, notamment la police dite du quotidien que M. SARKOZY avait démantelée.

M. GLEIZES

Je veux quand même souligner qu'il y a quand même un aspect positif dans ce vœu, c'est qu'il se veut assez exhaustif. Et on voit quand même qu'il y a beaucoup de quartiers tranquilles dans le 20^e arrondissement. Malheureusement, le quartier où j'habite est cité dans le vœu donc je suis un peu inquiet. Sinon, trêve de plaisanterie, je pense si vraiment il y avait une mesure intelligente à faire, c'était de remettre les polices territoriales, par exemple la fermeture par exemple de la police à Belleville c'est plutôt gênant. Et que tout soit centralisé, donc juste à côté d'ici, donc c'est quand même assez problématique. Et c'est bien d'avoir une vraie police de proximité et aussi avec des locaux de proximité.

Mme CALANDRA

Alors non parce que ce n'est pas des commissariats. Le problème de ces locaux, c'est que c'était uniquement des officiers de police judiciaire ou de l'administratif. Et ce n'était pas des équipes opérationnelles. Les équipes opérationnelles sont toutes au commissariat central. Par contre, il fallait deux policiers à temps plein pour garder les locaux. Donc on a préféré remettre, avec le commissaire, ces policiers sur le terrain qu'avoir trop de postes occupés à de la garde, à du statique ou à de l'administratif. Et objectivement, c'était des commissariats dans lesquels on ne pouvait même pas porter plainte. Il fallait aller au commissariat central. Mais c'était une évolution. Je rappelle que maintenant le porter plainte se fait par rendez-vous par Internet. On fait une prépa plainte en ligne et on prend rendez-vous par Internet. Donc la proximité du commissariat n'est pas vraiment un sujet. Bon, je vous consulte. Moi, j'appelle à voter contre ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2018-370 : Vœu à la Maire du 20^{ème} arrondissement de Paris présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif à la recrudescence des rixes entre bandes de jeunes.

M. PERIFAN

On a déjà évoqué un petit peu le sujet. Merci, Madame la Maire sur ce sujet. Je ne vais pas reprendre le vœu parce que vous l'avez sous les yeux. Je voudrais simplement vous dire que, je reviens sur le drame qu'on a évoqué de ce jeune qui est mort de 16 ans. Et je me dis : Il n'y a pas de fatalité à ce que des jeunes qui pourraient être nos enfants en fait meurent à 16 ans de manière aussi terrible. Ça montre quoi ? Ça montre un échec de la société. Ça montre notre échec de parents. On le voit de plus en plus en fait dans l'actualité, ça revient malheureusement. Ça revient assez fréquemment que des jeunes de 16 ans puissent effectivement se faire tuer. Et je me dis : C'est inacceptable. Alors plutôt que de rentrer dans nos logiques habituelles un peu contradictoires où on présente un vœu et vous ne le votez pas, j'aimerais qu'on puisse peut-être réfléchir ensemble, et de se dire comment aujourd'hui en fait cette société arrive à ce que des jeunes de 16 ans se fassent tuer de manière aussi terrible. La mort est déjà terrible par elle-même. Et quand on meurt comme ça en fait, poignardé par un coup de couteau sur un trottoir... Et je me mettais à la place. Mon fils a 18 ans. Le téléphone sonne et le commissariat vous annonce que votre fils vient de décéder sur la rue. Et je me dis ça, c'est atroce. Donc faisons fi de nos différences et essayons de réfléchir. L'autre jour, j'étais devant la Mairie en fait. C'était le 21 octobre vers 20h place Gambetta. Et j'ai vu un groupe de 10 à 15 jeunes. Et moi-même, j'ai eu peur. Il y avait une rixe, de la violence de ces jeunes qui avaient autour de 15 ans. On voit qu'aujourd'hui, en fait Valérie MARTINEAU qui est contrôleuse, gère les services actifs de la police

nationale disait qu'il y a 10 ans, les membres des bandes avaient entre 16 et 17 ans. Aujourd'hui, ils ont entre 14 et 15 ans. Combien va-t-il falloir de morts pour qu'on se dise finalement que c'est insupportable ? Et je pense qu'on devrait passer beaucoup plus de temps sur ces sujets à travailler ensemble pour essayer de trouver des solutions que sur nombre de sujets qu'on a évoqués qui avaient peut-être moins d'intérêt. On voit bien que ces phénomènes se rajeunissent. Ils sont de plus en plus jeunes. On voit que c'est de plus en plus violent en réalité. On assiste à de la haine entre bandes rivales. Et c'est de la haine, on veut en découdre et on veut tuer l'autre. Comment réagit la société ? Comment réagir en termes de parents ? Donc ça, j'ai envie de vous dire, peut-être que ça vaudrait la peine qu'on passe un peu de temps, Madame la Maire, chers collègues, à se dire : « Qu'est-ce qu'on peut trouver comme solution ? » Et qu'on ne soit pas simplement dans une logique de vœu qui soit juste ou pas juste. Et qu'on se dise, à un moment, on a parlé tout à l'heure du contrat de jeunesse, Mme Charlotte LAURENT, comment à un moment on essaie de voir comment ces jeunes qui sont en marge et qui glissent assez rapidement. On le voit bien. Vous l'avez dit, Madame la Maire, avec justesse tout à l'heure au début, quand ils ont 12, 13 ans, ils ne sont pas délinquants. Ce n'est pas des criminels. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment, ils sont borderline, sur le bord de la ligne, et qu'ils vont tomber du mauvais côté ? Qu'est-ce qui fait que ce jeune de 16 ans, il s'est retrouvé, ce soir-là, boulevard Mortier, dans une rixe avec une autre bande et qu'il a perdu la vie ? Alors que peut-être une rencontre avec un éducateur de rue, avec un voisin, avec un parent attentif, avec un professeur aurait fait qu'il aurait pu basculer du bon côté, et on aurait sauvé une vie. Et là, on se rend compte combien nos débats précédents peuvent parfois être moins importants et de se dire : « Qu'est-ce qu'on va faire ? » Rien de pire que de s'habituer à ça. Je me souviens qu'à une époque, on entendait en fait, vous parliez de Marseille, Madame la Maire, souvent « Un mort à Marseille », « Un deuxième mort » On comptait les morts à Marseille. En se disant : « Ça devient une habitude. » Et en fait, c'est un compteur. Non, ce n'est pas un compteur. Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui, ça arrive dans nos quartiers ? Et comment on peut l'éviter ? Et si on faisait une réunion, et moi, je vous le propose, Madame la Maire, à votre initiative, qu'un jour on se prenne peut-être une heure tous ensemble pour qu'on se dise : « Qu'est-ce qu'on trouve comme solution ? » Ce n'est pas plus de policiers. On sait bien que ce n'est pas ça. La police, elle arrive en fin, en bout. C'est un problème d'éducation, c'est un problème de cellule familiale. J'arrête là parce que vous me faites de raccourcir. Merci. C'est très aimable. Ça ne vous intéresse peut-être pas ce que je vous dis ? Ce jeune qui est mort, ça ne vous intéresse pas ? C'est triste. Et vraiment ça me fait de la peine pour vous. Donc j'arrête là pour ne pas vous importuner sur ce sujet. Et j'espère qu'on trouvera une solution au moins pour réfléchir ensemble. Et je trouve que ça aurait du sens que le 20^e arrondissement montre l'exemple, quelles que soient nos sensibilités politiques, pour se dire... Et j'ai rencontré une des mères de famille d'un des jeunes qui faisaient partie de la bande, et qui m'a dit effectivement : « Moi, je n'ai pas d'autorité sur mon fils. Le père a disparu. Et je suis seule. Je suis seule face à ces problèmes. Je n'y arrive pas. » Si nous, élus, on a ce sentiment d'impuissance face à de tels faits tragiques, je me demande à quoi on sert. Merci, Madame le Maire.

Mme CALANDRA

Merci, M. PERIFAN. M. SAMAKE.

M. SAMAKE

Merci, Madame la Maire. Il s'agit donc là d'un vœu qui est relatif au décès survenu dans la nuit du 24 au 25 octobre dernier. Décès sur lequel Madame la Maire est revenue avec force détails. Et moi, je voudrais donc dire qu'il s'agit effectivement d'un sujet tragique, puisqu'il y a la mort d'un jeune, un jeune de 16 ans, qu'il s'agit donc d'un vrai sujet. Mais le problème, comme d'habitude avec vous, M. PERIFAN, c'est qu'il y a une tendance au retard sur les problématiques locales. Tout d'abord, il faudrait quand même remarquer puisque vous dites dans votre vœu qu'il y a une augmentation des rixes. Je crois savoir qu'au contraire ce n'est pas vrai. Il y a une baisse. Premier point. Enfin, quand on regarde un petit peu plus votre délibération, on se rend compte que tout ce que vous dites ou a déjà eu des réponses ou ça a été débattu notamment lors du dernier CA. Alors je vous rappelle que, et d'ailleurs, il y a une délibération de la DASES 407 qui attribue une subvention de 185 000 euros à 13 associations dans le cadre de la prévention des risques inter quartiers, et entre jeunes. Enfin, je voudrais quand même vous renvoyer au contrat local de prévention et de sécurité de la Mairie du 20^e arrondissement. Vous l'avez deviné, j'appelle à voter contre ce vœu. Merci.

Mme SIMONNET

Bien, écoutez, M. PERIFAN, d'abord, je vous remercie parce que vous avez dit dans vos propos qu'il fallait parfois qu'on soit capables d'avoir des débats tous ensemble sur des sujets aussi graves au-delà des vœux, ce qui va me permettre de pouvoir avoir un débat là-dessus tout en ne votant pas votre vœu. Donc vous reconnaitrez le respect et le droit qu'on ne vote pas votre vœu. Et surtout de ne pas faire d'accusation sur le fait que parce qu'on ne voterait pas votre vœu, on ne serait pas nous-mêmes, profondément sensibles dans notre humanité plus profonde à cette tragédie, qu'on souhaiterait tous qu'elle n'ait jamais lieu. Pour autant, je ne voterai votre vœu pour plusieurs choses. D'abord, sur le fond, il est important de comprendre et de distinguer entre les phénomènes de rixe de ce que vous, vous mettez dans votre vœu, les phénomènes de bandes, qui sont deux choses extrêmement différentes. Moi, je voudrais saluer le fait que la ville de Paris a fait des états généraux de la prévention des rixes qui ont permis à tout un tas d'acteurs de pouvoir se retrouver, notamment l'ensemble des clubs de prévention, la police, la PGJ. Il me semble qu'il y avait aussi l'éducation nationale. Je ne sais pas s'il y avait plein d'associations également. En tous les cas, il y a la volonté de mettre tous les acteurs. Et ils ont fait venir un sociologue qui s'appelle M. BERLIOZ dont je vous recommande les lectures qui a énormément travaillé sur cette question des rixes, et qui justement montre que le phénomène des rixes, comme celui qu'on a vécu dans le 20^e, ce n'est pas lié à des phénomènes de bandes. La bande, c'est quoi ? La bande, ça veut dire une hiérarchie. Ça veut dire un chef. Ça veut dire un trafic, un objectif d'activités à caractère matériel. Et M. BERLIOZ distingue justement les phénomènes de bandes qui sont liées souvent à une économie souterraine des autres manifestations de violence urbaine, et montre que le développement des rixes est plus lié à un sentiment d'appartenance à un collectif protecteur pour les jeunes. Je le dis de manière descriptive, froide, sans du tout y apporter mon jugement de valeurs. Mais on est plus dans une épreuve, type initiatique, et qui relève plus d'une délinquance d'expression différente d'une délinquance d'acquisition. Et ce sont deux choses différentes. C'est important de l'appréhender. Pourquoi ? Parce que vous avez pas mal de jeunes qui, dans ces quartiers-là, le côté on est dans les rixes de jeunes, c'est une affirmation de virilité. Il faut devenir quelqu'un. Donc il faut participer à cette violence contre le quartier d'à côté, et avec tout d'un coup, une suraffirmation d'appartenance quasi patriotique à un micro quartier. C'est important de comprendre ça parce que du coup, en le décrivant comme ça, on peut le déconstruire. Moi, je me souviens, quand je m'occupais du conseil de la jeunesse en 2001, on avait énormément travaillé avec les associations de quartier et avec des jeunes. On avait fait par le biais du rap. Mais ce n'était pas une fin en soi. C'était de faire des concerts inter quartiers, faire des projets pour essayer de déconstruire, je me souviens très bien, on a un super groupe de Bagnolet où le jeune avait salué, félicité l'ensemble des quartiers présents et dans le public, les quartiers étaient groupe par groupe. Et tout c'était : « Ah ! Quel groupe affirmait qu'il était plus nombreux, plus fort ? » Et à la fin, le chanteur leur avait dit : « J'en ai rien à faire. » Avec des termes un petit moins policés que ce que je viens de vous dire dans cette assemblée. Et ce jeune-là nous aidait à déconstruire ces sentiments d'appartenance. Je pense, par exemple, qu'on y gagnerait beaucoup au niveau des centres de loisir à travailler dès la 6^e, dès la 5^e, et qui plus est, 5^e, 4^e qui sont les moments charnières, à faire en sorte que d'un quartier à un autre, les départs en centres de loisirs permettent une mixité des publics jeunes pour justement déconstruire ces recroquevillements dans le quartier, et qu'après, évidemment, tout le travail avec les clubs de prévention pour permettre un rapport de confiance qui puisse s'insérer pour qu'il y ait un vrai projet éducatif, individuel et collectif qui puisse se construire est essentiel. Et aujourd'hui, l'insuffisance des moyens des clubs de prévention, il n'y a pas eu d'augmentation d'effectif et de moyens ces dernières années est un souci. Mais je dirais, sur d'autres territoires bien connus de votre formation politique où ils ont carrément été attaqués, menacés, la chose est encore plus catastrophique. Mais, oui, l'enjeu, c'est de mettre l'éducatif, de mettre le culturel, de mettre l'émancipation pour justement déconstruire ces appartenances territoriales. Néanmoins, sur votre vœu, je salue une chose. Vous souhaitez qu'une aide spécifique soit proposée aux familles des jeunes lorsqu'elles se sentent dépassées. Je trouve que ça bien différent que ce que j'ai souvent l'habitude d'entendre de votre formation politique qui vise toujours la répression et la suppression des allocations familiales pour les familles de jeunes délinquants. Et donc là, je tiens à noter un aspect positif dans votre vœu. C'est sans doute une tonalité différente développée ici dans le 20^e arrondissement.

Mme CALANDRA

Alors Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Oui, je veux faire une intervention très brève, M. PERIFAN. Dans le conseil d'arrondissement précédent, on a déjà eu une longue discussion sur ce drame. Il y a un vœu qui a été voté à l'unanimité, qui proposait un certain nombre de choses qui étaient à la fois réalistes et qui n'existaient pas. Moi, ce qui me gêne vraiment dans votre vœu, c'est que quand on parle de sujets aussi graves que celui-ci, je pense qu'on a quand même un devoir à la fois de respect et un devoir de vérité. Et moi, je ne retrouve pas ça dans votre vœu. Vous demandez des choses qui existent déjà. Vous faites des approximations. On parle quand même de la mort d'un jeune homme. Je suis un peu gênée par le ton imprécis de votre vœu. Donc notre groupe, le groupe DPE, votera contre pour ces raisons.

Mme CALANDRA

Bien, est-ce qu'il y a encore des demandes de prises de position de groupe ? Sinon, je vais conclure. Alors M. PERIFAN, plusieurs choses. Sur les trois propositions que vous faites, que la Mairie de Paris et du 20^e mettent en place une action spécifique menée en lien avec, etc. C'est déjà fait. Et c'est fait depuis longtemps, non seulement, il y a eu en plus des états généraux des rixes récemment organisés par la ville de Paris avec les arrondissements concernés. Mais cela fait belle lurette que nous avons mis en place des actions spécifiques. Nous avons même mené avec tous les travailleurs sociaux, les associations concernées, un diagnostic social de territoire qui a conclu au début de cette mandature que l'une des problématiques principales de notre arrondissement était les familles monoparentales. Alors attention, ce n'est pas parce qu'on est une famille monoparentale que l'enfant va automatiquement verser dans la délinquance. Néanmoins, il est bien sûr plus difficile pour le parent seul de contrôler, enfin, de s'assurer que son enfant ou ses enfants ne se mettent pas en danger ou ne tombent pas sous des influences négatives. Et bien entendu, nous le savons. Par exemple, nous veillons à ce que certaines familles ne soient pas logées dans les quartiers les plus difficiles, les QPV. Donc nous le faisons, y compris au niveau des désignations de la commission de transparence logement de la Mairie. Nous veillons bien sûr à ce que dans les centres sociaux, et c'est pour ça que nous soutenons fortement l'activité des centres sociaux, des six centres sociaux du 20^e arrondissement, nous veillons à ce que la cause de la parentalité soit une cause majeure. Et c'est pour ça que dans ce diagnostic social de territoire, tous les centres sociaux du 20^e sont associés à cette démarche et que dans les orientations de travail que nous mettons en place chaque année avec eux et à chaque début de mandature, la question de la parentalité est très fortement mise en avant. Nous leur demandons par exemple, de travailler sur des temps, des temps récréatifs, des temps d'échange entre les familles les fragiles et leurs enfants, parce que souvent, les adultes, notamment dans les familles monoparentales étant débordés par le fait de travailler, de ramener la croûte à la maison, de gérer le quotidien, n'ont plus de temps récréatif avec leurs enfants, etc. Je tiens à préciser que le jeune qui est décédé, le jeune de 16 ans du 19^e arrondissement, était connu du club de prévention de la place des fêtes du 19^e arrondissement. Donc il était parfaitement repéré et suivi. Ça veut dire que les « cibles » au bon sens du terme des clubs de prévention sont les bonnes. Je rappelle que, et une fois n'est pas coutume, Mme SIMONNET est sortie, mais je suis d'accord avec elle, le phénomène des rixes n'est pas lié au phénomène du trafic de drogue. Je vais vous dire pourquoi. Parce que d'abord, vous citez les morts de Marseille. Les morts de Marseille sont des morts issus de règlement de compte entre bandes de trafiquants de drogue. Alors la notion de bande en sécurité, la notion telle qu'elle est répertoriée par le ministère de l'Intérieur, c'est effectivement un groupe hiérarchisé et avec un grand chef, des plus petits chefs, des responsables de quartier, des chauffeurs, etc. Et croyez-moi, les bandes de dealer de drogue n'ont pas intérêt aux rixes parce que d'abord. S'il y a trop de rixes entre eux, d'abord, ça fait venir la police. Deuxièmement, ils perdent des salariés, des membres de leur bande et ils n'ont pas envie d'avoir trop souvent l'attention des médias sur leur quartier. Les morts de Marseille, comme on en a eu un dans le 20^e il y a quelques années, une personne décédée par arme à feu dans le quartier Saint Blaise, ce sont des règlements de compte entre bandes de dealer de drogue. Là, les rixes, ça n'a rien à voir. Les rixes, elles se déclenchent pour des motifs tout à fait futiles. Le jeune homme qui est mort au lycée Charles de Gaulle il y a quelques années, c'était pour des échanges de moqueries sur WhatsApp. Le jeune homme qui est décédé là entre le 19^e et le 20^e, on n'a pas identifié encore le motif de déclenchement mais on sait que c'est probablement, ils se sont retrouvés dans un même lieu, ils se sont défiés. Et comme l'a dit, Mme SIMONNET, il y a une problématique. Vous cherchez les causes ? On n'a pas besoin de faire des commissions de travail. Il y a une problématique de culture de la survivilité. Ce que j'ai expliqué aux médias puisqu'ils me posaient la question. Il y a une problématique de culture de la virilité chez les jeunes hommes avec une exaltation de la domination masculine sur les jeunes

femmes, une exaltation de la domination entre eux, c'est-à-dire c'est le plus costaud, le plus violent, celui qui est le plus agressif qui est le plus mieux. Donc une valorisation de choses qui, nous, ne nous paraissent pas forcément à valoriser. Vous voyez ? Ou en tout cas, pas de cette façon-là. Si la domination de son corps, ça passe par le sport, je suis plutôt pour. Si ça consiste à casser la figure aux copains, je suis plutôt contre. Donc la problématique, vous dites : « Il y a une maman qui dit : 'Je suis dépassée. Je ne contrôle plus mon enfant.' » C'est effectivement souvent le cas. Pas toujours, mais souvent. Parfois aussi, on se rend compte qu'il y a des parents qui ignorent tout ce que font leurs enfants en dehors du foyer. Et leurs enfants peuvent être des agneaux ou des anges, être très respectueux de leurs parents, et même avoir des bons résultats scolaires. Ça arrive. Quand vous dites : « Ce sont des marginaux. » Pas forcément. C'est ça le plus compliqué. Pas forcément. Ils peuvent être très intégrés dans la société et avoir des copains, s'entendre bien avec leurs parents. Pour autant, ils peuvent... Parce que le phénomène, alors on ne va pas dire de bandes, mais de groupes, amène à ce type de violence. Là où il y a un diagnostic clair, c'est qu'il y a un sentiment d'appartenance à un territoire avec des défis lancés. Les réseaux sociaux font caisse de résonance et surtout sont l'outil, le vecteur du déclenchement des rixes. Donc ils se défient sur les réseaux sociaux. Ça se transmet de génération en génération, puisqu'on a la relève. Alors moi, j'avais proposé des échanges entre le collège de Matisse, et le collège de Flora-Tristan puisqu'il y a historiquement des affrontements entre le quartier de la Réunion et le quartier Saint Blaise. Et les principaux collèges de l'époque avaient refusé ma proposition. J'avais proposé des matchs de foot, des tournois sportifs, des sorties culturelles ensemble. Et les principaux de collèges ont refusé. Parfois, c'est compliqué pour moi aussi d'agir. Parce que on' a pas toujours le succès qu'on voudrait. Sachez que les clubs de prévention du 20^e, les correspondants de nuit, la police, la DPSP, le GPIS, la PJJ, les associations de quartiers, toutes sont totalement mobilisées. On s'est réuni à de très nombreuses reprises. Et comme l'a dit M. SAMAKE, les rixes diminuent à Paris depuis 20 ans. Il y a 20 ans, on en parlait moins. Elles étaient moins médiatisées, elles étaient moins connues et peut-être toutes les rixes ne débouchent pas sur des morts. Souvent, elles débouchent plutôt sur des blessés. Mais la vérité, c'est qu'il y a moins de rixes aujourd'hui qu'il y en avait il y a 10 ans. On en avait beaucoup plus avant. Le travail qu'on fait porte ses fruits. Mais vous ne pouvez pas mettre un policier derrière chaque enfant. Le bon réflexe, c'est que les habitants nous appellent, et appellent la police quand ils voient les jeunes se mettre, se regrouper et se mettre en bandes. Donc pour résumer, j'ai appelé à voter contre vœu par les trois choses qu'il demande sont déjà faites. Et quand vous dites oui, les trois propositions et notamment l'action préventive menée à destination des jeunes appartenant à ces bandes identifiées par les services de la préfecture et par les nôtres aussi, accompagnement social, scolaire, tout ça, on le fait déjà. L'aide spécifique proposée aux familles de ces jeunes lorsqu'elles se sentent dépassées, alors ça, là, je suis en train de mobiliser les assistantes sociales scolaires dans les écoles qui repèrent les jeunes, très jeunes. Parce que l'âge est en train de descendre. Et les familles les plus fragiles, on fait ce travail dans le cadre du diagnostic social de territoire depuis déjà longtemps. Et ça comme à porter des fruits. Mais il ne s'agit pas seulement de décréter. On va dire des réunions. Je veux dire, ce n'est pas les réunions qui font diminuer la violence. C'est un très, très long et très patient travail.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

Vœu présenté par Atanase PERIFAN et les élus du groupe Les Républicains Paris 20 relatif au projet de fermeture du bureau de poste PARIS SAINT BLAISE situé 37 rue Mouraud.

V20-2018-380 : Vœu relatif au maintien la Poste du 75, boulevard Mortier, sur proposition de Raphaëlle Primet et des élu-e-s du groupe Communiste Front-de Gauche.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Une minute me suffira sur ce sujet. Une pétition a été lancée par l'association « Mieux vivre les Orteaux/Saint Blaise » qui a récolté beaucoup de signatures au mois de novembre dernier concernant la fermeture de la banque postale rue Mouraud. Donc le vœu, vous l'avez aussi sous les yeux. Je ne reviendrai pas en fait sur les considérants. Entre-temps, j'ai reçu un mail en fait de la déléguée aux relations internationales pour Paris de la Poste, et je crois qu'elle vous a aussi rassuré, disant : « Bonjour, Atanase ! J'ai eu connaissance avec Mathieu MORANGE que vous déposez un vœu. Soyez rassuré. Il n'y aucun projet relatif au bureau de poste de PARIS SAINT BLAISE, ni aucun projet d'évolution du bureau de Poste sur le 20^e arrondissement. » Madame la Maire, vous me confirmez qu'elle vous aurait rassuré là-dessus ?

Mme CALANDRA

Absolument. Je veux dire, je suis étonnée par ce vœu et par cette pétition que par ailleurs je ne sais pas si on l'a reçue, mais non, on n'a reçu aucune pétition. Non, déjà, ce serait bien si les gens s'inquiètent, qu'ils nous écrivent. Nous, nous avons pris contact avec la poste. Aucun projet de fermeture ni même de travaux qui auraient pu laisser craindre une fermeture provisoire n'est envisagé sur ce bureau de poste. Et il n'est pas question qu'il soit fermé au 31 décembre 2018. Et ça nous a été confirmé par la direction régionale de la Poste. Par ailleurs, je rappelle que M. Nicolas BONNET-OULALDJ siège et même préside la commission départementale de présence postale territoriale, la CDPPT, et que je lui fais confiance. S'il y avait eu le moindre soupçon de fermeture du bureau de Poste de Mouraud, M. BONNET-OULALDJ aurait sinon contacté mon équipe, en tout cas, fait passer lui-même un vœu via les élus communistes du 20^e. Donc si vous voulez, je ne vois pas de quoi on parle, là. Donc du coup, je vous demande de retirer ce vœu. Oui, Mme PRIMET.

Mme PRIMET

Nous, on a fait un vœu. On peut peut-être les examiner en même temps, puisqu'on a fait un vœu au sujet de la Poste Mortier. Moi, je voulais dire à M. PERIFAN que j'étais très étonnée de ce vœu, parce qu'il ne me semble pas que tout ce qui se passe aujourd'hui à la Poste, ça part de loin. Il y a une volonté depuis toujours de la droite et des gouvernements précédents de privatiser. Donc le 1^{er} mars 2010, la Poste, elle est devenue société anonyme à capitaux publics. Ça, c'était sous le gouvernement de M. SARKOZY. Donc à l'époque, on avait fait une grande votation citoyenne avec plus de 2 millions de votants et 98 % qui étaient contre cette ouverture du capital, parce qu'on savait ce qui allait se passer derrière. Mais on ne vous a pas beaucoup entendu à ce moment-là. Après, on peut toujours changer d'avis. C'est bien. De toute façon, heureusement qu'il est retiré parce que je ne pense pas qu'on l'aurait voté, parce qu'il y a un moment, c'est un peu facile d'être derrière, de rattraper les choses derrière. Donc sur notre vœu, nous, c'est... D'ailleurs, on parle un peu de la Poste de Saint Blaise. Mais effectivement, on n'avait pas beaucoup d'éléments là-dessus. Sur la Poste du boulevard Mortier, c'est la continuité de, on avait déjà porté un vœu je pense qu'il y a à peu près un an. C'est un vœu qui est porté aussi avec le groupe Socialiste et républicain, vert et je n'arrive pas à me rappeler de votre nom. Donc c'est la continuité de la mise en danger du bureau de Poste Mortier avec les problèmes d'horaires qui changent tout le temps, les colis qui sont dans des points relais. On continue petit à petit à vider le cœur de l'activité de cette Poste pour pouvoir un jour la fermer, malgré effectivement on a eu des lettres de la Poste qui nous ont promis le contraire. Mais ce qui s'y passe, c'est on voit bien que c'est un dépeçage petit à petit.

Mme CALANDRA

Oui, Mme SIMONNET. Mme PRIMET, vous pouvez couper le micro ? Merci. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, je voterai le vœu du groupe communiste. J'avais d'ailleurs participé avec Raphaëlle PRIMET au dernier rassemblement boulevard Mortier sur le vœu de la Poste Saint-Fargeau et si une démarche est proposée par le groupe communiste au conseil de Paris pour le faire cosigner avec l'ensemble des vœux et des sensibilités présentes au Conseil de Paris, nous nous y joindrons bien évidemment, comme ce fut le cas initiative de l'UDI Modem sur un vœu rassemblant l'ensemble des groupes et qui m'a été aussi proposé de cosigner contre la LGBT phobie. Je pense que c'est bien parfois quand il y a la possibilité de présenter des vœux qu'on fait cosigner par tout le monde de manière solennelle, surtout quand on est ensemble sur le terrain. Ça me semble aller de soi. Mais oui, hélas, la logique de la Poste, elle ne date pas d'hier. Elle date de longtemps et est liée aux politiques gouvernementales et aux directives européennes. On cherche à casser ce service public postal et à le transformer en simplement banque postale et en fermant un nombre de bureaux considérable. Et la stratégie pour fermer un bureau, c'est d'abord, de réduire ses horaires, de réduire les services qui sont offerts, de les externaliser dans les petits supermarchés avec du personnel, hélas, pas formé et qui souffre de voir les tâches supplémentaires qui leur sont octroyées sans qu'ils en aient l'accompagnement. Et on voit bien que c'est cette stratégie-là qui est en train de se mettre en place sur le boulevard Mortier. Et la population a bien raison de s'y opposer. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention des groupes ? Donc juste quelques éléments parce que moi, je ne suis pas là pour prendre la parole en lieu et place des responsables de la Poste. Je rappelle quand même que sur son cœur de métier, sur ses activités fondatrices, historiquement, la Poste est de plus en plus impactée. Et pour cause, il y a un effondrement tout simplement du volume de courriers échangés. La Poste a perdu en 10 ans 46 % de ses volumes de courriers transportés, passant de 18 milliards en 2008 à 10 milliards d'objets transportés. Elle subit une diminution de plus de 6 % par an. Au regard de ce nouveau contexte, nous, on a demandé, quand je dis « nous », c'est la Mairie du 20^e, quand on les a reçus il y a déjà quelque temps, on leur a demandé de maintenir le maillage en bureau de Poste. Mais je rappelle que je ne dirige pas la Poste, pas plus que la Maire de Paris. Et ils nous ont proposé, ils nous ont expliqué qu'ils allaient s'adapter en proposant de nouveaux services de proximité humaine et numérique. Le service, par exemple, « Veiller sur mes parents », le développement d'une tablette à destination des seniors et en développant le transport et la livraison de colis. Donc la Poste diversifie sa présence sur le territoire mais elle ne disparaît pas. Et elle s'efforce de tenir compte des habitudes de consommation de nos concitoyens. Très clairement... Non, Mme SIMONNET, je vous ai laissé parler, très clairement, il y a une évolution des mœurs et des attitudes de nos concitoyens. Il y a les tablettes, les téléphones. Il y a un effondrement du courrier. La Poste ne peut pas ne pas en tenir compte. Sur le 20^e arrondissement, nous, on plaide à chaque fois pour le maintien des bureaux de Poste. Moi, je dis que si une adaptation des horaires permet le maintien d'un bureau de Poste, à ce moment-là, au moins c'est un compromis qui me paraît plutôt satisfaisant. Vous, vous demandez à ce que la Poste demeure inchangée dans toutes ses pratiques, toutes ses habitudes, son volume de personnel, ses horaires alors que les Français changent, eux, totalement par rapport à la Poste. Ça me paraît très compliqué. Donc moi, je peux vous dire par ailleurs, en ce qui me concerne, je ne prendrai pas part à ce vote, parce que je considère que ce n'est pas du ressort d'un arrondissement mais d'une véritable discussion globale entre la Ville de Paris et la Poste, et notamment dans la fameuse commission présidée par M. Nicolas BONNET OULALDJ pour discuter d'une stratégie au niveau parisien avec la Poste. Ce que je peux vous dire, c'est que nous, chaque fois qu'on les rencontre, on demande le maintien des bureaux de Poste existants dans le 20^e. Après, je ne suis pas en mesure de leur imposer grand-chose, comme vous le savez. Donc moi, je ne prendrai pas part au vote personnellement.

M. PERIFAN

D'abord, je suis très heureux que les élus du groupe LR et indépendant puissent apporter des informations remontant du terrain puisque cette pétition a reçu une centaine de personnes. Donc je vous la transmettrai, Madame la Maire. C'est bien. Il faut qu'on serve à quelque chose. C'était une fausse information. Il est bon de rassurer nos habitants sur ce fait. Et je pense que vous allez le faire. Nous allons faire de notre côté. Donc bien évidemment, nous allons retirer ce vœu. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, M. PERIFAN.

Le vœu du groupe LR est retiré.

Après consultation des membres, le vœu du groupe Communiste est adopté.

V20-2018-371 : Vœu relatif à la création d'une quatrième piscine dans le 20^e, déposé par le groupe communiste-Front de gauche.

M. BAUDRIER

Merci. Donc je tiens à m'excuser pour mon arrivée tardive, mais qui est due au fait que j'animais avec Jérôme COUMET une réunion publique de présentation du projet NPNRU dans le 13^e qui avait été calée en fonction de son agenda. C'était la seule date qui lui était disponible. Voilà pour la raison de mon arrivée tardive. D'ailleurs, réunion qui s'est très bien passée comme celle sur le projet Python Duvernois qui a été très appréciée par plusieurs centaines d'habitants. Donc c'est pareil, dans le quartier Oudiné, Chevaleret et Bédier dans le 13^e. Donc nous avons historiquement un retard massif pour le nombre de piscine dans le 20^e arrondissement, puisqu'il y a depuis très longtemps déjà 4 piscines dans le 19^e, 4 piscines dans le 13^e. Bientôt 4 piscines dans le 18^e. Donc nous sommes des

grands arrondissements avec 200 000 habitants, pour des raisons historiques, celui qui est le plus en déficit. Donc il y a eu la piscine Nakache dans le 2^e, dans le 20^e. Il y a la piscine Serpollet qui est rue Serpollet, après, ce n'est pas encore dénommé, qui est en construction, qui va ouvrir en 2019. Mais même avec ces trois équipements, nous arrivons encore très, très loin du taux de 2 m² d'eau pour 100 habitants, puisqu'il faudrait 4 000 m² d'eau. Nous arriverons à peine à 2 000 m² d'eau dans le 20^e. Donc à la moitié de ce qu'il faudrait. Et ça se ressent immédiatement d'ailleurs dans les établissements scolaires du 20^e arrondissement, puisque les créneaux disponibles sont trop limités et on le voit en termes de taux de savoir nager où il y a une part importante des enfants du 20^e qui ne savent pas nager en 6^e aussi pour une bonne partie du fait qu'il y a ce manque d'offre. Donc il y a un manque de piscine qui est avéré. Et donc nous sommes à trois. Il en faudrait sans doute 5 pour réussir à offrir tant le plus aux clubs piscine à nage sportive qu'à l'enseignement, aux enseignants les créneaux suffisants. Donc nous avons une piscine porte des Lilas, une piscine près du métro de Belleville, une piscine maintenant juste au-dessus de la porte de Bagnolet. On voit bien que géographiquement le déficit se situe, ce qui n'est pas le cas pour d'autres équipements. Puisque dans le sud du 20^e, nous avons eu plusieurs équipements culturels qui ont été créés ou qui vont ouvrir. Le déficit se situe dans le sud du 20^e. Donc dans ce vœu, préciser tout de suite déjà une localisation extrêmement précise, d'autant qu'il faut un peu de concertation pour acter les choses. D'ailleurs, il y a d'autres propositions un peu plus innovantes d'ailleurs qui auraient pu faire mais qui étaient peut-être pour utiliser des espaces actuellement dévolus uniquement à l'automobile, des espaces de voirie qui pourraient être utilisés, de stationnement pour localiser une piscine en partie. C'était un peu innovant. C'est une autre option qui aurait pu être mise. Donc je vous propose d'enlever le dernier considérant et de proposer que le vœu soit « le conseil du 20^e émet le vœu que des études opérationnelles soient engagées en 2019 pour implanter une piscine dans le sud du 20^e. » Et en arrêtant là, je pense que c'est la meilleure façon de rassembler l'ensemble des acteurs. Pour tout dire, il me semble que la partie de voirie qui est juste à côté du TEP Lagny pourrait être bien fermée à la circulation et pourrait accueillir une piscine, pour parler des espaces de voirie, c'est une solution intéressante qui pourrait être travaillée aussi. Juste à proximité du TEP Lagny mais sur l'espace de la voirie, vu la baisse de la motorisation. Je suis un peu long mais c'est pour vous détailler ce vœu et l'évolution qui, je suis sûr, va rassembler l'ensemble du conseil d'arrondissement.

Mme CALANDRA

Oui, alors effectivement ça change beaucoup de choses. M. EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Oui, Madame la Maire, rapidement, une explication de vote. Vu la modification d'un des considérants que vient de nous dire M. BAUDRIER, nous ne pouvons que voter pour ce vœu à partir du moment où la spécification n'est plus au niveau du TEP Lagny, mais plutôt dans le sud de l'arrondissement. Donc nous voterons pour ce vœu.

Mme CALANDRA

Évidemment comme... Oui, Mme GUHL, Mme SIMONNET. Allons-y. Rapidement.

Mme GUHL

Oui, alors moi, je suis très, très contente, parce que jusque-là, on pensait que M. BAUDRIER, et Madame la Maire vous le disiez, ne proposait que des crèches dans le 20^e. Eh bien, non. Il propose aussi des piscines. Donc je voulais juste qu'on salue quand même pour Jacques cette proposition. Alors nous, on sera vigilant, bien sûr. Oui, oui, je sais que le vœu d'après, c'est une crèche. Mais je voulais garder mon effet. Non, sur cette proposition, effectivement, nous, on sera vigilant pour le groupe des écologistes malgré tout, que cette étude puisse être faite dans le respect bien entendu des règles habituelles, dans le respect des espaces verts existants, dans le respect des arbres existants puisque c'est aussi une des questions qui peut se poser. Après, sur ce besoin d'équipement, les chiffres qui viennent d'être donnés sont éloquentes. Donc moyennant la modification et pour les élus écologistes, nous voterons pour ce vœu.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET. Et ensuite M. BLANDIN.

Mme SIMONNET

Donc on est bien d'accord que les modifications du vœu font qu'il n'y a plus aucune concurrence avec le terrain d'éducation physique. C'est important parce que je pense que nous manquons de terrain en accès libre pour la pratique du sport, que ce n'est pas la même chose de s'inscrire à une activité. Et pour revenir sur toutes les discussions qu'on a eues auparavant sur la jeunesse, il faut absolument préserver ces lieux. Je rappelle par ailleurs qu'à côté de place des fêtes, un des terrains d'éducation physique en accès libre avait été supprimé. Donc c'est côté 19^e. Et que ça avait aussi contribué à une dégradation pour les jeunes. Les jeunes après les rixes qu'on a rencontrés, beaucoup nous en ont parlé de ce bilan négatif. Et je rappelle aussi, même si ça n'est pas dans le 20^e, qu'on est plusieurs élus ici à être très attentifs et très en soutien au TEP de Ménilmontant parce que nous sommes en désaccord avec justement la bétonisation et le fait qu'on supprime ces terrains d'éducation physique. Et par contre, je suis tout à fait d'accord qu'il manque de piscine dans le 20^e. C'est pour ça que notre groupe votera ce vœu.

M. BLANDIN

Alors pour ma part, je suis assez content quand même qu'on... Excusez-moi ! Je suis assez content qu'on propose ça, surtout qu'en plus, c'était mon projet dans le début de mandature. J'avais proposé une piscine, un gymnase et une crèche. Je me rappelle assez bien. Ce que je trouve dommage un petit peu, c'est quand même que certains groupes maintenant disent qu'ils sont d'accord alors qu'on aurait pu le faire dès le départ. Ça aurait évité quelque chose. C'est que l'étude serait déjà faite et on pourrait déjà programmer ça sur la prochaine mandature. Donc nous voterons effectivement pour ce projet. On trouve assez bien. Et effectivement, que ça soit sur le sud du 20^e. Tout simplement pourquoi ? Parce que le TEP Lagny, on pourrait continuer à maintenir un projet de bassin école avec un gymnase et effectivement, avec aussi une crèche. Et peut-être une plus grande piscine ailleurs. Donc nous voterons effectivement ce projet.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors évidemment, on ne trouvera, j'imagine, personne autour de la table pour dire qu'il ne faut pas de piscine dans le 20^e arrondissement puisqu'on le proclame et d'ailleurs, d'une façon générale, sur les m² carrés sportifs, pas seulement aquatiques, que le 20^e arrondissement est le territoire le plus déficitaire de tout Paris. Et il y a eu des traitements d'ailleurs assez inégalitaires par le passé qui m'ont mise en grande colère. Très clairement, les piscines qui ont été livrées ne suffisent pas au nombre de pratiquants dans le 20^e et ailleurs d'ailleurs puisqu'on a beaucoup de visiteurs qui viennent de l'extérieur de l'arrondissement, et ni même aux scolaires, ni aux clubs, etc. La question est simple, c'est la méthode dire qu'on veut une piscine, c'est facile. Trouver comment, où la faire, etc. ça va être une autre paire de manches. Et moi, je tiens à dire fortement que les terrains d'éducation physique, qu'ils soient en accès libre ou pas, les pistes d'athlétisme, etc. sont trop précieuses et trop rares pour qu'on les sacrifie. Or, on ne peut pas reconstituer. Même si on a réussi à implanter des choses sur le toit de la piscine qui va être livrée à Serpollet, on sait qu'on ne peut pas reconstituer l'offre sportive qu'il y a actuellement sur ce TEP sur le toit d'une piscine, notamment les pistes d'athlétisme. Par ailleurs, quand c'est sur le toit d'une piscine, ce n'est plus de fait en accès libre. Donc c'est beaucoup plus compliqué. Donc ça nécessite tout ça d'être travaillé très en amont. Alors trouver une parcelle sur laquelle construire une piscine dans le sud de l'arrondissement, ça ne va pas être une mince affaire. Il va falloir être très créatif. Moi, je pense qu'il faut travailler sur les projets qui vont être livrés à la porte de Vincennes, éventuellement regarder un peu ce qu'on fait entre la porte de Vincennes et la porte de Montreuil. Je ne suis plus dubitative sur ce quartier-là, parce qu'il y a notamment un équilibre dans les espaces verts. Effectivement, c'est un quartier assez arboré. Je rappelle que sur le pourtour du TEP Vincennes, enfin, de ce TEP, il y a une rue aux enfants. Donc tout ça fait que je ne suis pas sûre que ce soit vraiment le lieu, même si on déporte de quelques mètres. Et je rappelle que, encore une fois, il faut faire attention aussi à laisser des espaces de respiration. Alors forte de la modification proposée par M. BAUDRIER que je remercie, moi, je suis pour qu'on adopte ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2018-372 : Vœu relatif à la création d'une crèche dans le sud 20^e, présenté par le groupe communiste Front de gauche.

M. BAUDRIER

Ça doit être le 15^e ou 20^e vœu pour la création d'une crèche que je présente. Mais tant qu'il y aura des demandes des parents qui n'auront pas de places en crèche dans le 20^e arrondissement, le groupe communiste continuera à déposer des vœux pour construire des crèches puisque notre objectif clairement affiché et de longue date, je crois que le premier vœu qui a dû déposer pour ça doit dater des années 2003 ou 2004, c'est d'offrir à tous les parents qui le demandent une place en crèche publique ou associative dans le 20^e arrondissement, si possible, publique bien entendu. Donc il faut trouver des parcelles. Aujourd'hui, le constat doit être fait qu'avec les livraisons des équipements en construction, bientôt rue du capitaine Marchal, rue de la Justice, donc tout le nord de l'arrondissement, nous allons nous retrouver avec une offre, enfin, les demandes vont être satisfaites à 100 %. Et là, c'est une fois encore, le sud de l'arrondissement où il y a encore un déficit d'offre du fait aussi d'une géographie plus complexe. On avait le sujet aussi pour la piscine. Donc des immeubles et des parcelles déjà très constituées avec beaucoup d'immeubles en briques rouges. Il est difficile de trouver des dents creuses où insérer des équipements. D'où la proposition qui est faite d'utiliser le terrain de l'école Maryse-Hilsz, bien sûr dans sa portion la plus proche de la rue, la plus éloignée du périphérique, donc plus proche de la rue, puisque c'est un terrain où il y a beaucoup d'espaces bitumés, de parkings, un petit immeuble de logements pas très bien fichu. Et il nous semble possible. C'est une étude, c'est un projet donc à étudier qui, de notre point de vue, pourrait permettre d'offrir une, sans toucher au bâtiment de l'école très concrètement, puisque c'est une très grande parcelle, d'utiliser tous les espaces bitumés, voire de parking pour construire une crèche, voire des logements sociaux, reconstituer des logements pour les gardiens, voire des logements sociaux étudiants comme nous avons déjà fait dans de nombreuses parcelles de l'arrondissement, boulevard Ménilmontant. Il y en a de très nombreuses, au 1 avenue Gambetta en face de la piscine des Tourelles. Donc voilà le but au vu du nombre de plusieurs centaines de parents qui n'ont pas de place et du déficit de projets dans le secteur. C'est en tout cas, le fait d'étudier et d'avoir un projet, cette étude ne sera pas forcément conclusive. Mais l'objectif est bien, parce que j'ai bien conscience que... Et il faut développer un projet. Il me semble possible qu'il y ait à la fois plus de végétalisation, plus de surface au sol végétalisée, une crèche, plus de logements, plus de crèches et plus de tout, plus de services publics offerts aux habitants. Donc c'est dans cet esprit que ce projet est pensé. Et nous portons aussi beaucoup de projets d'espace vert, ne nous en faites pas, et la prochaine fois, si vous voulez, on fera un petit vœu espace vert pour rééquilibrer. Mais on n'a pas voulu alourdir ce conseil.

M. LE BARS

Oui, Madame la Maire, merci. C'est une petite précision technique à intégrer dans la réflexion de long terme de ce projet de crèche puisque l'école Maryse-Hilsz est plutôt en recherche de locaux actuellement. Donc le bâtiment n'est pas très bien fichu comme l'a tout à fait qualifié M. BAUDRIER. Il va être réquisitionné à la rentrée prochaine pour des locaux AS scolaire et médecine scolaire. Il faudra juste intégrer cette dimension-là dans la réflexion. Mais c'est un groupe scolaire dans lequel on cherche plutôt des locaux. Donc il faudra juste l'intégrer. C'était juste cette précision.

Mme CALANDRA

Moi, j'ai un problème, M. BAUDRIER. D'abord, vous dites il y a plusieurs centaines de parents en attente de place de crèche. Je suis quand même un petit peu étonnée parce que moi, on me donne le chiffre plutôt de 37, Mme DUCHAUCHOI. Et en plus, j'ai reçu, alors Mme DUCHAUCHOI aurait dû être là, mais elle ne pouvait pas être là pour des raisons professionnelles de dernière minute. Mais la sous-directrice de la direction de la petite enfance, Mme FOUCART, hier ou avant-hier, et l'analyse qu'elle fait des besoins ne sont pas du tout les mêmes que les vôtres. D'autre part, je rappelle quand même que nous allons livrer ou nous avons livré, nous avons récemment ouvert dans le secteur à moins de 15 minutes à pied la crèche collective, la crèche familiale et la halte-garderie rue Reynaldo-Hahn ouverte en 2015, donc qui sont même à 15 minutes à pied. La crèche des maraîchers pour 66 places qui a ouvert en septembre 2018 à 7 minutes à pied. La crèche Saint Blaise pour 99 places qui va ouvrir en janvier 2019 qui est à 13 minutes à pied, la crèche Davout au 73 qui est prévue pour 2021 avec l'école Davout qui devrait compter 99 places et qui se trouve à 7 minutes à pied. Et nous allons aussi, nous avons un petit problème de question sur la pollution parce que même si le bâtiment

ne donnera pas directement sur le périph, il en est quand même très près. Or, nous avons fermé la crèche Noisy-le-Sec. Nous allons la déplacer et nous ouvrons la crèche Justice pour que Noisy-le-Sec déménage parce que les bébés étaient trop près du périphérique. Donc c'est un petit peu contradictoire mais surtout le problème que nous avons à cet endroit-là, et M. LE BARS l'a dit, ce n'est qu'un sujet technique, c'est que nous avons un problème de locaux classe dans l'école Maryse-Hilsz. Et nous avons déjà prévu avec la DASCO de réquisitionner le bâtiment dans lequel il y a la loge de la gardienne pour rapatrier le bureau de l'assistante sociale scolaire, le bureau du médecin, si je ne dis pas de bêtise, et d'autres éléments et de pouvoir dédoubler les classes de CP et de CE1 dans Maryse-Hilsz en utilisant de bâtiment. Donc ça me paraît compliqué de tout faire. Et encore une fois, M. BAUDRIER, c'est comme sur le TEP Lagny, l'idée de faire une crèche en plus, d'abord, il faut qu'il me soit démontré parce que les enfants qui sont en attente aujourd'hui quand on livrera, si on construit une crèche à cet endroit-là, c'est dans 5 ans au bas mot. Donc ils seront en CP. Or, nous aurons ouvert toutes les autres crèches et les besoins ne seront pas les mêmes. Je vous rappelle qu'il y a actuellement une diminution démographique importante à Paris. Je ne voudrais pas qu'on livre des crèches qui se retrouvent vides. Juste petit détail. Qu'il y ait des besoins encore aujourd'hui non couverts, c'est possible. Mais le problème, c'est qu'est-ce qu'il en sera dans 5 ans quand nous livrerons ces crèches ? Il faut un peu prendre en compte tout ce que nous construisons ou tout ce que nous livrons actuellement. Il faut faire une analyse dans le temps. Or, moi, la DFPE, pour le moment, me fait remonter. J'ai demandé un point à la DFPE sur les besoins en place. Je voudrais qu'on parte des besoins. Et quand vous dites : « Tant que des enfants attendront... » D'accord. Mais tant que des parents attendront des places, aujourd'hui, il y a quelques parents qui attendent. Nous construisons des crèches. Est-ce que ce seront les mêmes chiffres dans 5 ans ? Parce que là, si on lance une crèche à cet endroit-là aujourd'hui, elle n'est livrée que dans 5 ans. Et encore, c'est en étant optimiste sans problème de pollution, etc. Donc je vais donner la parole à Mesdames DUCHAUCHOI et EL AARAJE. Et je rappelle que moi, je souhaite qu'on garde cette parcelle-là et ce bâtiment pour répondre au problème de l'école Maryse-Hilsz prioritairement. Alors Mme DUCHAUCHOI puis Mme EL AARAJE.

Mme DUCHAUCHOI

Merci, Madame le Maire. Juste pour rectifier en termes d'information. 25 demandes, ce n'est pas 25 demandes. C'est 25 demandes qui ont été quantifiées sur la crèche Reynaldo-Hahn qui est juste à côté. En fait, sur l'arrondissement, il y a à peu près encore entre 700 et 800 demandes qui sont en attente. Là, au mois d'octobre sachant que nous n'avons plus de places dans nos crèches. Donc du coup, quand vont arriver les enfants qui vont naître en janvier, février et mars, avril, etc. ça va se cumuler. Donc du coup, c'est qu'on a un flux continu qui est toujours de 700, 800 demandes. Donc malgré les ouvertures de Saint Blaise, ça va être 99. Il y aura toujours des enfants en attente. Sachant qu'entre-temps, il y en a d'autres qui vont naître. Donc forcément, du coup, ce chiffre...

Mme CALANDRA

Il n'y a pas que Saint Blaise qu'on ouvre dans le sud.

Mme DUCHAUCHOI

Donc il n'y a pas 800 sur ce secteur-là. Mais on est là à plus de 400 demandes sur le secteur sud. Donc entre la DL 214 qu'on a supprimé tout à l'heure, qu'on a retiré 124, rue des Pyrénées si là, cette étude-là, elle n'est pas faite, à un moment donné, sur le secteur sud, on va arriver à saturation. De toute façon, on voit bien qu'il n'y a plus de terrain possible, il n'y a plus d'endroit. Et du coup, ce qu'on est en train de construire et de sortir, là ne suffira pas à absorber les demandes même s'il y a une diminution par la suite. Puisque du coup, là, on sait que sur la mandature, on ne va pas sortir 800 places, ni 700, ni 600. Ce qui nous reste à sortir, ça correspond peut-être à 350 sur l'ensemble de l'arrondissement. Donc du coup, il y a encore des besoins. Il y a encore des besoins sur ce secteur sud. Et ce qui se passe, la DFPE, parce que je ne l'ai pas vu, je n'étais pas présente hier. Mais je l'ai comme interlocuteur régulièrement, c'est qu'effectivement, il faut s'interroger sur comment on adapte l'accueil dans nos établissements puisqu'on a du mal à avoir des enfants de 2016. C'est vrai, donc il y a des sections où on se pose la question. Mais les enfants de 2017, on a des demandes très importantes sur lesquelles on ne peut pas répondre, où les familles attendent. Parce qu'il y a une tranche d'âge qui est plus difficile. Donc je pense que plutôt que de se poser la question : « Mais ça, c'est un travail avec la DFPE. » de dire : « Ah ! Il y a des places qui risquent de rester libres » c'est

quel accueil on fait, comment on s'adapte pour accueillir les enfants. Mais avec une telle demande, on ne peut pas dire que pour l'instant, on n'a pas besoin de construire de nouvelles crèches.

Mme CALANDRA

Moi, je n'ai pas dit ça. Mais je veux un point précis, parce que là, les chiffres que vous me donnez ne correspondent pas à des chiffres que nous donne la DFPE. Donc à un moment donné, ça commence à ressembler à du bonneteau de chiffre. Or, moi, j'ai aussi des chiffres, par contre, de l'Éducation nationale et de la ville de Paris qui disent qu'il y a une baisse démographique. Et il faut se projeter dans le futur aussi. Juste une chose, moi, je veux bien qu'on lance des études pour des constructions de crèche. Je souhaite que, comme pour l'autre vœu, M. BAUDRIER, on ne situe pas aussi précisément. On demande une étude, parce que cette parcelle-là va poser un problème avec les projets de la DASCO. Je vous le dis, mais bon, vous avez l'air très sûr de vous et dominateur, mais très bien. Moi, je vous dis qu'il y a un projet sur cette parcelle-là dont visiblement vous n'êtes pas au courant, qui est porté par la DASCO et l'école et qui pose problème. Mme EL AARAJE puis Mme De MASSOL.

Mme EL AARAJE

Madame la Maire, si vous pouviez juste souffrir qu'il puisse y avoir simplement un dialogue sans que quiconque domine l'autre, ce serait quand même fort agréable. Parce que moi, de ce que j'ai quand même entendu, il ne me semble pas que M. BAUDRIER soit complètement figé sur la question de la parcelle. Ce n'est pas l'impression que j'ai eue quand M. LE BARS a expliqué le projet qui était porté sur la parcelle visée, d'une part. D'autre part, la question de la divergence d'opinions sur les chiffres donnés par la DFPE mériterait peut-être justement une investigation et une interrogation assez précises. Je vous rejoins effectivement sur la question de la baisse démographique actuelle sur le 20^e qui amène à s'interroger sur un certain nombre de sujets en lien avec la scolarisation et un certain nombre d'équipements, ça, moi, je l'entends tout à fait. Pour autant, si je peux me permettre, je défie quiconque de la DFPE de se taper 16 minutes le matin à pieds pour déposer son enfant en poussette quand il pleut juste avant d'aller au travail, j'aimerais juste qu'on ait cette discussion-là. Ne hochez pas la tête comme ça, Madame le Maire, pour le coup, le faisant tous les matins, je peux vous assurer qu'il y a certains matins où je reprendrai bien une douche juste après avoir déposé mon enfant dans une crèche située à 15 minutes 30 très exactement de chez moi. Bref, sur ce sujet-là, sur la question du 20^e et des équipements, moi, je ne vois pas où est le problème à ce qu'on puisse se poser la question de la pertinence. Effectivement, la question des chiffres et ça obligera pour le coup, la DFPE à donner des chiffres qui ne s'apparenteraient pas à un jeu de bonneteau comme vous le dites, mais qui nous permettraient de prendre une décision qui soit lucide et éclairée.

Mme CALANDRA

Allez, poursuivez.

Mme EL AARAJE

Donc pour le coup, pour le groupe Socialiste et Républicain, bien évidemment, nous voterons pour ce vœu. Après, effectivement, j'entends sur la question de la désignation de la parcelle en tant que tel. Peut-être qu'effectivement, il serait plus judicieux de ne pas être aussi précis et de parler d'un secteur en tant que tel mais je vous laisse en juger.

Mme CALANDRA

Mme De MASSOL. Non, Mme SIMONNET puis Mme De MASSOL.

Mme SIMONNET

Moi, je voudrais quand même vous dire que c'est vraiment problématique vos crises internes à la majorité, parce qu'on ne devrait pas avoir ce genre de vœu. Parce que ce genre de vœu, il devrait être d'abord travaillé entre les groupes, avec les services. Normalement, viennent aux conseils d'arrondissement les vœux quand on est sur un os. Parce qu'on a un désaccord. Donc là, il y a besoin de mettre un rapport de force et puis on accepte dans le jeu démocratique des accords. Mais là, ça

devient sur tous les sujets. C'est problématique parce que du coup, pour nous qui sommes dans l'opposition, nous n'avons pas accès aux éléments et aux données en tant que tels des services. Donc comment voulez-vous qu'on se positionne vu que vous avez des... qui donc a les bons éléments des services. Donc si je comprends bien ce vœu, ce vœu demande d'étudier, c'est-à-dire si sur cette parcelle de l'école, on peut, c'est une étude, mais pas tout de suite on décide de faire une crèche si d'autres projets d'agrandissement pour l'école sont nécessaires. Et si on peut faire les deux, tant mieux. Donc dans cet esprit-là, on votera le vœu, parce que, oui, je pense qu'il y a encore des problèmes d'insuffisance de places en crèche, en tout cas, c'est ce qui nous remonte, nous, au niveau du groupe « Place au peuple ! », qu'on est loin d'avoir satisfait. Alors c'est sûr qu'il y a une crise démographique de la capitale. Mais comme nous, on pense que cette crise démographique n'est absolument pas une fatalité mais plutôt l'aveu d'un échec des politiques des mandatures successives et pour lesquelles, il faudra bien opérer une rupture pour inverser ces chutes démographiques. Il faudra bien donc accompagner la continuité des demandes de place en crèche des naissances à venir. Donc on votera ce vœu. Mais, vraiment, cette crise est pénible.

Mme De MASSOL

Donc le groupe DPE ne prendra pas part à ce vote. Pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'à cet endroit-là, visiblement, tout le monde n'est pas d'accord pour l'utilisation de l'espace. Agrandir l'école, je pense que si Alexandre LE BARS l'explique, peut-être pourriez-vous envisager de lui faire confiance sur la question, comme Madame la Maire l'a rappelé, peut-être pourriez-vous envisager de lui faire confiance sur cette question. La deuxième chose, c'est que je vous rappelle qu'on a un aménagement de la porte de Vincennes qui est assez ambitieux dans lequel on va créer une rue, etc. Et il se trouve qu'il sera probablement nécessaire de transférer le jardin partagé du Clos Garcia, et que justement cette parcelle nous semblait un endroit où il pourrait s'installer. Moi, je ne suis pas certaine non plus que les surfaces de parking auxquelles vous faites allusion, soient si importantes que ça. Quand on regarde, la seule partie qui est bitumée, c'est une allée assez large qui permet d'accéder depuis la rue Maryse-Hilsz jusqu'à l'école. Tout le reste, c'est de la pleine terre. Ce sont des jardins. Ce sont des arbres, c'est de la plantation. Donc franchement, moi, je me demande, M. BAUDRIER... Non, il ne veut pas écouter ce qu'on lui répond. Ce n'est pas grave. En tout cas, nous ne prendrons pas part à ce vote parce que franchement, ce vœu a été écrit sans aucune concertation des adjoints de cette majorité qui s'occupent de l'école, qui s'occupent des jardins, qui s'occupent de la voirie, etc. et je trouve que c'est une mauvaise façon de faire notre boulot.

M. BAUDRIER

Oui, j'écoute le débat. Et je trouve la remarque de M. LE BARS tout à fait pertinente. Donc moi, je vous propose de la prendre en compte puisque cette parcelle est très grande. Elle peut tout à fait accueillir, il y a beaucoup d'espace, à la fois aussi, le développement de l'offre éducative. Et il y a largement la place pour ce faire. Donc moi, je vous propose une évolution qui tienne compte... Ça fait un certain nombre d'années que je suis élu. Et ce type de vœu, ça doit être le 50^e ou le 100^e de ce type de vœu qui a été déposé. Et c'est presque systématiquement comme cela, avec ce type de vœu qu'on a réussi à enclencher les dynamiques pour obtenir des équipements publics. S'il n'y avait pas eu ce type de vœu, il y aura encore au moins 2 000 places en crèche qui n'auraient pas été créées, ou plus de 1 000 dans le 20^e arrondissement. Donc l'utilité de ce type de vœu n'est plus à démontrer. Pareil pour les piscines, les gymnases, etc. Donc moi, je vous propose afin qu'elle intègre une crèche publique ou associative et le développement de l'offre éducative. Parce qu'il y a un besoin avéré qu'a, à juste titre, souligné M. LE BARS.

Mme CALANDRA

Oui, alors M. BAUDRIER, relativisons un petit peu. Il y a eu beaucoup de places en crèche créées sans qu'il y ait eu besoin de vœu parce que, par exemple, on a demandé aux bailleurs qui créent des logements d'intégrer des m² crèche. Enfin, je trouve que c'est un tout petit peu simplifié. Et je trouve effectivement que la méthode de travail n'est pas la bonne parce que là, vous visez une parcelle sans en avoir parlé à vos collègues, notamment en charge de l'éducation. Juste une chose aussi. Vous dites : « La parcelle est assez grande. » Alors je rappelle, mais je la connais très bien, cette parcelle, aussi qu'on a des objectifs de désimperméabilisation des sols au niveau de la ville de Paris. Je rappelle que cette parcelle, elle est grande parce qu'il y a aussi des espaces extérieurs pour les enfants accessoirement et que toutes les parcelles vides ne doivent pas être comblées. Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, moi, je pense effectivement qu'on n'est vraiment là qu'aux prémices d'un projet qu'il va falloir définir en réalité, parce que moi, je m'excuse, mais je me dis que savoir si c'est le bon lieu pour faire une crèche, ça va nécessiter aussi le fait de mesurer le niveau de pollution, de savoir si on est tout à fait bien placé pour accueillir des petits enfants à ces endroits-là, savoir s'il n'y a pas d'autres équipements si effectivement on se retrouve avec une partie du terrain disponible, enfin, de l'espace disponible, s'il n'y a pas d'autres équipements plus pertinents. Enfin, la question, elle peut quand même se poser. Moi, je ne sais pas s'il y a un besoin crucial en place de crèche à cet endroit-là, dans ce quartier-là. Je veux bien que des personnes dont c'est le métier nous renseignent sur ce sujet. Et ça tombe bien, à la Mairie de Paris, on a un service petite enfance qui est d'un grand professionnalisme et qui l'a déjà montré à de nombreuses reprises dans le 20^e et dans tout Paris parce que je crois qu'on peut quand même s'enorgueillir du travail qui a été fait sur les places en crèche dans tout Paris. On est, je crois, le meilleur département de France et de très, très loin quant à l'accueil collectif pour les tout-petits. Donc moi, je pense que cette étude, elle doit être à la fois ouverte non seulement, que ce soit une étude sur les crèches mais peut-être aussi sur d'autres possibilités d'équipement si ça existe, avec bien entendu, mais ça, on le verra au moment voulu, puisque nous, on viendra toujours sur les questions purement environnementales, c'est à quel prix en termes d'espaces verts ou à quel prix en termes d'espace non rendu perméable.

Mme CALANDRA

Donc M. BAUDRIER, moi, je vous demande des amendements parce qu'il y a un problème sur ce vœu, c'est que contrairement à ce qu'a dit Mme SIMONNET, il n'y a nulle part écrit une étude. Il y est écrit « Le conseil du 20^e émet le vœu qu'un projet de restructuration de la parcelle de l'école située 20 rue Maryse Hilsz, il manque un mot, soit étudié, peut-être, afin qu'elle intègre une crèche publique ou associative, soit étudiée. » Moi, je vous demande de dire que « nous émettons le vœu qu'un projet de crèche publique ou associative soit étudié sur cette parcelle ou à proximité ». C'est tout ce que je souhaite, c'est qu'on ne s'acharne... On est d'accord ? Allez ! Donc est-ce qu'ainsi amendé...

Mme DUCHAUCHOI

Excusez-moi, je précise juste les chiffres, ils ne sortent pas de nulle part, c'est-à-dire qu'on n'a pas nécessairement besoin de la DFPE. On a un bureau des inscriptions en bas qui prend en compte toutes les demandes de familles. Donc on sort informatiquement, à chaque commission les demandes des familles.

Mme GUHL

Pardon, non, non. Je ne voulais pas du tout dire qu'on n'avait pas les chiffres à aujourd'hui. Mais c'était plus dans la projection et dans les projections démographiques.

Mme DUCHAUCHOI

Non, non. C'est juste pour rassurer que quand on fait les commissions, on ne part pas de rien. On part aussi de...

Mme GUHL

Bien sûr.

Mme DUCHAUCHOI

... de la réalité locale du 20^e arrondissement.

Mme GUHL

J'imagine tout à fait. Moi, je pensais à la projection au moment où l'équipement sera livré.

Mme CALANDRA

Oui, Mme DUCHAUCHOI fait un travail extrêmement sérieux. Non mais je sais que ce n'est pas ce que vous voulez dire. Mais et le bureau de la petite enfance, il y a des chiffres. Mais encore une fois, entre les chiffres d'aujourd'hui et ce qui va se passer dans 5, 6 ans, compte tenu des livraisons entre-temps et tout et des évolutions démographiques, je voudrais avoir une analyse. Donc je vous propose d'amender, que le conseil du 20^e émet le vœu qu'un projet de crèche, de construction de crèche publique ou associative soit étudié sur la parcelle de l'école située 20 rue Maryse-Hilsz ou à proximité. Parce que sachant que ça dépend effectivement d'une étude de la pollution dans le coin. Ça dépend de ce qui va se passer avec la DASCO sur le bâtiment visé. Ça dépend de la question de la densification, des imperméabilisations, etc. Parce que je rappelle qu'on est aussi sur le lieu où on voulait faire une ceinture verte, enfin, un mail vert tout le long de la rue Louis-Lumière et Maryse-Hilsz. OK. Compte tenu de ça, je vous propose d'adopter ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2018-373 : Vœu relatif au soutien de la FASTI, présenté par Raphaëlle Primet et les élus du groupe Communiste-front de gauche.

V20-2018-374 : Vœu pour le soutien à la FASTI, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe «Place au peuple ! ».

Mme PRIMET

Alors vous connaissez tous ici le travail de la FASTI puisque leurs locaux sont dans le 20^e. C'est un travail qui mérite d'être salué, encouragé. La FASTI, c'est une fédération d'associations d'aide et de solidarité aux étrangers qui mène de nombreuses actions d'intérêt général, des permanences juridiques, d'aide aux migrants, des initiatives d'accompagnement à la périnatalité pour les femmes migrantes en difficulté, les formations aux droits des étrangers, des formations linguistiques, des accompagnements à la scolarité, des groupes de discussion, des espaces de débat, j'en passe et des meilleurs. Dans ce cadre-là, la FASTI mène aussi de nombreux projets avec les institutions, dont la ville de Paris pour tenter de répondre aux besoins des populations les plus en difficulté et édite, par exemple, des choses comme ce guide de cuisine malin pour les familles qui sont à l'hôtel et ne peuvent faire à manger qu'avec des bouilloires et des micro-ondes malheureusement. Donc ça, c'est un des exemples de ce que fait la FASTI. Alors tout d'un coup, parce que nous devons attribuer une subvention à la FASTI pour son action, donc subvention qu'on connaît le travail très sérieux des gens qui travaillent, attribuer des subventions, donc subventions qui avaient été jugées tout à fait recevables et qui devaient passer en délibération lors du dernier conseil d'arrondissement du 18^e. Et tout d'un coup, parce que la LICRA décide de faire un communiqué scandaleux et manipulateur contre cette association en la taxant de faire l'apologie du terrorisme avec des positionnements politiques antiracistes, anticapitalistes et anticolonialistes de la FASTI. D'ailleurs, des positionnements que nous partageons souvent avec cette association. Donc la LICRA intègre ces valeurs et demande qu'on arrête de subventionner cette association. Donc nous, il nous semble que c'est quand même assez hallucinant que suite à un communiqué, on décide comme ça de retirer une délibération de l'ordre du jour. Donc nous redemandons à la ville à la fois de la remettre à l'ordre du jour et ensuite d'apporter publiquement son soutien à la FASTI et de rappeler à l'ordre la LICRA face à ses tentatives de discréditation de la FASTI.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. C'est M. SOREL qui présente. Allez-y.

M. SOREL

Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous aussi, on a fait un vœu pour appeler au soutien de la FASTI. Donc ce sont deux vœux qui se répondent, qui dialoguent entre eux et qui disent à peu près la même chose. Donc je vais éviter de redire tout ce qu'a dit Raphaëlle juste avant. Effectivement, rappeler que la FASTI, le siège est sur le 20^e arrondissement, dans le quartier des Amandiers, que c'est une association, une fédération d'associations, ça, ça a été dit, qui intervient partout en France. Il y a 57 associations, 8 salariés, 2 000 bénévoles. Et elle accompagne plus de 25 000 personnes

étrangères chaque année sur une série d'actions qui ont été rappelées par Raphaëlle, là encore. Donc on est sur une grosse fédération qui existe depuis 50 ans, et qui fait toute une série d'actions concrètes de lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre tous les habitants de ce pays. Donc dans ces conditions-là, alors que la Ville de Paris finance depuis longtemps la FASTI, alors que la FASTI fait un certain nombre de projets en collaboration, mène un certain nombre de projets en collaboration avec la ville, il nous a paru étonnant, inquiétant, stupéfiant de voir que la ville remettait en cause d'une certaine manière cette relation de confiance en prenant au mot la LICRA qui ne dit rien, enfin, qui dit quand même que la FASTI reprendrait au mot près l'argumentation islamiste visant à justifier les attentats. Je veux bien qu'il faille écouter tout le monde et que chacun a le droit d'avoir effectivement ses convictions. Mais c'est quand même assez étonnant que la ville de Paris, alors qu'elle finance la FASTI, donc elle doit connaître suffisamment bien la FASTI pour être à peu près certaine que ce n'est pas vrai ce que dit la LICRA. On ne comprend pas que la ville de Paris ait reporté la délibération sur une subvention de 3 000 euros. En plus, sur une... rappeler quand même que le report n'a rien à avoir avec ce qui est reproché formellement à la FASTI par la LICRA et un élu du 18^e. Donc il y a à la fois un problème de cohérence et un problème politique. Pourquoi un problème politique ? Parce qu'on est dans une... Formellement, la ville dit qu'elle est en pointe sur la lutte contre les discriminations, sur la lutte pour l'égalité entre les femmes, entre les hommes, entre les femmes et les hommes et entre tous les habitants de ce pays, donc contre le racisme. Et là, dans une période où il y a une montée de l'extrême droite, où il y a une montée du racisme, une organisation, une fédération comme la FASTI se voit d'une certaine manière remise en cause par la Ville de Paris, ce qui n'est pas rien. Donc ce que nous demandons, c'est effectivement que la ville et que notre conseil réaffirment son soutien et sa confiance, ça, c'est important, à la FASTI, et évidemment que soit remis à l'ordre du jour, un peu comme c'était demandé par le précédent vœu, la subvention de 3 000 euros pour l'aide juridique aux couturiers sans papiers de la Goutte d'Or dans le 18^e arrondissement. Merci.

M. GLEIZES

Oui, je voudrais apporter des précisions par rapport à ce qui vient d'être dit en soutien aussi à la FASTI. Sur le côté fédération, il faut bien comprendre que c'est la fédération des ASTI. Des ASTI, il y a une quarantaine aujourd'hui en France, et qu'il est facile de prendre des propos sortis de leur contexte, qui ne représentent pas la parole officielle de la FASTI. La parole officielle de la FASTI est déterminée par des communiqués de presse qui sont accessibles sur leur site. Et là, les propos qui ont été pris sont des documents internes issus d'un débat qui ne représentait pas une position, mais uniquement une opinion exprimée par des personnes qui ne sont pas forcément représentatives de la FASTI. C'est la première chose. Deuxième élément, c'est qu'il faut rappeler le processus de la délibération qui a été refusée, qui a été retirée au Conseil de Paris. Jamais la Ville de Paris ne finance directement une association. On finance toujours des projets portés par des associations. En l'occurrence ici le projet dont il a été dit à la fin, c'est un projet de soutien aux couturières de la Goutte d'Or, a été voté au Conseil du 18^e arrondissement. La seule personne qui par la suite a fait beaucoup de publicité a voté contre, même la droite n'a pas voté contre cette délibération. Parce que tout justement, on ne vote pas un financement à une association. On vote toujours le financement à un projet. On peut lister toutes nos délibérations, c'est toujours des financements à des projets, surtout quand ils sont Politique de la Ville. Donc soit à ce titre-là, si on va regarder tout ce que font les porteurs, on risque d'annuler beaucoup de choses. D'abord, on vote projet par projet. Et pour la petite histoire, en plus sur ce projet de la Goutte d'Or, la FASTI n'était pas demandeuse. C'est les politiques, les équipes au plan local de la Goutte d'Or qui sont allées chercher une association qui pouvait faire ça. Et la FASTI peut faire ça parce que tout justement, elle a une expertise juridique avec des experts en droit des étrangers qui lui permettaient de faire ce travail-là, ce que ne peuvent pas faire d'autres associations. D'un seul coup, on a monté en épingle des opinions particulières. Et après, surtout, on est en train de détourner totalement le principe de ce qu'on vote dans ces conseils. On ne vote jamais des financements directs à des associations. On vote toujours des financements à des projets. C'est là où je voudrais insister. Soit on est contre le projet, donc on pouvait voter contre. Ce qui arrive. Il y a des fois des oppositions. Mais ce n'est pas en l'occurrence contre ceux qui portent les projets.

Mme EL AARAJE

Je pense que sur ce sujet, il faut quand même savoir raison garder et il y a beaucoup de choses, à mon sens, à recontextualiser, et surtout à relativiser. En l'occurrence, M. GLEIZES, je pense que ce n'est pas tout à fait exact ce que vous dites. Effectivement, c'est des financements de projet. Mais en l'occurrence, les projets sont portés par des structures, par des associations. Et dans ce contexte-là,

c'est quand même compliqué de ne pas en tenir compte. Sur la FASTI en tant que tel, je pense que déjà, il faut quand même redire les choses comme elles sont, à savoir ce n'est pas un retrait de délibération mais un report de l'examen d'une délibération dans l'attente d'un certain nombre d'éléments d'éclairage et d'échange avec les représentants de la fédération pour comprendre ce qui s'est effectivement dit, ce qui s'est effectivement passé, qui étaient les porteurs de cette parole polémique il y a de ça trois ans. Déjà, ce qui s'est passé il y a trois ans, ce qui a pu être dit il y a trois ans est-il aujourd'hui, représentatif de la structure ? Je pense qu'il y a beaucoup d'interrogations et en disant ça, je ne légitime bien évidemment absolument pas les propos. Et c'est là où je trouve ça inquiétant que ça ne vous inquiète ou que ça n'interroge pas. Je pense que rien ne peut légitimer une parole qui viendrait légitimer le massacre des journalistes de *Charlie Hebdo* ou des 130 victimes du lâche attentat islamiste du Bataclan. Donc là-dessus, je pense qu'il faut quand même être très pondéré et très mesuré. Je pense que nous sommes un certain nombre autour de la table à ne certainement pas nier le travail qui est effectué par les réseaux ASTI auprès des travailleurs migrants. Par ailleurs, je pense qu'un grand nombre d'entre nous ont eu l'occasion d'être à leurs côtés quand il s'agissait de défendre les droits, des droits égaux pour les salariés français, les salariés étrangers. Je pense qu'il ne faut surtout pas rajouter de la polémique à la polémique et raconter tout et n'importe quoi. Ce qui a été dit, et j'insiste vraiment là-dessus, c'est que l'examen de la délibération était reporté. La FASTI va par ailleurs être reçue par l'hôtel de ville début décembre, tout comme la LICRA. Et à ce moment-là, la délibération sera réexaminée. Et par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas non plus tout mélanger, en l'occurrence le projet qui était porté dans le 18^e et qui était concerné effectivement n'est que de 3 000 € et ce n'est pas une remise en cause du projet en tant que tel. Et enfin, je tiens quand même juste à souligner que pour le coup, sur les trois dernières années, le financement de la FASTI par la ville de Paris représente quand même à peu près entre 10 et 12 % du budget global de la FASTI, et qu'il était plutôt en augmentation sur les trois dernières années. Donc il faut aussi faire attention à ce qu'on raconte et pas non plus créer d'amalgame et donner matière à une polémique qui honnêtement, vu les circonstances et vu le contexte actuel de tension dans lesquels on se situe sur ces sujets-là, n'a franchement pas matière à exister.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, je vais être très rapide et je vais donner donc la position du groupe DPE sur les deux vœux. Concernant le vœu du groupe « Place au peuple ! » juste une question de méthode. On se rajoute du travail. Or, c'est une délibération qui a été discutée dans le 18^e et importer à chaque fois les débats, les sujets qui se font dans d'autres arrondissements, ça me paraît quelquefois un peu... On localise à chaque fois les choses. Et je ne pense pas que ça soit quelque chose qui soit souhaitable. Donc nous, on fera NPPV sur ce vœu de Danielle SIMONNET. Et par contre, sur le vœu, Laurent SOREL, si vous voulez, il n'y a pas de problème, sur le vœu du parti communiste, on votera contre dans la mesure où on est vraiment interpellé par le fait qu'on appelle à l'ordre la LICRA. Je ne pense pas que ça soit le rôle de la ville de Paris de rappeler à l'ordre la LICRA. La LICRA est une association qui mène son action. Et je ne pense pas qu'une institution comme la ville de Paris est là pour faire la police sur ces sujets-là. Après, sur la question de la délibération en elle-même, effectivement, la ville de Paris doit faire la lumière sur tout ce qui a pu être dit à l'occasion justement des attentats de 2015, donc prenons le temps de pouvoir être au clair sur ces sujets-là. Et quand on aura vraiment la lumière sur ces sujets-là, on pourra délibérer valablement et ça sera fait dans le 18^e.

Mme CALANDRA

Mme EL AARAJE qui a oublié de donner ses positions de vote.

Mme EL AARAJE

Oui. Mon état pathologique hivernal avancé m'a fait oublier de dire qu'au nom du groupe socialiste et républicain nous demandons le retrait de ces deux vœux. Le cas échéant, nous voterons contre pour les raisons que j'ai évoquées précédemment.

Mme CALANDRA

S'il n'y a plus de demandes d'intervention... Oui, Mme SIMONNET. Puis Mme FANFANT.

Mme SIMONNET

En fait, c'est grave. Parce que la délibération, elle avait été votée dans le 18^e. Elle avait été adoptée dans le 18^e. C'est arrivé au conseil de Paris qui avait retiré de l'ordre du jour. Cette association, on la connaît bien dans le 20^e. Ses locaux sont dans le 20^e. On soutient. Elle est impliquée dans tout un tas de réseaux d'actions qui ont été cités par les précédentes interventions, je ne reviendrai pas là-dessus. Mais surtout ce n'est quand même pas compliqué, ça ne prend pas tant de temps que ça de récupérer les bulletins d'informations de la FASTI au lendemain des attentats du 7 janvier à *Charlie Hebdo* ou au lendemain du 13 novembre. Les bulletins d'information de la FASTI sont très clairs dans la condamnation. Moi, je les ai sur mon téléphone. « Les mots manquent pour définir l'état de sidération dans lequel nous a plongé la série de violences débutée le 7 janvier par les assassinats *Charlie Hebdo* jusqu'au deux prises d'otage et leur tragique conclusion le 9 janvier. Nous réaffirmons ici que personne ne doit mourir pour avoir usé de sa liberté d'expression. » Leur position de condamnation, mais vraiment, ça ne fait pas l'ombre d'un doute de leur condamnation des actes terroristes. Mais vraiment pas l'ombre d'un doute, et fort heureusement. Parce que s'il y avait le moindre doute sur leur condamnation des actions terroristes et que depuis les attentats, on continue à les soutenir, mais au secours. Et que personne ne nous avait alertés. Mais au secours. Après, je vais vous dire une chose, moi, il y a plein de délibérations que je vote de soutien à des associations sans forcément être d'accord avec 300 % de ce que font ces associations. Forcément, heureusement. Parce que sinon, mais dans quel stalinisme ou dans quel fascisme nous serions. S'il fallait contrôler, on ne respecterait plus la loi 1901 des associations. La loi de la liberté associative garantit la liberté des associations. Et par contre, le financement public doit se faire dans le cadre du respect du débat républicain. Quand la Ligue des droits de l'Homme, par exemple, vous savez à quel point je suis profondément attachée aux fondamentaux républicains. Quand on propose des délibérations portant subvention de la Ligue des droits de l'Homme, je les vote. Parce que j'estime que la Ligue des droits de l'Homme fait un travail essentiel, important et qu'elle participe du débat démocratique. Pour autant, je ne suis pas d'accord avec toutes les positions de la Ligue des droits de l'Homme. Quand la Ligue des droits de l'Homme s'oppose à la loi sur les signes ostentatoires, ce qui n'est pas forcément un débat sur lequel on sera tous d'accord, pour autant, moi, je vote les délibérations portant subvention à la Ligue des droits de l'Homme. Dans tous les cas, que les collègues soient vraiment rassurés, la FASTI, il n'y a pas l'ombre d'un doute sur le travail exemplaire qu'ils font pour lequel on le subventionne et sur le fait qu'ils condamnent les attentats terroristes.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Presque tout a déjà été dit sur les propos qui ont été, semble-t-il, tenus il y a trois ans et qui légitimaient quelque part les attentats et les exactions de Daech et j'en passe. Pourquoi la FASTI ne s'est pas insurgée contre ces propos tenus ? Pourquoi la FASTI ne s'est pas désolidarisée de ces propos tenus ? Parce que c'est bien facile de... Eh bien, justement. On dit : « Des propos ont été tenus par quelqu'un de la FASTI » D'accord ? C'est ça, l'idée. Je lis. Chère Mme SIMONNET...

Mme CALANDRA

Pardonnez-moi, est-ce que vous pouvez laisser Mme FANFANT s'exprimer ?

Mme FANFANT

... permettez-moi de ne pas mettre en doute les propos de la LICRA qui jusqu'à présent, excusez-moi, mais jouit quand même d'une certaine notoriété, une certaine honorabilité. Je ne me permettrais pas de mettre en doute les propos de la LICRA. Moi, je suis quelqu'un de très factuel. Si des propos ont été tenus et que ces propos sont sortis sur la place publique, si j'étais responsable de la FASTI, j'aurais immédiatement publié un communiqué de désolidarisation vis-à-vis de la personne ayant tenu ces propos. J'aurais apporté une explication. Et je n'aurais pas laissé filer le doute. Et il me semble normal que la ville de Paris prenne des précautions parce que c'est de l'argent public. Et je trouverais, et mes collègues également, nous trouverions particulièrement choquant que de l'argent public soit

alloué à une association qui laisse, dans ses rangs, tenir ce genre de propos. Malheureusement, le projet, certes, très intéressant, va pâtir de cette situation. C'est un dommage collatéral, malheureusement. Mais il me semble important que la lumière soit faite sur ces propos. Et c'est normal que la ville de Paris ait choisi de surseoir à ce projet en attendant que des éclaircissements soient apportés. Donc c'est un report. Ce n'est pas un abandon. Et malheureusement pour le projet, ils vont devoir attendre. Et c'est normal aussi qu'il y ait un contrôle de l'utilisation des fonds qui sont alloués. Donc nous voterons contre les deux vœux. Merci.

Mme CALANDRA

Alors je souhaiterais à présent m'exprimer. Non, mais je vous donne la parole après, M. GASSAMA. Je souhaiterais m'exprimer. D'abord, il y a des choses vraies qui ont été dites. Vous dites, M. GLEIZES, quand on subventionne la ville de Paris, on subventionne une action, pas une association. Oui, d'une certaine façon. Mais ce que dit Mme EL AARAJE est vrai aussi. Quand vous subventionnez l'action d'une association, bien entendu, ça permet aussi à cette association de vivre, de salarier des gens sur les actions. Donc si elle porte des valeurs contraires, alors après, ce que dit Mme SIMONNET est également vrai. Bien sûr que nous tous, nous soutenons des associations avec lesquelles nous ne sommes d'accord à 100 %. Sinon, on serait dans la secte. On est bien d'accord. Il se trouve qu'au sein de la FASTI, qui est une fédération, qui a été créée en 1962 en réaction à la guerre d'Algérie pour le militantisme pour la décolonisation, etc. il se trouve que parmi ces associations, il y en a que je connais très bien. Chacun d'entre nous a milité avec pour, voire dans certaines de ces associations. Il y en a d'autres sur lesquelles j'émet les plus vives réserves. Je le dis tout de suite, dont certaines dans le 20^e, et les plus vives réserves et je suis polie, parce que moi, j'ai des preuves des actes de déclaration d'actions antirépublicaines au sens où vous l'entendez Mme SIMONNET. Mais surtout M. GLEIZES, là où par contre, il y a un sujet, c'est que vous dites : « Ce serait des personnes qui auraient tenu des propos et non pas la parole officielle de la FASTI. » Or, moi, il me semble que le journal *Ouvrons les frontières*, bon, déjà, le titre peut éventuellement poser un petit souci. *Ouvrons les frontières* qu'est-ce que ça veut dire ? Ce journal qui est l'organe officiel de la FASTI, de la fédération, dit en janvier 2015 : « Au-delà des parcours individuels des trois assassins, la violence meurtrière, nihiliste que nous avons vu exploser ces derniers jours prend racine dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales produites par le système capitaliste. Ces 30 dernières années, les classes dominantes, etc. Et un peu plus loin, nous ne voulons pas non plus du monde qu'entendent protéger les classes dominantes dont les plus éminents représentants ont marché le 11 janvier dernier dans les rues de Paris, ceux-là même qui mènent au nom de la « civilisation » des guerres meurtrières contre les populations des pays du sud en s'appuyant, etc. L'appel à l'unité nationale, la glorification des forces de l'ordre dominantes, policiers et militaires, n'ont qu'un seul but : relégitimer les politiques néocoloniales et capitalistes qui sont la cause même de ces violences. Au travers des discours, etc. Ces attentats sont entre autres, la conséquence des politiques internationales menées par les pays occidentaux, intervention militaire en Irak, machin. Aujourd'hui, nous devons nous inquiéter des conséquences des attentats, l'état d'urgence et la martialisation des discours. » Sur le racisme d'État, toujours le même bulletin *Ouvrons les frontières* en septembre 2016, je lis des extraits : « Les politiques de rejet racistes, xénophobes et stigmatisantes que les autorités françaises mettent en place. En novembre 2013, avant les attentats, la France n'a jamais voulu analyser de manière critique le racisme qui imprègne ses institutions, ses lois, son histoire tout entière » Moi, je veux qu'on me montre les lois racistes de la France. Elle est condamnée surtout aujourd'hui à vivre, à continuer de vivre dans le déni, etc. En novembre 2014 : « nous, militants solidaires des migrants... savons combien les policiers sont soutenus et encouragés par leur hiérarchie et au-delà par la classe dominante pour protéger un ordre inégalitaire et raciste. » OLF juin 2015 : « cette fermeté que Bernard CAZENEUVE juge nécessaire n'est autre que celle d'une violence d'État au ressort raciste et sécuritaire. » Et il y en a comme ça des litanies. Permettez-moi juste de finir. Je ne vous ai pas interrompus. Permettez-moi de finir. Dans les actions de la FASTI et je les connais depuis très longtemps, dans les actions de la FASTI, dans des actions concrètes sur le terrain, il y a des choses auxquelles j'adhère, je peux soutenir, je pourrais même y participer. En revanche, ce discours-là pose problème, pose profondément problème. Parce que c'est un discours, pardonnez-moi de vous le dire, antirépublicain. C'est un discours qui pose problème, profondément. Dire que l'État français est un État raciste par nature et dans ses lois est un problème. Ça veut dire que la République française est raciste. Pardonnez-moi de vous le dire, c'est faux. Et je demande à ce qu'on me produise les lois racistes de la République française comme preuve. Alors maintenant, que ce soit un État inégalitaire, mais entendons-nous sur inégalitaire. On veut bien le dire. Mais à un moment donné, je ne peux pas tout entendre et tout accepter. Et dire que les attentats de 2015 sont le produit

de la politique de la France, excusez-moi, je trouve ça inacceptable. Alors maintenant, vous avez droit d'être en désaccord avec moi. Est-ce que vous pourriez me respecter comme je vous ai respectés quand vous êtes intervenus ? Oui, M. GLEIZES. Est-ce que je peux juste aller au bout de mon propos ? Moi, je voterai contre ces deux vœux parce que la FASTI n'est pas condamnée aujourd'hui par la ville de Paris à ne plus être subventionnée. Ce que la ville de Paris fait, c'est que sagement, elle a reporté une délibération. Elle va recevoir la FASTI, échanger avec elle ainsi qu'avec la LICRA. Je ne peux pas voter un vœu qui dit qu'il faut rappeler à l'ordre la LICRA. Parce que je trouve ça assez gonflé comme attitude vis-à-vis d'une association loi 1901. Après, la ville de Paris prend ses responsabilités quand elle décide de subventionner des associations ou des actions. Moi, ce que je souhaite, c'est que la ville de Paris reçoive ces deux associations, leur donne l'occasion de s'exprimer, échange et explique pourquoi elle a reporté cette délibération. M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, c'est juste pour dire qu'on votera aussi contre le vœu de « Place au peuple ! »

Mme CALANDRA

Bien, alors maintenant, je vous consulte. Oui, Mme PRIMET. Ah oui, pardon ! M. GLEIZES. Attendez. Puis Mme PRIMET.

M. GLEIZES

Vous avez extrait donc des passages que je ne connais pas. Moi, je ne suis parti que du document qui a servi de référence à la LICRA pour faire son attaque en décontextualisant la phrase. Les autres, je ne peux pas tout vérifier. Je n'ai que quelques *Ouvrons les frontières*. Je ne les ai pas tous. Je ne suis pas abonné. Donc je ne les ai pas tous. Ce qui a lancé la polémique par rapport aux propos de Saïd BOUAMAMA. Je veux lire le début du texte. « L'émotion est légitime et nécessaire mais ne peut être la seule réponse », rappelle Saïd BOUAMAMA dans son article intitulé « Penser face à l'horreur » Et après, il fait son analyse. Mais c'est une opinion. Il précise bien dès le départ le contexte parce que c'est un sociologue. Il sait très bien l'importance des mots et du contexte. Et c'est pour ça qu'il commence vraiment par donner le contexte de sa phrase par la suite parce qu'il sait que ça ne soit pas compris. Mais ça, c'est de l'opinion. Mais par contre, il commence bien « L'émotion est légitime et nécessaire. » Et ça, ce n'est pas le propos de la FASTI. Le propos de la FASTI, c'est l'éditorial de la FASTI, qui a été lu tout à l'heure par Danielle SIMONNET. Donc je ne veux pas le relire. Il n'y a aucune ambiguïté sur la condamnation des attentats du 13 novembre et de *Charlie Hebdo* aussi. Après, délit d'opinion on n'est pas forcément d'accord avec tout ce que dit la FASTI. Moi, je ne suis pas d'accord avec tout ce que dit la FASTI. Mais qu'on fasse la part des choses entre l'opinion et tout justement les attitudes antirépublicaines.

Mme PRIMET

Oui, je voulais juste dire que je veux bien retirer le dernier considérant.

Mme CALANDRA

Oui, non mais moi, je préfère laisser sa chance à la ville de rencontrer la FASTI et la LICRA. Et je rappelle que ce que j'ai lu, ce sont des extraits, et je peux vous les donner, non, ce n'est pas des opinions. C'est des extraits du bulletin officiel de la FASTI. Donc c'est porté par le bulletin officiel de la FASTI. Excusez-moi. Ce n'est juste pas tout à fait la même chose que la déclaration de M. BOUAMAMA.

Après consultation des membres, les vœux sont rejetés.

V20-2018-375 : Vœu pour le soutien à l'OMS et aux pratiques sportives amateurs, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe « Place au peuple ! ».

Mme SIMONNET

Oui, alors ce n'est pas la première fois qu'on aborde ce sujet-là. On l'avait déjà abordé en début de mandature, il me semble, puisqu'en début de mandature, déjà, nous avons eu le débat où la majorité expliquait que finalement, l'office du mouvement sportif qui s'était substitué à l'office municipal des sports, n'avait lui non plus de raison d'être, puisque c'est aux adjoints de gérer les choses. Or, déjà, à l'époque, et là, je recommence avec le même argumentaire concernant notre groupe, nous avons exprimé le fait qu'il est intéressant de soutenir l'OMS parce que l'OMS permet une vraie implication de l'ensemble des associations sportives dans un cadre démocratique. Et le fait que du coup, les associations peuvent aussi contribuer vraiment à s'auto-organiser et avoir une place, pas simplement en termes de consommatrices de créneaux sportifs. Mais en termes de travail en commun, de réflexion en commun pour développer la pratique du sport à Paris et dans le 20^e. Et que le travail que fait l'OMS d'accompagnement des associations sportives dans l'ensemble des problématiques qui peuvent être les leur et aussi de faire en sorte que les associations sportives se connaissent entre elles, puissent du coup, développer des solidarités, des synergies, entre elles. C'est une bonne chose, et il faut accompagner cela. Or, le problème, c'est que d'année en année, on casse les OMS en réduisant drastiquement leurs subventions. Je rappelle par ailleurs que normalement, il devait y avoir un rapport sur les missions des OMS qui devaient être mis en septembre 2017. Moi, je n'ai toujours pas vu passer. J'aimerais bien savoir ce qu'il en est. Et je trouve vraiment dommageable parce que pour une équipe municipale, il y a une histoire du 20^e qui était ancrée dans l'innovation, sur la démocratie participative, eh bien, il y a au contraire une dynamique inverse qui est posée là sur l'OMS. Si encore, il y avait à côté de cela, un CICA qui fonctionnait avec les associations sportives. Mais rien. Le CICA ne fonctionne pas. Il n'y a de réunion du CICA, des associations sportives. Donc je trouve ça dommageable. Je pense qu'au contraire, il faut soutenir l'OMS. Donc l'objectif de ce vœu, c'est notamment de pouvoir soutenir aussi financièrement sachant qu'on est aussi dans un contexte où il y a des problématiques de baisse de subvention vis-à-vis des associations sportives de la part du gouvernement avec aussi la suppression des contrats aidés qui pèse énormément sur le mouvement associatif, sportif, qui arrive en totale contradiction avec ce choix des Jeux olympiques. Vous connaissez ma position contre ces jeux pharaoniques. Mais les choses sont liées parce qu'on nous a prétendu que les Jeux olympiques allaient encourager le développement, la pratique sportive et le développement aussi des structures associatives sportives. Or, sur le terrain, ce qu'on se rend compte, c'est que le ministère des Sports est mis à mort. Les associations sont attaquées. Et si dans nos Mairies d'arrondissement, on ne soutient pas non plus les OMS, qu'est-ce que tout cela va devenir ? Je trouve ça vraiment dommageable.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. EPARA EPARA.

M. EPARA EPARA

Oui, Madame la Maire, merci. Je crois que n-ième vœu sur l'OMS prouve bien que pour la nécessité d'explications auprès de Mme SIMONNET, parce que lorsque je regarde et que je lis le premier considérant du rôle important de l'OMS, je voudrais relativiser ici en illustrant par trois exemples. Le premier exemple, c'est lorsqu'on a une délégation sport dans un arrondissement, c'est elle qui coordonne les activités sportives. C'est elle qui assure la liaison entre le sport civil et le sport scolaire. C'est elle qui assure le dialogue entre les instances administratives, la DJS et le cabinet, par exemple de Jean-François MARTINS qui est l'adjoint au sport d'Anne HIDALGO. Et je ne parle pas d'autres missions comme la gestion des créneaux, etc. L'OMS a donc un rôle limité qui consiste à faire de l'animation sportive avec 23 associations en filiale OMS qui paient d'ailleurs une affiliation pour ça. Et l'OMS a un deuxième rôle qui permet juste de co-organiser avec la Mairie du 20^e arrondissement les remises de médaille aux meilleurs sportifs du 20^e arrondissement. Ce rôle minime dans la vaste politique sportive que nous menons dans cet arrondissement doit donc être très relativisé. Quant à la subvention de l'OMS, ils sont les seuls à bénéficier de deux types de subvention : une, financière, et une en nature. Puisqu'il possède quand même un local en Mairie d'arrondissement, je ne connais pas beaucoup d'associations qui en possèdent dans cet arrondissement. Je rappelle ensuite à notre conseil que nous avons unanimement voté pour la baisse de la subvention de l'OMS il y a quelques

temps ici, ce qui a permis de subventionner une diversité des pratiques, la féminisation dans le sport dans cet arrondissement. Enfin, l'OMS, aujourd'hui, et ça, c'est la clarté, Mme SIMONNET, dispose d'à peu près 22 000 € dans son compte qui n'ont jamais été utilisés. Et Madame la Maire disait tout à l'heure : lorsqu'on subventionne une action d'une association, c'est qu'on subventionne l'action, l'association. Je rappelle que l'OMS dans la subvention de 2017, une action de l'OMS a été subventionnée, que l'OMS n'a jamais exécuté ni en 2017 ni en 2018. Je considère donc que nous ne pouvons pas continuer à aider une association qui, pour moi, pour ma part, franchement, a un rôle, certes, mais qui a un rôle très minime, contrairement à ce que vous êtes en train de nous dire dans ce vœu. Je laisse peut-être Madame la Maire compléter s'il y a d'autres remarques. Je vous remercie. Bien sûr que nous appelons à voter contre ce vœu. Bien sûr.

Mme CALANDRA

Oui, Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Oui, pour toutes ces excellentes raisons, le groupe DPE votera également contre ce vœu.

Mme CALANDRA

Est-ce qu'il y a d'autres prises de position ? Donc moi, j'appelle aussi à repousser ce vœu. Et Mme SIMONNET effectivement, on a parlé très souvent de ce sujet. M. EPARA EPARA a expliqué. Les OMS se justifiaient, en tout cas dans le 20^e, à une époque où, très ancienne, bien avant même notre municipalité où les associations sportives n'étaient pas, si j'ose dire, gérées, en tout cas, n'avaient pas d'interlocuteurs dans les Mairies d'arrondissement. Aujourd'hui, ça a totalement évolué. L'adjoint au sport, le chargé de mission du cabinet, les services de la DJS, moi-même, nous faisons un tout. Nous sommes en contact permanent avec toutes les associations sportives et pas seulement celles qui adhèrent à l'OMS qui sont par ailleurs de moins en moins nombreuses. Il y a de plus en plus d'associations qui se situent en dehors de l'OMS et qui ne souhaitent pas à y adhérer. Je n'ai pas à en juger. C'est ainsi. Il y a de nouvelles pratiques sportives qui sont très difficilement, pour ne pas dire, pas prises en compte par l'OMS, qui n'est pas toujours très aidante pour certains sports qu'elle n'estime pas intéressants mais qui correspondent pourtant à une demande de nos habitants et des clubs et des scolaires, etc. Et l'OMS, qui plus est, a été subventionné pour une action, ils ont reçu une subvention en 2017. Cette action n'a été menée ni en 2017 ni en 2018. Le budget accordé, c'est le principe dans ce cas-là, restant inutilisé, les fonds publics étant sur leur compte, la baisse de la subvention vient rattraper cette action, plus exactement cette inaction. La ville n'a pas demandé le remboursement, alors qu'elle aurait pu. Ça explique la baisse de la subvention 2018 que vous avez votée ici à l'unanimité lors d'un précédent CA. Moi, je dis très concrètement les choses. Désormais, les associations sportives ont un interlocuteur au sein de la Mairie, permanent. Désormais, c'est nous qui gérons en direct les créneaux d'attribution alors qu'autrefois, effectivement, ça passait par les OMS. Mais ça, c'est fini. D'ailleurs, on n'est pas la seule Mairie d'arrondissement à avoir connu cette évolution. J'ai beaucoup de collègues qui ont travaillé comme ça : le 13^e arrondissement, par exemple. Et nous gérons nous-mêmes les attributions de créneaux sur les équipements sportifs dont nous avons la charge. Et pour les équipements sportifs qui sont gérés par la ville, les terrains de grand jeu notamment, nous travaillons sur les attributions de créneaux en commun avec la ville. Mais ça n'est plus l'OMS qui effectue ce travail-là. Donc conséquemment, les subventions ont baissé. Et puis surtout, il est normal qu'une politique publique du sport soit définie par le représentant des habitants, c'est-à-dire la municipalité. Et l'OMS avec tous ces mérites est une association qui a son propre point de vue, qui regroupe certaines associations et pas d'autres, donc qui a un point de vue qui n'est pas forcément aussi global que le nôtre. Et voilà pourquoi les choses évoluent dans ce sens-là. Encore une fois, les OMS correspondent mais comme d'ailleurs les caisses des écoles correspondent à des héritages du passé et les pratiques ont totalement évolué. La politique de la ville de Paris a totalement évolué. Les demandes des clubs et des associations et des particuliers ont évolué. Et il faut faire évoluer aussi l'outil. Alors je sais que ce n'est pas toujours facile à comprendre et à admettre pour certaines personnes. Ça peut fâcher des susceptibilités mais il en est ainsi. Moi, mon devoir, c'est de vous dire les choses franchement. Donc pour ces raisons, je vous demande de voter contre le vœu de Mme SIMONNET.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2018-376 : Vœu relatif au soutien au Théâtre de Ménilmontant, menacé de fermeture, déposé par Nathalie Maquoi.

Mme MAQUOI

Merci. Ce vœu est porté aussi par la majorité municipale. Le Théâtre de Ménilmontant, c'est un lieu essentiel pour le 20^e arrondissement. C'est un théâtre privé, c'est un théâtre dont les habitants sont très attachés, d'abord, parce que depuis de nombreuses années, il permet d'aller au théâtre, au spectacle, avec des prix extrêmement accessibles. Il a souvent été le lieu pour un certain nombre de très jeunes compagnies de démarrer leur carrière ou en tout cas, de pouvoir s'y produire, pour un certain d'amateurs aussi également. Il a l'originalité d'appartenir aux Pères Salésiens et ça fait déjà plusieurs années, voire même plusieurs mois que des bruits courant autour de difficultés de l'association qui aujourd'hui exploite le théâtre revienne. Mais cette fois-ci, ils sont beaucoup plus concrets. Ce ne sont pas des bruits, puisqu'il y a une ordonnance qui a confirmé la décision des Pères Salésiens de résilier le commodat qui permet donc à l'association d'exploiter les lieux à titre gracieux. Donc il y a plusieurs questions qui se posent aujourd'hui, qui sont devant nous. Et du coup, à partir d'avril 2019, le devenir de ce lieu et c'est un vœu pour que, je l'espère, nous rappelions unanimement que tout lieu de spectacle d'après l'ordonnance de 45 doit rester un lieu de spectacle et doit produire du spectacle vivant et qu'ensuite, nous puissions être utiles même si c'est un théâtre privé, ce n'est pas la même chose que quand c'est un théâtre appartenant à la ville, mais que nous puissions être utiles pour que la situation s'apaise et qu'on puisse continuer à avoir dans ce lieu une diffusion qui permette aux habitants un accès à la culture. Et juste un dernier mot, dans ce théâtre, un certain nombre d'associations du 20^e aussi y font leur spectacle de fin d'année, y mènent des projets. Je pense au Noël de toutes les couleurs des conseils de quartier. C'est donc un lieu aussi précieux pour les initiatives citoyennes.

Mme CALANDRA

Bon, ce vœu ayant fait l'objet d'échange au sein de la majorité il y a eu quelques modifications apportées par rapport au texte initial. Moi, je suis d'accord avec Mme MAQUOI sur le fait qu'il y a une inquiétude tout à fait fondée quant au devenir de ce lieu, et qu'il convient d'être extrêmement vigilant, et notamment à ce qu'il conserve sa vocation culturelle. Donc je vous appelle à voter pour.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2018-377 : Vœu relatif à un hommage au sacrifice des soldats et des populations d'Afrique Noire au cours de la Première Guerre Mondiale, déposé par Loïk Le Borgne, Frédéric Guerrien, Frédéric Hocquard, Nathalie Maquoi et Virginie Daspét.

M. LE BORGNE

Merci, Madame la Maire. Ce vœu s'inscrit dans la suite des commémorations du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, de l'armistice et de la victoire. La mémoire dont nous avons à traiter aujourd'hui constitue un héritage douloureux à bien des égards, ambigu, fait de zone d'ombre, mais aussi de lumière, d'actes de courage, de dévouement et de rencontres. Elle reste malgré tout largement occultée dans les mémoires collectives. Elle raconte beaucoup de ce que fut l'aventure coloniale de la France : une histoire violente, en partie empreinte de racisme et dont l'un des ressorts principaux fut la domination et non un réel désir d'association ou d'assimilation. Une grande partie de cette mémoire reste largement occultée en France, malgré des premières timides reconnaissances et le développement de la recherche historique sur le sujet. Dans l'imaginaire collectif, les tireurs sénégalais restent associés hélas, aussi largement à une image sur une boîte de chocolat en poudre. L'héritage même de cette histoire est ambiguë en Afrique, dans les ex-pays colonisés, mais cette histoire n'est pas pour autant considérée comme une honte, une infamie. Bien au contraire ! Mais plus souvent comme un motif de fierté. Derrière l'héritage, il reste les faits. Entre 1914 et 1918, près de 200 000 soldats d'Afrique Noire venant pour l'essentiel des territoires des ex-Afrique occidentale française et Afrique équatoriale française et même Madagascar que l'on regroupe sous le vocable de « tireurs sénégalais » mais qui étaient béninois, burkinabé, maliens, nigériens, camerounais et j'en passe, sont venus combattre en France pour la défense du territoire en Belgique mais aussi dans les Balkans, en Turquie, en Syrie. Ces hommes n'étaient pas, dans leur immense majorité, des engagés volontaires, mais réquisitionnés par l'administration coloniale, très souvent parfois contre leur gré, et

parfois au prix de révolte et de répression. Ces hommes n'étaient pas dans leur immense majorité des citoyens français, mais des indigènes ou des sujets de l'empire. Un petit nombre était citoyen français venant du département dit des quatre communes au Sénégal. Près de 30 000 d'entre eux ne revinrent jamais dans leur foyer, victimes des combats bien sûr, mais beaucoup aussi des maladies du fait notamment de conditions climatiques auprès desquelles ils étaient moins acclimatés que leurs frères d'arme métropolitains. Ni spécifiquement sacrifiés comme de la chair à canon, ni troupes de choc comme se plurent à les considérer un temps les autorités françaises, ces hommes se révélèrent à leurs frères d'arme métropolitains comme des soldats courageux sur les champs de bataille. Ils s'illustrèrent notamment au cours de la bataille de Verdun en 1916, de l'offensive du chemin des dames en 1917 ou au cours de la défense de Reims en juillet 18 arrêtant la dernière offensive allemande qui menaçait directement Paris. Des unités mixtes composées de soldats métropolitains et africains furent constituées. La Première Guerre mondiale fut ainsi l'occasion d'une vraie fraternité d'arme entre soldats, étayée par les correspondances, les photographies, les témoignages et de contacts avec les populations civiles, pour arriver à un niveau de rencontre pacifique d'égal à égal sans doute jamais réalisé à ce niveau en métropole entre Européens et Africains. Cette fraternité d'arme, cette expérience commune du courage et de la souffrance contrastèrent terriblement avec le racisme colonial dont continuent à faire preuve les autorités civiles et militaires jusqu'à bien après la Seconde Guerre mondiale. Pas d'avancement, une démobilisation forcée, des pensions notablement inférieures à celles de leurs frères d'arme métropolitains et cristallisées à partir de 1958 et l'accès à l'indépendance de ces pays. Outre l'impôt du sang, les fragiles économies de ces pays furent essentiellement dirigées vers l'effort de guerre et les besoins de la métropole, ce qui alimente la disette, l'épidémie. Et les populations civiles payèrent, elles aussi, un tribut important à l'effort de guerre de la France. À Paris, un seul monument, modeste, commémore le souvenir des soldats d'Afrique Noire et leur contribution à la défense du pays. Il est propriété de la ville et se trouve au sein du jardin d'agronomie tropicale, siège de l'exposition coloniale en 1931. Il se trouve loin du cœur de ville, et mériterait aujourd'hui une réhabilitation, ce qui fait l'objet du premier alinéa du vœu que vous êtes amenés à considérer. De cette mémoire longtemps occultée, peu de noms en sont parvenus. La foule de ces soldats qui sont essentiellement composés d'anonymes. Il en est quelques-uns qui émergent, notamment la figure de Charles N'TCHORERE né au Gabon en 1896 et qui participa aux deux conflits mondiaux. Il est engagé volontaire en 1916, adjudant à la fin de la guerre et envoyé au centre de formation d'officiers et de sous-officiers indigène de Fréjus dans le sud de la France. Il participe à la Seconde Guerre mondiale en tant que capitaine, commandant la 7^e compagnie du 53^e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais. Il est à ce titre l'un des rares, voire l'un des seuls officiers supérieurs de couleur de l'armée française. Le 7 juin 1940, le capitaine et ses hommes sont faits prisonniers. À cause de la couleur de sa peau, il n'est pas traité comme un officier par les Nazis. Il est victime de la dite honte noire développée outre-Rhin après la première guerre mondiale et meurt sous les balles des Allemands, des Nazis. Lors de la campagne de France en mai-juin 1940, entre 2 000 et 2 500 soldats coloniaux furent ainsi assassinés en dehors de toute action de combat par les unités militaires allemandes issues de la Wehrmacht et de la Waffen-SS. Jean MOULIN lui-même, que nous avons eu l'occasion d'honorer au travers d'une délibération par l'apposition d'une plaque au crématorium du Père-Lachaise, a réalisé son premier acte de résistance en prenant la défense de soldats noirs injustement accusés par les Allemands. Ce vœu permet aussi de rappeler qu'encore aujourd'hui des soldats étrangers combattent sous l'uniforme des forces armées de la République au sein de la légion étrangère. Je finirai avec ces mots que prononçait en avril 1940 le futur sergent Léopold Sédar SENGHOR à la veille de son incorporation : « Je ne laisserai pas la parole au ministre et pas aux généraux. Je ne laisserai pas, non, les louanges de mépris vous enterrer furtivement. Vous, les tireurs sénégalais n'êtes pas des pauvres aux poches vides sans honneur. Mais je déchirerai les rires banania sur tous les murs de France. »

Mme CALANDRA

Merci, M. LE BORGNE. Alors M. BLANDIN souhaite-t-il... ou M. GASSAMA souhaite s'exprimer ? M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Alors le sujet effectivement est intéressant. Juste une question de méthode. Le monument se trouve dans le 12^e arrondissement. Je ne sais pas si ça a été discuté avec les élus du 12^e où siège effectivement Pénélope KOMITES, Catherine BARATTI-ELBAZ et tous les autres homologues de Thierry BLANDIN, l'homologue de Florence De MASSOL. Donc pour ces questions, nous ne

prendrons pas part au vote. Et surtout je pense qu'il faut après élargir la question mémorielle de la Première Guerre mondiale aux autres continents qui sont venus apporter effectivement leur contribution à la Première Guerre mondiale. Donc pour toutes ces raisons, et pour ne pas allonger le débat, nous ne prendrons pas part au vote.

Mme CALANDRA

Oui, M. LE BORGNE, il y a un problème de méthode, là, sur ce vœu. Et vous le savez très bien. Parce qu'on vous a mis en contact avec le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER. Tout le monde est d'accord sur le fond, je veux dire restituer dans la mémoire ces combattants, leur rendre hommage, nous le faisons chaque année dans le 20^e. On a fait plusieurs expositions à l'occasion de la Première et de la Seconde Guerre, enfin, des commémorations des Première et Seconde Guerres mondiales. On l'a signifié dans de nombreux discours. Il n'y a aucun souci autour de cette table. Je pense que tout le monde est d'accord pour rendre hommage à ces combattants. Le problème, et vous le savez bien puisque mon directeur de cabinet vous l'a dit, et surtout le cabinet de Mme VIEU-CHARIER qui vous a proposé de travailler avec vous sur le projet, c'est que premièrement, c'est un projet transversal qui implique non seulement la mémoire, mais le patrimoine, les espaces verts et la Mairie du 12^e. Rien de tout cela, de ce que vous proposez n'a été vu avec les cabinets concernés. Moi, déjà, je suis très gênée pour décider à la place de la Mairie du 12^e arrondissement qui risque de mal le prendre. Attendez, M. LE BORGNE. D'autre part, comme vous le savez, il y a un monument qui existe. Il faut regarder ce projet global avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment le jardin botanique dans lequel il se trouve. Par ailleurs, vous le savez aussi, il y a déjà un projet de réhabilitation de ce monument dans le 12^e arrondissement qui est envisagé, qui est prévu par Catherine VIEU-CHARIER et qui a été budgété pour 2019. Donc c'est prévu de le réhabiliter. Et c'est la responsabilité, comme vous le savez, de la seule Mairie de Paris, et évidemment pas du 20^e arrondissement. C'est à la Mairie de Paris qu'appartiennent et le jardin et le monument. Donc ça fait tomber le premier attendu de votre vœu, comme vous l'a demandé l'Exécutif parisien. Ce vœu qui est présenté dans le 20^e concerne donc, je l'ai dit, le 12^e arrondissement essentiellement, et je le redis avec force, il n'a pas été travaillé en lien et en accord avec la Mairie du 12^e. Donc moi, ça me gêne beaucoup. Parce que je n'aimerais pas qu'une autre Mairie vote un vœu qui concerne un de mes équipements sans m'avoir contactée avant. Concernant la dénomination d'un espace public ou d'un équipement au nom de Charles N'TCHORERE, la formulation du vœu ne donne aucun espoir de ce qu'il soit suivi d'effet. Comme vous l'a rappelé le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER, il y a 50 vœux en hommage à des personnalités masculines qui sont en attente d'attribution depuis le début de la mandature. Catherine VIEU-CHARIER présente régulièrement cette liste d'attente en deuxième commission pour sensibiliser les élus sur le sujet et éviter de proposer des noms masculins quand c'est possible. Cet état de fait est dû à la forte demande de féminisation des voies parisiennes par la Maire de Paris ainsi que le nombre, voie parisienne ou monument ou jardin ou équipement public, et le nombre rarissime d'emprise restant à dénommer dans la capitale, nonobstant la valeur de l'hommage à ces personnalités dans le cadre d'un hommage public. Donc encore une fois, je vous le dis, moi, je suis plutôt en soutien de votre demande sauf que là, on a une liste d'attente sur les dénominations masculines qui est très longue. Et là, vous ne rendez pas service à Mme VIEU-CHARIER qui, si vous l'aviez fait autrement, aurait peut-être pu passer par un autre biais que la commission des dénominations, à mon avis. Je dis ça, je ne dis rien. Mais c'est ce qu'elle a indiqué. Donc comme vous le savez, puisque plusieurs vœux ont été votés, y compris dans notre conseil d'arrondissement, puis ensuite au conseil de Paris, ensuite à l'unanimité depuis 2014, nous avons à chaque fois rappelé qu'il fallait féminiser les noms. Alors moi, je vous propose une chose : est-ce que vous pouvez accepter de retirer ce vœu ? Non pas de l'abandonner mais qu'il soit retravaillé avec Mme VIEU-CHARIER, avec son cabinet, et qu'on le représente plus tard avec la garantie d'un résultat ? Il faut le travailler avec la Mairie du 12^e, avec Pénélope KOMITES, responsable du jardin dans lequel est le monument. Et moi, je suis prête à aider parce que je trouve que l'idée est très bonne. Mais encore une fois, là, tel qu'il est comme ça, je ne suis pas sûre que même si on l'adopte ce soir, il sera sécurisé, il sera suivi d'effet. Alors M. SOREL. Puis M. GUERRIEN.

M. SOREL

Non mais tout le monde est d'accord ici, peut-être, mais je pense qu'en tout cas, nous, on remercie les copains d'avoir présenté ce vœu et je les remercie aussi d'avoir fait résonner le nom de Senghor dans ces lieux. Même s'il est minuit et demi, ça me console un peu d'être resté jusque-là, aussi tard dans ce conseil. Pour aller très vite, j'ai bien compris que Madame la Maire, vous pensez qu'il y a un

problème de méthode. Moi, je pense, enfin, je ne sais pas, je ne vais pas me prononcer sur la question. Je pense que c'est important sur le fond en tout cas, que ce vœu puisse déboucher sur quelque chose. Il pose une question essentielle à mon sens, c'est qu'à un moment donné, l'histoire de notre pays, c'est aussi l'histoire effectivement de ces tirailleurs, de ces parents d'immigrés. Et que c'est important. Ça concerne le 12^e, certes, pour le premier alinéa. Ça concerne beaucoup d'habitants du 20^e qui se sentiront un peu représentés par ce vœu.

Mme CALANDRA

M. SOREL, on est convaincu sur le fond. On est convaincu.

M. SOREL

Et je termine sur une dernière chose, j'espère en tout cas que ça pourra déboucher sur quelque chose de concret, parce qu'il me semble que ce vœu est extrêmement important pour le symbole et pour l'histoire.

Mme CALANDRA

M. SOREL, on est parfaitement convaincu au fond. Ne cherchez pas à convaincre quiconque autour de cette table. Je pense que tout le monde est convaincu. Il n'y a aucun problème. Encore une fois, vu le nombre de fois où on a rendu hommage dans cette salle lors des commémorations avec M. BLANDIN à ces personnes, aux tirailleurs sénégalais, aux soldats du régiment de marche du Tchad, aux SPAI, aux goumiers, mais aussi au SIC, également aux travailleurs et aux soldats chinois qui ont été embarqués dans l'affaire, etc. Il n'y a aucun sujet sur le fond. Le seul problème, c'est, j'aimerais être sûre que ça fonctionne, je ne voudrais pas qu'on le fasse mal partir si vous voulez. Or, là, très sincèrement, moi, je n'ai pas eu le temps de voir tout en détail. Franchement, Catherine VIEU-CHARIER, c'est quelqu'un, quand elle peut aider, elle aide. Il n'y a pas de souci. Si elle nous dit : « Attention ! Là, ce n'est pas sécurisé. » c'est qu'il y a un problème. Donc moi, j'ai tendance à la croire parce que chaque fois qu'on a travaillé ensemble sur un projet de dénomination et de commémoration, ça s'est bien passé. Je préférerais donc qu'il soit retravaillé pour être voté au prochain conseil d'arrondissement du 20^e, et pour être sûre qu'il aboutisse. Si elle me dit : « Si on l'enquille comme ça, et notamment s'il n'y a pas d'emprise précise, déterminée, par exemple, pour la dénomination, elle me dit : ' Il va tomber dans une liste d'attente interminable. Et on n'y arrivera pas. ' » Donc à mon avis, il faut s'y prendre autrement. M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, merci. Très rapidement, d'abord, pour intervenir évidemment en soutien de ce vœu, comme tout le monde. J'ai bien entendu ce qui était dit. Je m'en réjouis. C'est vrai qu'on a pu constater souvent dans le 20^e et notamment autour du travail de mémoire qu'on était réuni. Comme il n'y a pas longtemps d'ailleurs pour la commémoration du 11 novembre et notamment le monument où tombaient ces 94 000, je crois, je ne sais plus, Parisiens tombés...

Mme CALANDRA

95 000 et des poussières.

M. GUERRIEN

... tombés dans le souvenir... lors des batailles de la Première Guerre mondiale. Saluer le travail aussi de mon collègue Loïk LE BORGNE auquel il nous associés d'ailleurs assez largement, très longuement a travaillé de fond. Vous avez peut-être trouvé sa présentation longue. Ça aurait pu être pire. Il s'est bien renseigné. Je dis ça avec un peu d'humour mais parce que ça fait des mois qu'il travaille sur cette proposition. Même si elle n'est pas totalement aboutie, il y a aussi quelque chose de symbolique dans cette année de commémorations diverses et variées. C'est malheureusement aussi, les contraintes sont des deux côtés, le dernier conseil qu'on tient en cette année de centenaire, et je crois que le symbole aussi est important pour les tirailleurs sénégalais et celles et ceux à qui il est rendu hommage dans ce vœu. Tout ça pour dire qu'il y a aussi un petit peu de temps et que nous ici, on émet des vœux. C'est vrai que les points que vous soulignez sont sans doute importants. Il faut

trouver la façon de faire. Néanmoins, on peut aussi très vite un petit peu se noyer dans les procédures et les contraintes de ce type. Je crois que ce qui est important pour notre assemblée aussi, c'est aujourd'hui de se prononcer sous un vœu qui, en plus, lui-même dans sa rédaction, même si le lieu auquel il est fait référence, que je connais d'ailleurs, qui mérite le détour, se trouve, le jardin d'agronomie tropicale, dans le 12^e arrondissement. Ici, le vœu précisément demande que la Mairie de Paris se mette en rapport avec toutes les parties prenantes. Donc on n'est quand même pas en train d'imposer sous la contrainte quelque chose à la Mairie du 12^e, afin d'étudier. Donc on se met en rapport afin d'étudier une réhabilitation du monument existant. Ce n'est quand même pas très, très contraignant. Je laisserai Loïk LE BORGNE répondre sur les questions des allers-retours avec le cabinet, puisqu'effectivement, il faut faire ça en bonne entente avec les personnes concernées à la Mairie de Paris. Mais je crois qu'il y a eu quand même un peu plus de dialogue et d'échange que ce qui est dit là. Donc merci, Loïk. Bravo pour ce travail. Je crois qu'il y a un petit symbole important. Et puis ce vœu, il a le temps peut-être d'évoluer ou d'être précisé d'ici le conseil de Paris, pour être bien en phase et puis je l'espère pouvoir être voté dès cette année.

M. GLEIZES

Merci, Madame le Maire. Je pense qu'au lieu d'engueuler Loïk LE BORGNE, on aurait pu le remercier pour ce vœu parce qu'en termes de méthode, amender des vœux déposés en 5 jours, ça s'est déjà fait. Donc on aurait pu aussi proposer des amendements au lieu de lui dire de retirer brutalement sans le remercier sur le truc en disant que de toute façon, tout le monde est d'accord, donc ça ne sert à rien. Donc moi, je vais un peu poétiser ce vœu, parce que je trouve qu'il a été trop soft dans sa présentation et dans son écriture. Est-ce que le monument actuel est vraiment donc un honneur aux tireurs sénégalais ? Est-ce que c'est un monument qui a été inauguré au moment d'exposition coloniale de 1953 est vraiment un honneur aux tireurs sénégalais ? Je ne pense pas. Je pense qu'un monument issu de la colonisation n'est pas un honneur aux tireurs sénégalais. Les tireurs sénégalais, ça ne se limite pas à la Première Guerre mondiale. Ça été créé sous Napoléon III en 1853. Et ça continuait bien après la décolonisation où beaucoup de tireurs sénégalais sont allés mourir à Diên Biên Phu. Alors que beaucoup de pays africains avaient déjà leur indépendance. Donc il faut un monument pour ces gens-là, pour toute la période. C'est pour ça que par rapport à la remarque de M. GASSAMA, oui, bien sûr qu'il y a d'autres personnes qui sont mortes sur 14-18. Mais tout justement, là, c'est sur les tireurs sénégalais. D'autres contingents ont aussi leur monument. Eux, ils n'ont pas leur monument. Ou le monument qu'ils ont, c'est un monument qui est issu de la colonisation. Ce n'est pas respecter ces gens-là qui sont morts. Moi, j'ai un souvenir, la première fois que je suis allé en Afrique, j'ai rencontré en bus, un vieux monsieur qui était un ancien militaire français. Il n'était pas français en fait, puisqu'il n'a jamais eu les droits de Français. Mais pour lui, il était français. Alors qu'il n'a jamais eu la nationalité française. C'est ça la réalité. Donc il faut un monument pour ces gens-là. Et je pense qu'on peut remercier Loïk LE BORGNE pour ce texte-là. Et on va l'amender d'ici le conseil de Paris de façon à ce qu'il soit accepté comme ça se fait souvent au conseil de Paris.

Mme CALANDRA

Oui, je ne crois pas que l'enjeu de ce débat soit de remercier Loïk LE BORGNE. Très sincèrement, pour ce qui est de ma conviction personnelle, s'il n'y a jamais un doute, dans la précédente mandature, j'ai fait projeter dans le cinéma MK2 le film « La dette », je ne sais pas si certains d'entre vous s'en souviennent, qui est un magnifique film sur le fait justement que les droits des soldats qui sont partis pendant la Première Guerre mondiale, en particulier, n'ont pas été reconnus ensuite et que la dette n'a pas été payée. Donc au cas où quelqu'un aurait un doute, évidemment, il n'y en a pas. Je le redis, moi, je vais faire NPPV. Mais moi, M. LE BORGNE, je serais ravie que tout ça se passe bien. Peut-être ça va très bien se passer. Juste une chose : nous, on fait notre travail. Moi, je respecte les délégations de mes collègues. Mme VIEU-CHARIER et son cabinet nous disent des choses : « Oui, on va vous laisser la parole. Ils vous ont sûrement dit autre chose. » Juste une chose : le cabinet VIEU-CHARIER, je vous ai retranscrit fidèlement ce qu'ils nous ont dit. C'est tout. Alors après, si ça se passe bien, tant mieux ! Moi, j'ai un petit problème aussi vis-à-vis de ma collègue du 12^e arrondissement. Je trouve que la méthode n'est pas très bonne vis-à-vis d'elle. Et elle peut mal le prendre. La question, encore une fois, ce n'est pas, pardonnez-moi, la reconnaissance du sacrifice de ces soldats. Ce n'est pas uniquement dû à ce qui va se passer ce soir qu'elle va être faite ou pas faite. Une deuxième chose : si vous allez par-là, M. GLEIZES, sur le fait que c'est un monument colonial, ça peut se discuter, pourquoi pas. Mais juste une chose : à ce moment-là, il faut contacter les pays d'où sont venus ces soldats, les représentants de ces pays, leurs ambassadeurs, puisque ce ne sont plus

des colonies. Et à ce moment-là, le monument, il faut le concevoir avec eux. C'est ce qu'on fait d'ailleurs quand on rend hommage aux soldats morts pour la France dans le Père-Lachaise, on contacte les pays d'où sont venus ces soldats. Et on travaille avec eux. Donc ça renforce plutôt ma position qui est de dire... Oui, oui, oui, je sais que c'est écrit dans le vœu, mais de dire que, y compris pour la conception et même le fait d'honorer telle ou telle personnalité, à ce moment-là, il faut peut-être le faire en lien avec l'ambassadeur du pays concerné. Enfin, voilà. Moi, je n'ai aucun problème avec le fait que ce vœu soit voté. J'ai juste émis des réserves sur la méthode et le fait qu'il y avait un risque qu'il soit tanqué par la suite et qu'il ne soit pas suivi d'effets. M. LE BORGNE. Après, on passe au vote.

M. LE BORGNE

Rapidement, Madame la Maire. Nous sommes une assemblée politique. Nous sommes l'expression de la souveraineté populaire. Nous pouvons aussi sur les sujets qui dépassent même légèrement les frontières du 20^e, avoir une opinion politique sur les sujets, sur les sujets de mémoire notamment qui ont un lien encore avec nos quartiers. Les réponses techniques que vous nous signalez, moi, je les ai eues aussi de cette façon. J'ai eu postérieurement des échanges oraux avec le cabinet de Mme VIEU-CHARIER qui m'a indiqué que c'était une bonne idée, qu'effectivement, il ne m'avait pas sollicité sur le sujet pour le faire mais que c'était une bonne idée et que charge ensuite au conseil de Paris de définir les modalités exactes ou l'emplacement idoine pour le faire. Il n'empêche que nous ne sommes pas des agents du service public. Nous n'avons pas de loyauté à avoir envers vers quelqu'un qui est du service public. Nous sommes les garants de service public au travers de la mission politique qui nous est confiée. Et par la même, nous avons la possibilité de prendre des prises de position symboliques, politiques qui expriment simplement le reflet de notre diversité ou de nos convictions qui nous permettent même si cela ne se traduit pas immédiatement, et j'en ai bien conscience que la priorité à la féminisation des noms de lieux me semble importante, que ce soit pris. Par ailleurs, M. GASSAMA, lorsque nous votons un vœu, et je l'ai voté d'ailleurs pour demander qu'il n'y ait plus d'hôtesse sur le podium du Tour de France, ça ne concerne pas spécifiquement aussi le 20^e arrondissement. Là, pour le coup, nous avons le Père-Lachaise. Nous savons ce que la mémoire combattante... à quel point le 20^e était attaché aussi à la question des mémoires combattantes, le groupe Manouchian et d'autres. Nous pouvons aussi avoir ce genre de prise de position sans risquer de se mettre à dos l'hôtel de ville qui n'engage en rien immédiatement en tout cas, sans concertation, un dispositif spécifique.

Mme CALANDRA

M. LE BORGNE, c'est bon. N'en faites pas des tonnes. La question n'était pas de ne pas le voter. Je vous ai demandé juste de le repousser à un prochain conseil. C'est bien. Vous voulez votre moment McLuhan, on va le voter. Juste une précision : moi, je sais qui se cognera tout le boulot derrière. Parce que les associations de tirailleurs sénégalais, quand elles vont apprendre que le vœu est voté ou leurs descendants, eux, ils vont exiger que ça soit suivi d'effet. Et je sais bien qui va se cogner le boulot à la Mairie du 20^e. Et ce n'est pas vous. Et qui se tapera le travail avec le cabinet de Catherine VIEU-CHARIER et les réunions, et les réunions avec les parcs et jardins, etc. Et je sais très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2018-378 : Vœu relatif à la condamnation du fichage ethnique dans le sport, déposé par Epency Epara Epara et les élus du groupe socialiste et républicain.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, ce vœu a pour objectif de tirer une fois de plus la sonnette d'alarme pour que cessent des pratiques inadmissibles que je condamne, que nous condamnons, et qui se sont déroulées au centre de recrutement du Paris Saint-Germain de sorte, comme vous le savez tous, les futurs MBAPE, GRIEZMANN et autres qui sont la fierté de l'équipe de France de football. En effet, comme je vous l'indique dans le considérant numéro 1, la preuve que les jeunes sportifs ont été discriminés pendant des années par la cellule de recrutement du PSG est bien démontrée. Car un fichage ethnique caractérisé par un codage illustré par les thèmes comme « BR » pour beur, « BC » pour blanc, « BK » pour black ou « AS » pour asiatique, a eu lieu. Et il s'agit là d'une attitude que nous ne pouvons pas tolérer. C'est pour cela que, fort de son potentiel inclusif et des valeurs dont il est porteur, le sport vecteur de la cohésion sociale et du vivre-ensemble va nous

permettre de s'attaquer efficacement contre ces dérives, afin d'évoluer vers une société où les différences ne doivent pas être hypocritement niées, mais plutôt mises en avant comme une richesse, une occasion pour progresser. Il faut donc fermement combattre ces pratiques discriminatoires en général et dans le sport en particulier en alertant les consciences pour mieux lutter contre ces fléaux, ce qui aidera le sport à réaliser son potentiel intrinsèque de modèle de diversité. Pour toutes ces raisons, j'é mets le vœu que la Maire de Paris condamne la pratique du fichage ethnique qui a eu lieu au PSG, et que la ville crée un comité de lutte contre les discriminations dans le sport. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup. Il y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Mme De MASSOL. M. PERIFAN.

Mme De MASSOL

Oui, merci M. EPARA EPARA pour la rédaction de ce vœu. Le groupe DPE le votera avec un grand plaisir, et pas seulement. Je pense que c'est effectivement de notre responsabilité de participer à la lutte contre ces discriminations qui sont insupportables. Merci.

M. PERIFAN

Merci, Madame le Maire. Je n'ai pas très bien compris. Excusez-moi en fait. Une petite précision. Inacceptable en fait d'avoir des fiches, ça c'est interdit par la loi, sur lesquelles sont mentionnées les origines ethniques. Mais comme vous parlez ensuite de discrimination, je n'ai pas compris. Est-ce que vous pensez qu'en fait, ils mettaient dans ces fichiers l'origine ethnique pour discriminer certaines races ? Parce que je ne pense pas que le Paris Saint-Germain soit là quand on voit MBAPPE, ZIDANE et tous les bons joueurs qu'on a eu dans notre équipe de France. Je ne vois pas le lien entre les deux en fait. Que c'était interdit par la loi, c'est vrai. Mais ils l'ont fait pourquoi ? Pour discriminer en disant : « Je ne prendrai pas telle population plutôt qu'une autre. » ? Parce que la réalité, je ne vais pas défendre le Paris Saint-Germain dans son équipe mais on voit que dans l'équipe de Paris Saint-Germain, il y a des joueurs de toutes les couleurs et que ce qui conditionne la sélection au PSG, c'est de mettre le ballon dans le but. Ce n'est pas l'origine ethnique. Donc je ne vois pas la relation entre discrimination. Est-ce que vous pensez que le PSG discriminait les joueurs au moment des recrutements ou pas ? C'était la question que je voulais savoir avant de prendre position sur votre vœu.

Mme CALANDRA

Attendez, je donne la parole à M. GUERRIEN, M. SOREL, et vous répondrez puisqu'ils ont peut-être aussi des questions. Je n'en sais rien. M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, rapidement, pour d'abord remercier M. EPARA EPARA de cette initiative. On a tous été un petit peu choqués par les pratiques qui étaient celles du club. Et je sais que ni lui, ni moi ni d'autres dans la salle sommes les derniers, disons qu'on est plutôt sympathisants du PSG et du sport en général. Donc évidemment, même si, bon, je ne vais pas refaire l'historique. C'est une autre histoire. Il y a eu des évolutions mais là, je crois que ce qui est important, c'est un peu ce que disait notre collègue juste avant. On est là aussi pour rappeler des principes politiques et donner l'exemple et en particulier dans le secteur du sport. On a parlé de la jeunesse tout à l'heure. Et ce type de pratique, il est très important, je crois aussi à notre niveau, qu'on les dénonce, qu'on les décortique, y compris les questions que vous posez là, un petit peu, essayer de comprendre quels sont les phénomènes qui sont à l'œuvre parce que très vite, on peut tomber dans des dérives. Et évidemment, quand un petit peu, ce qui est le club phare et exemple pour beaucoup de jeunes chez nous, commence à avoir des pratiques de ce genre et qu'on le sait, on ne peut pas le laisser passer. Et il est important qu'on le montre pour les jeunes, pour les entraîneurs. Et c'est aussi donner des repères. Donc évidemment, je voterai bien entendu ce vœu. Ça me semble important, y compris peut-être de le faire savoir à sa manière vis-à-vis des clubs et de nos jeunes. Donc merci bien.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. SOREL.

M. SOREL

Oui, nous voterons évidemment ce vœu. Et nous remercions évidemment M. EPARA EPARA de l'avoir présenté. Alors je ne vais pas... Il est un peu tard pour vraiment faire un vrai débat. Mais pour répondre en une phrase à Atanase PERIFAN, la question, c'est évidemment, certains disent : « Regardez ! Les équipes de jeunes du PSG, il y a une majorité Noirs et Arabes. Il y a très peu de Blancs. » Donc vous voyez qu'il n'y a pas de discrimination. En fait, ça ne se passe pas comme ça. Ce n'est pas comme ça déjà qu'on démontre qu'il y a discrimination ou pas. Et puis la réalité, c'est que certains pensent qu'il y a eu une polémique sur la question des quotas, par exemple, en équipe de France. Certains pensent qu'il y a déjà trop de Noirs et d'Arabes dans les clubs, qu'on recrute trop de Noirs et d'Arabes aujourd'hui au niveau des jeunes, et qu'en équipe de France, certains pensent que, ça se dit, pas simplement au comptoir qu'il y a trop de Noirs et pas assez de Blancs. Donc rééquilibrons. Donc évidemment, ça ne joue pas sur le MBAPE. Ça joue sur des joueurs qui seront à peu près équivalents. Et on va dire du coup, on va plutôt prendre le Blanc que le Noir. On va dire les choses comme ça. Donc on ne va pas... C'est un peu trop tard pour faire le débat. Mais indépendamment de tout ça, je pense que pour le symbole, c'est absolument dramatique ce que ça signifie pour les jeunes des quartiers. Et aussi, ça permet aussi de remettre un peu, de sortir un peu de l'image un peu lisse qu'on peut avoir sur le football français en disant : « Tout va bien. Black, Blanc, Beur comme en 98. » C'est un peu plus compliqué que ça dans les clubs, au bord des terrains, dans les stades, le foot, y compris français, est aussi traversé par du racisme et de la discrimination.

Mme CALANDRA

Bien, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais... M. PERIFAN rapidement.

M. PERIFAN

30 secondes. J'ai vu, j'ai un de mes amis qui est au PSG. Je lui ai montré ça, assez effaré par les pratiques du PSG. Et on aime tous le PSG. Et il m'a répondu : « Atanase, tu peux dire à tes collègues du Conseil de Paris ou d'arrondissement que le seul critère en football de sélection dans une équipe, c'est si on marque des buts ou pas, si on est bon. » Donc j'ai envie de vous rassurer, je n'ai pas le sentiment, mais je me trompe peut-être, qu'aujourd'hui, les critères de sélection en équipe de France, au PSG ou ailleurs, ce sont des critères basés sur l'ethnie. Non, il faut être bon, marquer des buts. Et heureusement !

Mme CALANDRA

Donc on est en droit de se poser la question de savoir pourquoi il y avait ces mentions sur les fiches des joueurs si c'est le seul critère. À ce moment, il y aurait uniquement les mentions du nombre de buts et des performances des joueurs. Donc il y a bien un petit souci. Très probablement, il s'agissait de fabrication de quotas ethniques pour l'équipe. En tout cas, la ministre des Sports a condamné cette pratique du club. Et moi, je vous invite à voter pour ce vœu parce que je pense qu'effectivement, il faut condamner. Je rappelle, alors ce n'est pas la position de tout le monde dans ce pays, et je le conçois, en ce qui me concerne en tout cas, et j'espère que c'est le cas de notre majorité, j'ai toujours été contre les statistiques ethniques dans notre pays, d'abord, parce que je pense que l'ethnie citée d'une personne, ça n'a pas de sens. Enfin, il n'y a pas de race. On vient de le supprimer de la constitution française, et que ce ne sont pas des informations qu'on peut quantifier comme ça, et que les modèles de pays qui se fondent sur ce type de statistique sont les pays anglo-saxons et que ça donne, de mon point de vue, des catastrophes.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2018-379 : Vœu d'urgence relatif à la mixité sociale dans les collèges du 20^{ème}, déposé sur initiative de Nathalie Maquoi et Virginie Daspét et du groupe pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}.

Mme MAQUOI

Alors ce vœu, il est effectivement déposé techniquement par nous mais il est aussi co-porté avec les élus socialistes et républicains, les élus communistes et les élus écologistes. Depuis déjà quelques semaines, il y a un débat qui est enclenché sur la question de la mixité sociale dans les collèges de l'arrondissement avec un certain nombre de réunions qui ont eu lieu. La première a eu lieu le 16 octobre qui proposait aux parents du sud de l'arrondissement de réfléchir à plusieurs hypothèses afin d'améliorer la mixité sociale dans les collèges, présentant une concertation ouverte, que ce soit sur la possibilité de créer des secteurs multi-collèges, en s'appuyant sur les premiers travaux de l'observatoire créé par le conseil de Paris, l'observatoire parisien pour la réussite éducative et en faveur de la mixité sociale. Il y avait des hypothèses, par exemple, de secteurs multi-collèges à deux, potentiellement à trois. Et puis un multi-secteur à quatre collèges. Et des hypothèses aussi de transformation de Jean Perrin, soit de transformation complètement autre chose en collège ou de transformation partielle. Sur les collèges qui sont principalement concernés, et notamment pour une réunion qui s'est tenue le 19 novembre et qui a exposé la solution à quatre collèges. Il s'agit des collèges Faure, Ravel, Boucher et Perrin. On sait très bien que les élèves qui fréquentent ces collèges sont d'origines sociales ou en tout cas dont les parents n'ont pas forcément les mêmes métiers, ni même les mêmes revenus. Mais dans ces collèges, même si certains rencontrent plus de difficulté que d'autres, il faut quand même souligner aussi l'investissement des équipes pédagogiques en faveur de la réussite des élèves. Dans la réunion du 19 novembre a donc été présentée une solution à quatre collèges qui concernent aussi les 10 écoles élémentaires et un certain nombre de questions sont venues des familles par rapport au fonctionnement de ce secteur multi-collège sur lesquelles les réponses ne sont pas encore apportées. Et ce qu'on peut comprendre pour ces familles, un certain nombre de questions comme celles de la modalité d'affectation avec des inquiétudes sur un algorithme. On peut le comprendre après des affectations à Paris par Affelnet qui ne sont parfois pas tout à fait compréhensibles. Et puis surtout l'année dernière avec les affectations Parcoursup par un algorithme qui a créé énormément d'inquiétudes. Dans les critères qui ont été énoncés pour cet algorithme, il y avait bien sûr la question des coefficients familiaux, de la prise en compte du vœu des familles. Et puis il y a une demande qu'il faut étudier, même si ce n'est pas forcément facile de traduire, mais qui est celle du trajet. Et ce n'est pas seulement en termes de longueur. C'est en termes aussi de sécurisation de trajet et de traversée des routes. Et je pense que cette question de l'algorithme gagnerait à être beaucoup plus explicitée. Une demande aussi des familles puisque les parents des collèges étaient assez au fait de la réunion mais aussi ceux qui seront concernés dans l'avenir, qui ont leurs enfants dans les écoles élémentaires puissent y être associés. Il y avait aussi une question qui se posait sur ce secteur multi-collège sur les options qui seront développées et notamment tout ce qui peut être développé en termes de projet culturel et sportif puisque le principe d'un secteur multi-collège, c'est qu'on doit pouvoir aussi bénéficier en tout cas des mêmes options, que ce soit, par exemple, en langue ou en d'autres choses suivies. Et puis surtout une question très forte autour des moyens qui seront alloués à ce secteur multi-collège et là, de la part de l'académie, il n'y a pas eu, à ce stade-là, un certain nombre de réponses. On comprend bien en termes d'effectifs dans les classes, en termes de nombre d'heures sur lesquelles ça serait doté, mais on peut penser aussi en termes de moyens, en termes d'assistantes sociales, en termes de surveillants, de CPE. Ça, c'est pour la question multi-collège. Et puis d'autres questions étaient abordées autour de la transformation de Jean-Perrin et quelque chose s'est exprimé très clairement à cette réunion, mais à celle aussi qui a eu lieu Jean-Perrin mais celle aussi ce week-end à Hélène-Boucher avec en tout cas une expression assez forte, que ce soit de la communauté éducative ou des familles de ne pas vouloir que Jean-Perrin ne soit plus un collège. Donc je n'emploierai pas ici le mot de fermeture comme ça a été employé et comme ça a été écrit par un certain nombre de parents. Mais en tout cas, une volonté pour que cet équipement public qui est un des seuls en tout cas du quartier reste avec un certain nombre d'arguments qu'on comprend, la proximité avec les écoles élémentaires qu'on sait parfois plus simple de pouvoir accompagner des fratries à l'école, et notamment, par exemple, quand on a une maman qui élève seule son enfant. Et puis un attachement à ce que ce collège aille mieux. Mais en tout cas, qu'il perdure. Et s'il y a au moins une forme de demande très forte d'abandon de cette solution que nous avons entendue. Les questions aussi qui aujourd'hui se posent à ce stade sont les questions quand on veut faire de la mixité sociale aussi concernant la sectorisation. Et d'ailleurs, pas seulement des collèges, mais aussi, on avait déjà voté un vœu précédent, je crois, au conseil

d'arrondissement qui concernait un travail à refaire sur la sectorisation. On avait vu qu'il y avait eu des baisses d'effectif en maternelle, qu'il pouvait y avoir des opportunités pour créer des groupes scolaires. Donc la demande est qu'on puisse anticiper sur les évolutions à venir que ce soit des effectifs et qu'il y ait un travail dès le stade de l'école sur la question de la sectorisation. Et j'en finirai, je suis désolée, je suis un peu longue, mais le sujet est quand même d'importance et je crois qui préoccupe tout le monde ici. Je ne sais plus par quoi je voulais en finir. Je crois qu'on a à peu près tout présenté. Merci.

M. LE BARS

Ou, merci, Madame la Maire. Donc tout d'abord, je voulais dire en préambule que bien sûr je ne voterai pas contre ce vœu qui porte sur un sujet sur lequel nous sommes mobilisés, donc vous et moi, depuis 2016, concernant le secteur multi-collège, et depuis plus longtemps si on parle spécifiquement de la question du secteur de Jean Perrin puisque c'est un sujet récurrent depuis au moins 2009. Et c'est un sujet sur lequel on n'a pas trouvé de solution en termes de sectorisation simple. Et il y a eu plusieurs directeurs du BPS, de la DASCO qui se sont cassé les dents sur ce sujet-là. C'est un sujet qu'on a identifié et qu'on essaie de résoudre. Quand je dis « nous », c'est et la Mairie du 20^e et la Mairie centrale et la DASCO. Donc effectivement, le secteur multi-collège est l'une des hypothèses qui a émergé ces dernières années, en 2016 pour être plus précis. Donc je suis en effet d'accord avec la plupart des considérants qui reprennent le diagnostic que nous faisons tous et que nous avons tous posé dans le cadre de l'observatoire de la mixité. Ce vœu rappelle aussi tout ce que la ville de Paris et la Mairie du 20^e ont mis en œuvre récemment à Jean-Perrin, donc que ce soit Tous mobilisés, qui est un dispositif parisien, que ce soit le projet théâtre mené par Nathalie MAQUOI. Et les demandes formulées dans ce vœu correspondent bien à la méthode mise en place par la DASCO et les quatre Mairies d'arrondissement concernées. Il s'agit du 10^e, du 13^e, du 12^e et du 20^e. Dans le 20^e, par exemple, comme vous l'avez rappelé, deux réunions publiques ont eu lieu. Une troisième est programmée en décembre. Et d'autres seront organisées en janvier si besoin. Dans l'intervalle, entre ces réunions publiques, je rencontre régulièrement les parents d'élèves et les directeurs d'école bien sûr. Les directeurs d'école justement qui seront réunis par la DASCO et d'ailleurs ils viennent demain matin. Les parents d'élèves élémentaires qui seront rencontrés également avant les vacances de Noël. Là, je parle des réunions intermédiaires entre les concertations. Ce vœu évoque aussi des éclaircissements nécessaires de la part de l'Éducation nationale concernant le fameux algorithme puisqu'effectivement, on peut défendre ce multi-collège si l'algorithme est clair, compris et admis par tous, et si les critères de cet algorithme sont parfaitement transparents. La question des moyens de l'Éducation nationale qui n'a pas encore été clairement clarifié par l'Éducation nationale. Donc bien évidemment, c'est un point crucial de ce projet quelle que soit l'issue des concertations. Je me permets une parenthèse sur la secto premier degré puisqu'effectivement, lors du dernier conseil, on a voté un vœu sur la secto. Mais moi, il me semblait que ça portait plus sur la carte scolaire, parce que sur la secto premier degré, a priori, pour la rentrée 2019, ce n'est même pas a priori, elle a été votée. Après, on peut toujours discuter de la secto pour la rentrée 2020. Là où ça me gêne un peu, c'est que comme si c'est du hors mandature, il me paraît compliqué mais pourquoi pas on pourra en discuter à l'automne prochain, d'entamer un grand chantier de sectorisation premier degré alors qu'elle concernerait une rentrée scolaire hors mandature. Mais on peut tout à fait en discuter. Donc en gros, mon seul point de désaccord sur ce vœu, c'est qu'il élimine a priori l'une des hypothèses encore en discussion dans le cadre de la concertation, à savoir la transformation du collège Perrin en centre ressources pour collégiens de l'arrondissement puisque c'est le projet qui est plus ou moins prévu. Donc, certes, cette transformation de Perrin n'est pas l'hypothèse qui aujourd'hui est la plus probable puisqu'on l'a vu lors de la réunion de la semaine dernière, l'hypothèse d'un secteur multi-collège semblait en tout cas remporter l'adhésion de ceux qui se sont exprimés. Et je sais que les parents et enseignants de Perrin sont très majoritairement opposés à cette option. Mais elle est encore défendue par des parents d'Hélène-Boucher. Alors je sais qu'un travail de conviction est en cours et que certains parents sont en train d'évoluer. Néanmoins, il y a encore beaucoup de parents qui défendent cette option de transformation de Perrin. Il y a également des directeurs d'école du quartier, et là, ce n'est pas ceux d'Hélène Boucher qui défendent également cette option-là. Donc moi, je vous demande juste d'ajouter, si vous en êtes d'accord, un considérant : « que la concertation est toujours en cours et qu'il faut attendre la fin de cette concertation avant d'écarter définitivement l'un des projets en discussion ».

Mme SIMONNET

Si je comprends bien, vous, vous seriez d'accord pour voter le vœu si on éliminait l'item qui refuse que la fermeture de Jean-Perrin, pour se dire clairement les choses, soit une option écartée d'emblée ? Nous, c'est parce que justement, il y a dans ce vœu très riche, très dense, l'affirmation qu'il faut écarter cette hypothèse de la fermeture de Jean-Perrin, que nous souhaitons vivement voter ce vœu. Et je pense que c'est l'intérêt de ce vœu-là. Je pense qu'il est vraiment important de travailler à la sectorisation multi-collège afin de contribuer à développer de la mixité scolaire, de la mixité sociale dans les stratégies d'affectation dans les collèges. Et ça peut être aussi une méthode pour aussi enrayer les parcours d'évitement scolaire, même si à mon avis, il y a d'autres choses à faire en supplément par rapport à cela. Mais je pense aussi que dans un quartier, dans l'histoire d'un quartier, qui plus est ce quartier-là, l'établissement scolaire et le collège jouent un rôle. Et c'est un symbole. C'est un symbole auquel les familles sont attachées, auquel les jeunes sont attachés. Et je trouve que le signal politique qui est donné, qu'on pourrait fermer cet établissement scolaire est un très mauvais signal. Et même si l'intention n'est certainement pas celle-là, il peut être vécu comme un marqueur social de dénigrement vraiment problématique et totalement contradictoire avec le vivre ensemble qu'on doit développer. Je pense vraiment que la concertation doit être pleine et entière. Mais je pense que si on doit bien sûr s'en remettre à une concertation pleine et entière qui donne vraiment toute la place aux parents d'élèves, à la communauté scolaire pour envisager dans le meilleur des cas possible la solution d'affectation dans ces collèges. Je pense qu'il revient aussi à nous, élus d'arrondissement, attachés à la valorisation de l'ensemble de nos quartiers, de dire qu'on ne veut pas de la fermeture de ce collège-là pour ces symboles-là. Par ailleurs, on sait, en termes de capacité d'accueil des effectifs, que supprimer ce collège serait sûrement une aberration. Parce que ce n'est pas vrai que vous rentrez tous les élèves dans les autres établissements. Je veux dire qu'on est, certes, hélas, dans une baisse démographique sur Paris qui peut avoir ses conséquences sur la population scolaire mais en tous les cas, non seulement, souvenez-vous le débat qu'on avait au précédent conseil d'arrondissement, on doit se battre pour qu'aucune école ferme parce qu'on doit se battre et se dire qu'il n'y a pas de fatalité à cette baisse démographique et qu'on doit au contraire l'inverser, mais en plus, on ne doit pas l'anticiper en créant des conditions où les apprentissages scolaires, les conditions d'étude dans les collèges avec un collège en moins, ne serait plus possible. Donc moi, vraiment, j'espère que les auteurs du vœu initial n'enlèveront pas cet item que moi, j'aurai vu même rédigé de manière plus cash, je dirais.

Mme CALANDRA

Oui, merci, Mme SIMONNET.

M. LE BARS

Rapidement, juste pour répondre. Donc ça va peut-être vous étonner mais je suis d'accord avec la plupart des choses que vous avez dites. Et moi, c'est précisément parce que je souhaite que la concertation ait lieu de manière pleine et entière, comme vous l'avez dit, que je ne souhaite pas retirer a priori une des hypothèses, et même si encore une fois, l'hypothèse fermeture Perrin puisque vous l'avez appelé comme ça, n'est clairement pas celle qui tient la corde, si je puis m'exprimer ainsi. Donc moi, c'était vraiment une question de principe. C'est que la concertation est en cours. Et ça me semble compliqué que le conseil d'arrondissement émette un avis ferme alors même que cette concertation n'est pas achevée. Moi, c'est juste sur cette question-là que je tenais à apporter une nuance. Mais sur tout ce que vous avez dit, je suis globalement assez d'accord.

Mme CALANDRA

Bien, M. GUERRIEN puis M. GASSAMA, puis Mme MAQUOI. M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, merci. Alors du coup, on vient de gagner un petit peu de temps parce que c'est vrai que l'essentiel des points qui a été souligné par Mme SIMONNET, c'est un peu le même type de réaction que je voulais avoir. Donc effectivement, l'importance de l'hypothèse, de l'abandon de la solution de transformation de fermeture du collège Jean-Perrin pour les mêmes raisons que celles qui ont été évoquées par Mme SIMONNET, et notamment l'importance d'un service public dans ce quartier. Par

ailleurs, un point en plus je crois qui est important qui est le risque d'accentuer le phénomène de substitution ou d'évitement vers le privé et ça, d'une manière générale, dans la concertation, je trouve que c'est un petit peu dans la manière dont les choses sont posées, un petit éludé. Or, on risque de fait d'accélérer ce phénomène-là puisque ce sont sociologiquement, je dirais, pas forcément ceux qui seraient concernés par la fermeture du collège qui seront les plus exposés. Un point de plus pour ne pas redire ce qui a déjà été dit, il est un peu tard, c'est la question des délais. Je veux bien entendre qu'on travaille, alors vous nous apprenez qu'une solution tient la corde. Elle n'avait pas l'air de satisfaire tout le monde dans le cadre de la concertation. Mais vous l'avez dit deux fois. Après, on en prend note. Au moins, ça nous permet d'accentuer un peu sur cette question-là. Une solution de cette ampleur, celle qui pour vous tiendrait la corde, qui serait celle de la transformation de l'établissement qui peut être éventuellement intéressante. Pourquoi pas ? Mais d'ici au mois de septembre, franchement, je ne vois pas comment on fait ça bien. Donc à un moment donné, je ne sais pas ce qu'on raconte ou si on travaille sur du papier. Mais je ne vois pas comment on fait ça bien. Et puis un dernier point, pour finir pour le coup quand même sur une note positive et puis je trouve que le débat est assez constructif, ça fait du bien parce que d'avoir pour le coup une démarche de concertation améliorable, je crois que l'objet ici, c'est d'améliorer la concertation telle qu'elle est. Mais on a eu trois réunions publiques si je ne me trompe pas, deux en Mairie et puis une sur le collège Jean-Perrin, des avis qui s'expriment, j'espère qu'on sera là bien à la hauteur et ce qui est exprimé dans le vœu ici est aussi à la fois de reflet de préoccupations qui sont réelles de la part des familles et qu'il faut entendre. Et puis à la fois notre préoccupation, à nous aussi, en tant qu'élus du 20^e arrondissement, auquel on tient tous et on a un regard aussi sur cette notion un petit peu de service public, de répartition, d'articulation avec les autres projets en construction d'école 73 Davout, la porte de Montreuil, le risque là aussi de basculement pour Pierre-Mendès-France avec les élèves qui se trouvent juste de l'autre côté. C'est un peu notre rôle à nous aussi de pouvoir nous exprimer sur ces sujets-là et d'avoir des espaces de débat. Merci.

Mme CALANDRA

Bien, merci. M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, merci, Madame la Maire. Sur ce sujet, on va déjà remercier Alexandre LE BARS de mener ce travail de fond avec toutes les parties prenantes, et le remercier aussi pour toutes les précisions qu'il a apportées sur ce vœu. Nous souhaitons que la concertation puisse apporter ses fruits et donner la meilleure solution pour ce projet-là. Donc pour toutes ces raisons, nous n'allons pas prendre part au vote.

Mme MAQUOI

Pour donner la réponse pour faire avancer le débat à la question de M. LE BARS, je pense justement parce que pour que la concertation ait des chances d'aboutir qu'il faut lever un certain nombre d'angoisse, et que les choses ont quand même été exprimées très clairement à ce stade et qu'on le sait, et que le temps, il reste encore très court pour aboutir à un secteur multi-collège. Et du coup, si on veut vraiment laisser la chance à cette solution, de discuter jusqu'au bout et qu'elle ne soit pas polluée par des angoisses de fermeture qui mobilisent de nombreuses réunions plutôt que de réfléchir à d'autres types de solution beaucoup plus positives, je pense que c'est un signe assez fort de notre conseil puisque c'est aussi ce qui est attendu par les gens. Quand on fait une concertation et qu'on débat, les parents ne demandent pas de décider à notre place. Ils demandent aussi à un moment donné des cadres clairs dans lesquels s'inscrire. Et donner aussi le signal qu'il n'y aura pas de fermeture de Jean Perrin, va pouvoir soulager et mettre en dynamique sur une note plus positive. C'est pour ça que je n'accepterai pas cet amendement.

M. LE BARS

Juste une explication de vote puisque malgré votre refus d'intégrer ce considérant ou cet amendement, donc je suis en désaccord sur un point, je l'ai exprimé clairement, mais je voterai ce vœu à titre personnel puisque je préfère retenir et avoir un esprit constructif et retenir surtout votre volonté de refuser statu quo à Jean-Perrin. Donc en accord avec mon groupe, je voterai ce vœu à titre personnel.

Mme CALANDRA

Bien, alors moi, Mme MAQUOI, ce qui m'étonne un peu, c'est vous dites « les gens ». Il semblerait que vous parliez au nom des parents de Jean-Perrin. Or, moi, j'ai présidé toutes les réunions de concertation, sauf les réunions qui sont tenues parfois à Jean-Perrin, je ne peux pas toutes les faire. Mais c'était M. LE BARS. Alors d'abord aussi, je relève M. GUERRIEN dit « pour le coup ». Alors vous voyez, M. GUERRIEN, depuis 2008 que je suis Maire, on a déménagé, combien est-ce qu'on a déménagé d'écoles dans le 20^e? Quatre, au moins cinq. À chaque fois, on a fait des réunions de concertation, soit avec M. LE BARS, soit avec moi-même, soit avec les deux et plusieurs, nombreuses. On a fait des travaux sur les sectorisations. À chaque fois, on a fait des réunions de concertation. Et là, je le dis, le 20^e arrondissement est un arrondissement modèle et pilote en matière de mixité sociale et de sectorisation et de prise de risques, parce que nous, on a mis fin dès la première mandature 2008, à l'époque, Alexandre LE BARS était mon chargé de missions. On a mis fin à des anomalies avec les enfants de Gambetta, par exemple, qui descendaient en bus à Ravel, etc. Et à l'époque, on l'a fait avec des réunions de concertation, des discussions, etc. Moi, je voudrais juste dire une chose. Nous avons concerté et nous n'avons pas fini la concertation. Moi, je n'ai pas entendu la même chose que vous, Mme MAQUOI, dans la dernière réunion, puisque précisément les gens, il y a des gens, ce n'est pas les gens, mais il y a des gens qui sont intervenus pour dire : « Mais pourquoi vous ne présentez pas l'option de la transformation de Jean-Perrin ? » D'abord, je ne laisserai pas dire que c'est une fermeture puisque je rappelle que cette option qui est portée, entre autres, qui est présentée par notamment le rectorat n'est pas une fermeture mais dit que Perrin devient un lieu ressources expérimental dans lequel les 6^e de Jean-Perrin bénéficieraient d'un environnement particulièrement renforcé en matière de pédagogie avec un pôle ressource sur le numérique, un pôle ressource sur les activités culturelles, et notamment la filière théâtre, et un pôle ressource, j'oublie le troisième sur... Pardon ? S'il vous plaît ! Et ? Non, il y en a un troisième. Alors il ne s'agit pas d'une fermeture. S'il vous plaît, je vous ai respectés. Est-ce que vous pouvez le respecter ? Il ne s'agit pas d'une fermeture mais d'un projet expérimental qui permettrait ensuite que ces 6^e puissent rentrer dans des collèges qui ont un niveau supérieur à celui de Perrin. Et je rappelle que, je ne sais pas si c'est les gens, mais moi, j'ai entendu des parents de Perrin dire : Nous, notre problème, c'est la mixité. Nos enfants ne rencontrent pas les autres enfants. J'ai entendu aussi beaucoup de parents des autres collèges dire très clairement : On ne veut pas aller à Perrin. Alors sur l'évitement, c'est un risque. Il y a des parents qui vont être dans des stratégies d'évitement parce que pour eux, et j'en suis désolée, je ne suis pas d'accord avec eux, mais pour eux Perrin, ça pose problème, en tout cas pour leur enfant. Donc ce que je voudrais, c'est qu'on ne préempte pas. Il est quand même assez gonflé de nous dire qu'il faut faire des concertations. Puis à peu près de dire : « Mais c'est nous qui allons voter le résultat de la concertation. » Je trouve ça assez étonnant. Donc les concertations, c'est quand ça vous arrange. C'est-à-dire quand c'est d'accord avec vous. Alors là aussi, Mme MAQUOI, je vous le dis, moi, je n'ai vraiment pas choisi d'option. Et si c'est l'option, en plus vous avez écrit dans votre vœu que c'était le binôme Tristan-Perrin. Or, il n'a jamais été question de Flora-Tristan dans toute cette affaire. En plus, on a abandonné la question du binôme depuis longtemps parce qu'on sait justement par les analyses faites par la DASCO sur la base des réflexions de M. GRENET que le binôme, quel qu'il soit d'ailleurs, avec quelques collèges que ce soit, Perrin, un autre collège, ne suffira pas pour la mixité sociale pour changer la donne à Perrin. On sait que ça ne suffira pas. Donc pour toutes ces raisons-là, parce qu'on y a quand même passé beaucoup de temps à travailler parce que nous avons accueilli l'observatoire de la mixité sociale. Parce que je défends depuis 10 ans le soldat Perrin dans les CDEN année après année et que c'est d'ailleurs très récemment que les rectorats ont consenti à nous fournir les statistiques et les données qui permettent les véritables réflexions, soyons très clairs. C'est notamment comme ça qu'on s'est fait avoir par le 19^e arrondissement contre le collège Lucie-Faure. C'était surtout par le rectorat. Bref, pour toutes ces bonnes raisons, moi, je vous le dis, si nous votons ça ce soir, je ne suis pas sûre que ça ne va pas perturber le processus qui est en cours. On a parfaitement conscience, M. LE BARS et moi-même, qu'il faut qu'on atterrisse rapidement sur une option pour la pousser, la développer, le plus loin possible. Mais je rappelle que la dernière fois, il y a des parents qui ont dit : « Pourquoi vous ne nous présentez pas l'autre option ? » C'est pour ça qu'on a programmé une réunion, très bientôt, pour présenter l'autre option. Moi, je n'ai pas dit que c'est celle que je voulais qu'ils choisissent. Mais sinon, ils auront le sentiment qu'on leur cache des choses. Je vous le dis. C'est l'ambiance en ce moment. Alors moi, je me bats. Je tiens à dire aussi que ma collègue du 12^e arrondissement a visiblement lâché l'éponge. Mon collègue du 13^e arrondissement qui a mené deux réunions sur deux binômes a lâché l'éponge pour au moins un des deux binômes. Et je pense que pour le deuxième, ce n'est pas bien parti. Donc je vous le dis aussi, en gros, actuellement, sur le territoire de la ville de Paris, il n'y a

pas un Maire d'arrondissement qui veut aller au bout de ce processus à 18 mois des élections. Soyons clairs. Je suis pour le moment, semble-t-il, la seule. Alors je le dis avec solennité : Attention que les jeux au sein de ce conseil ne plantent pas le processus. Parce que moi, j'ai envie que ça change à Jean Perrin. Et d'ailleurs, dans les collèges du sud de l'arrondissement. Mais j'entends ce que dit la principale de Lucie-Faure et ses équipes, et ce que disent les parents d'élèves. J'entends ce que disent les gens de Boucher. J'écoute tout le monde. Et pour l'instant, les réunions se sont remarquablement bien passées par rapport à la façon dont elles se passent dans d'autres arrondissements. Il n'y a pas eu d'invectives, de noms d'oiseau, ça s'est plutôt bien passé. Mais justement parce qu'on est très précautionneux et qu'on fait attention à ne brutaliser personne. Alors moi, j'entends Mme MAQUOI. Ce n'est pas vous qui portez ce projet. C'est M. LE BARS et moi-même. Je veux dire, ce n'est pas vous qui êtes à la manœuvre dans cette affaire. Ce n'est pas un projet culturel. Respectez un peu le boulot qui est fait par votre collègue. Attendez peut-être la fin de la concertation, la prochaine réunion. Et après, on verra ce qui va ressortir de cette réunion. Mais vous pourriez peut-être attendre l'étape suivante. Je le dis, je trouve que ce n'est pas très respectueux du travail qui a été fait jusqu'à présent et qui en plus, tout le monde s'accorde à le dire, se passe bien. Mais se passe bien grâce à qui quand même ? Parce que je vois bien que des tas de gens se remercient dans cette salle. Moi, je remercie M. LE BARS effectivement pour les heures de réunion. J'ai d'ailleurs eu longuement Mme DELPAL encore une fois au téléphone hier. C'est un sujet très compliqué. Et effectivement, l'algorithme sur quatre collèges, ça ne va pas être facile non plus. Les critères qu'on retient, ça ne va pas être facile. On est conscient de tout ça. La DASCO travaille. Mais à un moment donné, ce n'est pas par des votes de vœux dans le conseil que ces choses-là vont se décider. Je vous le dis tout de suite. Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Je vais essayer de le dire pour que vous le compreniez.

Mme CALANDRA

Plus respectueuse, Mme MAQUOI. Vraiment.

Mme MAQUOI

Alors je vous laisse respirer un peu. Comment vous dire ? Le travail d'Alexandre, il est parfaitement reconnu. Et il y a des échanges avec lui et ce n'est pas d'aller se mêler ou d'essayer de faire échouer un processus ou essayer de l'instrumentaliser. Ce n'est pas vrai. Moi aussi, j'ai fait des choses. Et j'ai eu des échanges pour aller dans le sens et pour aller faciliter des choses. Quand je vous dis, et le vœu est suffisamment écrit de manière, on va dire, constructive, et pour apporter au débat, parce qu'on sent qu'on est à un point justement dans la concertation où il ne faut pas tomber dans les dérives que vous faites, c'est-à-dire les angoisses sur un certain nombre de choses, et qu'il faut mettre les gens dans une dynamique positive. Là, le signal envoyé ce soir, c'est pour dire aussi aux gens qu'un certain nombre de choses ont été entendues. Parce que là, pour le coup, que ce soit sur les parents de Jean-Perrin, sur la communauté éducative de Jean-Perrin au minimum, mais même sans aller au-delà, et l'expression aussi de fédérations de représentants de parents d'élèves, il y a une forte opposition. Et ils restent bloqués, coincés là-dessus. Et ça empêche qu'ils se projettent dans autre chose. Donc moi, je vous le dis. Ce n'est pas contre vous. Je crois qu'on partage cet objectif-là, que justement l'effort a été fait d'argumenter, et l'effort est de venir appuyer. Je crois que généralement on ne s'en sort pas tout seul. D'ailleurs, c'est l'objectif d'un conseil d'arrondissement : quand on est multiple, c'est pour avoir des multiples émetteurs.

Mme CALANDRA

Bon, écoutez, moi, je ne prendrai pas part à ce vote. Oui, M. GLEIZES. Et puis on passe au vote. Allez.

M. GLEIZES

C'est pour donner une position de vote. Les écologistes vont donc suivre la position personnelle de l'adjoint aux affaires scolaires qui appelle à voter ce vœu. Donc nous aussi, nous appelons à ce vœu parce que nous pensons que s'il le pense, c'est que ça reste une bonne idée.

Mme CALANDRA

OK. Très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu du groupe LR relatif au Conseil de quartier Belleville et au futur pôle d'Activité Artisanale sur le site 48 Ramponeau / 37 Bisson.

Mme FANFANT

Merci, Madame la Maire. Oui, effectivement, le sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises. Je vous l'accorde bien volontiers. Il n'en demeure pas moins que les membres du conseil de quartier se retournent vers nous effectivement pour nous demander de les accompagner, de les soutenir dans cette démarche. Nous savons que des discussions sont déjà engagées avec la métallerie Grésillon et les membres du collectif Ramponeau. Et en fait, notre vœu a surtout pour objectif de bien s'assurer en fait, qu'une réunion sera organisée dans les semaines à venir avec aussi bien les élus que les membres du collectif, que la métallerie afin qu'une issue heureuse soit trouvée notamment aux problèmes de la procédure qui a été lancée par la RIVP. Et je vous accorde que vous vous êtes engagée au dernier conseil d'arrondissement il y a trois semaines à ce que cette procédure soit suspendue. Je vous en accorde le crédit bien volontiers. Ce vœu a pour objectif de bien redire que nous sommes vigilants à ce qui se passe pour ce projet de pôle d'activité artisanale. Merci.

Mme CALANDRA

Bon, M. GLEIZES, puis Mme De MASSOL, puis Mme SIMONNET brièvement. On en a déjà parlé à de nombreuses reprises. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, brièvement, ce vœu étant celui qui a été voté au conseil de quartier Belleville, bien sûr nous le voterons, comme nous avons voté les vœux précédents au précédent conseil d'arrondissement. Et tout justement si ce sujet est encore d'actualité, c'est que contrairement à ce qui a été dit au conseil de Paris, il n'y a toujours pas eu de solution trouvée avant l'audience du 20 décembre au tribunal pour la fermeture de Grésillon.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET brièvement, s'il vous plaît.

Mme SIMONNET

Oui, écoutez, c'est pour exactement les mêmes raisons. On avait déjà donc débattu au précédent conseil. On a débattu au conseil de Paris. Des vœux ont été présentés, soumis au vote, adoptés ici, pas forcément adoptés au conseil de Paris. Mais la pression est toujours nécessaire. Et comme c'est en plus dans les mêmes termes que... puisque ça reprend, d'ailleurs vous le citez, le vœu du conseil de quartier. Nous voterons pour.

Mme De MASSOL

Alors mes chers collègues, je vous rappelle que nous avons tous votés en début de mandature une charte pour expliquer comment est-ce que les conseils de quartier fonctionnaient. Je vous rappelle que dans cette charte, il est bien précisé que les conseils de quartier ne votent des vœux qu'en séance plénière. Il n'y a pas de séance plénière du conseil de quartier Belleville sur la rédaction de ce vœu. Il n'y en a pas eu. Il n'y a pas de vœu du conseil de quartier. Il y a une commission du conseil de quartier qui travaille sur un éventuel vœu pour leur prochaine réunion plénière. Donc faites attention un peu aux termes que vous employez. Vous vous basez, Mme FANFANT, sur un vœu qui n'existe pas. Donc pour cette raison, le groupe DPE votera contre votre vœu.

Mme CALANDRA

Bien, alors sur...

Mme FANFANT

Excusez-moi.

Mme CALANDRA

Mme FANFANT, juste avant de vous passer la parole et je m'exprime comme Maire et comme présidente de RIVP. Je redis des choses que j'ai dites au conseil de Paris que je dis dans les conseils précédents. On ne peut pas demander à la RIVP de ne pas réclamer des loyers. Parce que sinon, ça crée, vous imaginez, un précédent invraisemblable. Alors je rappelle que l'entreprise Grésillon a des problèmes de paiement de loyer récurrents. Et ça date même de la SEMAEST quand le bâtiment dans lequel elle exerce son office appartenait à la SEMAEST. L'entreprise Grésillon a des difficultés permanentes de paiement de loyer parce qu'elle a des difficultés, semble-t-il, soit c'est son modèle économique qui pose problème, soit c'est les paiements de ses clients. Mais il y a un problème permanent. Je rappelle que ce loyer est de 3 000 € par mois, ce qui est très faible eu égard à la surface occupée par l'entreprise. La question est la suivante : on ne fixera pas le montant du loyer dans cette enceinte parce que la RIVP ne l'acceptera pas. Ça ne peut pas se faire de cette façon. Et si jamais nous venions par un moment d'égarement à faire ce genre de choses, imaginez ce qui se passerait dans tous les conseils municipaux de tout Paris. On ne peut pas demander à la RIVP de ne pas réclamer le paiement. Ce que nous avons voté, je le rappelle, c'est de demander à la RIVP de trouver toutes les solutions et de rentrer en discussion avec l'entreprise. Ce qui a été fait. Le problème, c'est qu'à l'heure où je vous parle, le responsable de l'entreprise a expliqué qu'il attendait des paiements mais que quand il aurait ses paiements, il paierait d'abord d'autres choses, et puis la RIVP, il verra s'il a l'argent. C'est ce qu'il dit. Et par ailleurs, je vous le dis aussi, la discussion entre un bailleur et son locataire, elle ne peut pas se faire dans un conseil d'arrondissement. Parce qu'il y a des choses confidentielles évidemment qui ne peuvent pas se dire. Donc ce n'est pas nous ici qui allons décider de ce qui va se passer dans la relation entre la RIVP et l'entreprise Grésillon. Le problème dans ce cas-là, c'est qu'il faut laisser le dialogue s'installer. Moi, je rappelle qu'avant que ne soit parti ce papier, il y avait eu déjà plusieurs relances de l'entreprise pour paiement. Plusieurs. Et puis dans le passé aussi. Et à un moment donné, il y a des règles qui s'appliquent chez les bailleurs. Mais moi, j'ai demandé à la RIVP et elle l'a fait, ils ont pris contact avec ce Monsieur, avec le dirigeant de l'entreprise Grésillon pour trouver des solutions. À un moment donné, la solution, il peut payer en différé. Je rappelle qu'on lui avait fait un échelonnement déjà. Il a accepté l'échelonnement. Puis il n'a pas payé l'échelonnement. Mme FANFANT, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ? Vous m'avez demandé une réunion avec l'hôtel de ville sur Grésillon. Je veux bien organiser la nième réunion. Mais encore une fois, je le dis, ce ne sont ni les réunions à l'hôtel de ville, ni les vœux, etc. qui décideront du règlement final entre une entreprise de droit privé et qui est obligée d'appliquer certaines règles et une autre entreprise de droit privé. Mme FANFANT.

Mme FANFANT

Alors je tenais à préciser mon propos. Il n'est évidemment pas question de demander que la dette soit effacée. Il n'en a jamais été question. Ce serait juste impossible. C'est normal. Donc là-dessus, on est tout à fait d'accord, Madame la Maire. Et si je me suis mal exprimée à ce sujet, veuillez accepter mes excuses. Mais ce n'était pas du tout le sujet. Le sujet pour moi dans ce vœu était vraiment de sanctuariser un projet global. Mais si effectivement vous acceptez que soit organisée une réunion, parce que je crois que ce qu'attendent les membres du collectif et les habitants du quartier, c'est de voir que les élus sont auprès d'eux pour faire avancer les choses et qu'on peut aussi leur accorder ça, je veux bien retirer le vœu. Et je serais vraiment heureuse que cette réunion soit organisée, on va dire, à la rentrée. Merci beaucoup.

Le vœu est retiré.

Mme CALANDRA

Merci, Mme FANFANT, d'avoir retiré ce vœu. Juste une chose, je vous le dis, des réunions, là aussi, je voudrais qu'on ne laisse pas de doute, ce n'est pas le collectif Grésillon Ramponeau qui décidera ni du montant des loyers, ni de la façon dont ça se règlera entre l'entreprise et le bailleur. Parce que là, on rentre dans des spirales infernales. Mais nous allons passer à l'examen du vœu suivant. Puis réunion, il y aura. De toute façon, je pense qu'il y en aura encore beaucoup d'autres. Et je voudrais dire que j'aimerais bien qu'on n'invente pas des vœux de conseil de quartier quand il n'y en a pas. Alors il reste un vœu relatif à l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à handicap. Je souligne que j'aimerais qu'on dise les personnes porteuses de handicap, parce qu'il y a quand même un sujet.

V20-2018-381 : Vœu relatif à l'accessibilité de l'espace public pour les personnes à handicap pendant les phases de travaux, déposé par l'ensemble des élu-e-s du groupe écologiste du 20^e.

M. VON GASTROW

Oui, Madame la Maire, je sais qu'à cette heure tardive ou plutôt le contraire d'ailleurs parce que c'est plutôt très tôt, il est un peu ingrat de vous faire part de cette question de l'accès des personnes handicapées à l'espace public et aux transports, d'autant que cette question, la ville de Paris, depuis 2001, la traite avec tout le sérieux et la diligence nécessaires et notamment nous en sommes maintenant à la stratégie parisienne handicap inclusion, accessibilité universelle 2017-2021. Et dans cette stratégie parisienne, il y a 9 grands engagements. Et le deuxième, c'est celui d'une ville accueillante pour les personnes en situation de handicap. Je ne développerai pas sur les questions de terminologie, parce que les questions de terminologie, ça a fait beaucoup de grands débats.

Mme CALANDRA

M. VON GASTROW, est-ce que vous pouvez aller droit au but ? Qu'est-ce que vous demandez, s'il vous plaît.

M. VON GASTROW

Je vais venir à ce que je demande, pas seulement moi, pas seulement mon groupe, mais au nom de la majorité municipale, parce que les autres groupes ont apporté leur soutien. En fait, les grands schémas sur lesquels la ville s'engage, c'est une très bonne chose. Mais il y a toujours des moments un peu difficiles, c'est les moments où il y a des travaux, les moments où on est dans des situations provisoires, et notamment vu les travaux qu'il y a rue du Japon, nous en sommes effectivement à une situation provisoire concernant l'arrivée du bus 64 et là, rien n'est fait pour l'instant pour que les personnes à mobilité réduite puissent, sans trop de grande difficulté, sortir du bus. Ce qu'on demande, c'est que les aménagements nécessaires soient réalisés au plus vite pour cet arrêt provisoire et que plus généralement, lorsqu'il y a des travaux, et ça, c'est effectivement développé dans le vœu, donc je n'y reviens pas, mais on fasse toujours attention à ce que les cheminements qui permettent en toute sécurité de contourner ces travaux comme les travaux du gaz, travaux d'électricité, vous savez que ça n'arrête pas, malheureusement, soient bien faits pour qu'effectivement, cette accessibilité, cette ville accueillante, le soit même pendant les travaux. Les travaux, on sait qu'en fait, c'est ça, le fait d'une ville vivante, il y en a toujours.

Mme CALANDRA

Merci, M. VON GASTROW. M. Renaud MARTIN.

M. MARTIN

Oui, très rapidement, deux objets dans votre vœu. Le premier concerne les travaux en général sur l'espace public. On peut convenir ensemble de notre insatisfaction concernant la tenue de chantiers. C'est quelque chose de compliqué, en même temps qui engendre bien des nuisances, et sans doute des contrôles et surtout une préparation des chantiers un peu plus réalistes permettrait sans doute d'avoir de meilleurs résultats. Donc nous sommes d'accord là-dessus. Sur l'aménagement du 64, vous avez raison. La seule chose que je vous demanderai, c'est de mieux préciser dans le vœu de... Vous

parlez de terminus, mais d'arrêt, puisqu'en réalité, c'est l'arrêt qui est situé au niveau du 202, 204 rue des Pyrénées qui devrait faire l'objet d'un aménagement provisoire pour l'accessibilité. Donc je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme CALANDRA

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. VON GASTROW

Pardon, simplement pour dire que bien sûr j'accepte cet amendement de précision tout à fait utile pour que ce vœu, et puis c'est effectivement notre intérêt à toutes et à tous, entre dans les faits.

Mme CALANDRA

Très bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.